

MEMORIAL

Session ordinaire no. 41
de l'Assemblée constituante
Salle du Grand Conseil - 2, rue de l'Hôtel-de-Ville
jeudi 24 novembre 2011

séance de 14h00
séance de 17h00
séance de 20h30

ORDRE DU JOUR

1. Ouverture
2. Personnes excusées
3. Prestation de serment
4. Approbation de l'ordre du jour
5. Communications de la Présidence
6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour
7. Première lecture de l'avant-projet de constitution : entrée en matière (art. 46 du Règlement)
 - Présentation des rapports des cinq commissions thématiques
 - Débat d'entrée en matière sur l'avant-projet tel que résultant des travaux des commissions thématiques
 - Vote d'entrée en matière
8. Examen de l'avant-projet article par article et des amendements y relatifs
(*la lecture se fera en continu en suivant l'ordre des articles de l'avant-projet ; l'examen du projet de préambule aura lieu à la fin de la première lecture*) :
 - Présentation des amendements de commission et de minorité
 - Débat
 - Votes
9. Débat final de la première lecture : déclaration des groupes
10. Divers et clôture

* * * * *

Ouverture de la séance à 14h00 par M. Thomas Büchi, coprésident, président de la séance de 14h00, de 17h00 et de 20h30

1. Ouverture

Le président. Mesdames et Messieurs, chers collègues, merci de regagner vos places. J'ai le plaisir aujourd'hui d'ouvrir notre 41^e séance plénière. Donc nous en sommes à la même numérotation que les symphonies de Mozart. Il s'agira donc d'être aussi brillant que lui aujourd'hui. Je passe au point 2 de notre ordre du jour « Personnes excusées ».

2. Personnes excusées

Le président. M. Michel Amaudruz pour les trois sessions. M. Laurent Extermann pour la première et M^{me} Janine Bezaguet pour les trois sessions également. Nous passons ensuite au point 3 de notre ordre du jour « Prestation de serment ».

3. Prestation de serment

Le président. J'appelle M^{me} Fabienne Knapp devant la tribune de la Présidence. J'invite la salle à se lever et je profite de rappeler que M^{me} Knapp va remplacer M^{me} Carine Bachmann pour le groupe Verts et Associatifs.

L'Assemblée se lève.

Le président. Madame Knapp, je vous lis le texte de la prestation de serment. Après lecture de la formule d'engagement par la Présidence et à l'appel de votre nom, et bien vous pouvez dire : « je le jure », « je m'y promets » ou « je m'y engage ».

Pour l'avenir de la République et canton de Genève et pour le bien-être de sa population, je m'engage à exercer ma fonction sans jamais perdre de vue qu'elle est une délégation de l'autorité suprême du peuple dans le respect du droit et ayant pour seul guide les intérêts de la République ainsi que la sauvegarde des libertés et des droits fondamentaux, à me vouer avec diligence à la mission d'élaborer un projet de nouvelle constitution dans le délai prévu par la loi, à respecter le règlement de l'Assemblée constituante, à être à l'écoute des autres et à travailler en tout temps dans le respect mutuel.

M^{me} Fabienne Knapp. Je le promets.

Le président. Eh bien vous le promettez, notre Assemblée prend acte de votre serment. Vous pouvez regagner votre place et bonne chance pour vos travaux.

Applaudissements nourris

L'Assemblée s'assied.

4. Approbation de l'ordre du jour

Le président. Nous poursuivons avec le point 5 « Communications de la Présidence ».

5. Communications de la Présidence

Le président. Eh bien, pour information, vous pouvez prendre note dans vos agendas que le 16 janvier 2012 à 20h00 à la Salle des fêtes de Carouge, nous aurons une séance d'information à la population sur l'avancement de nos travaux, ce qu'on pourrait appeler un point de situation. Un programme détaillé vous parviendra d'ici quelques jours. Je vous

informe également que le 8 décembre, nous aurons, juste au début de la pause de 19h00, le célèbre et traditionnel bris de la marmite de l'Escalade avec un apéritif, bien entendu.

6. Règles de débat applicables aux points suivants de l'ordre du jour

Le président. Je vais donc simplement vous signaler à nouveau les temps que chaque groupe avait à disposition lorsque nous nous sommes arrêtés lors de notre session de la semaine passée. Pour les Associations de Genève, il reste six minutes et quarante secondes ; pour l'AVIVO, dix minutes et dix secondes ; pour G[e]avance, sept minutes et dix secondes ; les Verts et Associatifs, neuf minutes, Libéraux & Indépendants, huit minutes et dix secondes ; le MCG, treize minutes et trente secondes ; le PDC, neuf minutes et vingt secondes ; le groupe Radical-Ouverture, douze minutes ; le groupe socialiste pluraliste, huit minutes et cinquante secondes ; SolidaritéS, huit minutes et l'UDC, quatorze minutes.

7. Première lecture de l'avant-projet de constitution : entrée en matière (art. 46 du Règlement)

Cf. Mémorial du 6 septembre 2011

8. Examen de l'avant-projet article par article et des amendements y relatifs

Le président. Monsieur Guinchard, vous avez la parole sur l'article 172.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. La commission 5 a apporté deux modifications à cet article par rapport à l'avant-projet. Elle a notamment préféré la formule « soutien de l'information et de la protection des consommateurs » plutôt que « veille », partant du principe que ce verbe a une connotation plus incitative. Enfin, elle a renoncé à la distinction entre « consommatrices » et « consommateurs ». Les expressions telles que « l'information des consommateurs », « l'association ou les fédérations de consommateurs » sont désormais entrées dans les mœurs et font partie du vocabulaire accepté par tout un chacun. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole ne semble pas être demandée sur l'article 172. Nous allons donc passer au vote de cet article.

Murmures

Le président. Ah, Monsieur Calame, je vous cède la parole.

M. Boris Calame. Je vous remercie Monsieur le président. Pour revenir brièvement sur ces changements proposés par la commission consistant à passer de la notion de « veiller » à « soutenir », il nous semble important de rappeler très brièvement quelques points. La consommation privée en Suisse correspond à près de 60 % du PIB, produit industriel brut. La Confédération délègue aux cantons l'essentiel des compétences en matière d'information et de protection des consommateurs. Pour preuve, au niveau fédéral, il existe un Bureau pour la consommation qui dispose d'un effectif extrêmement restreint, soit six à huit postes. Alors qu'est-ce qui est confié aux cantons ? Notamment le contrôle des denrées alimentaires dont nous reparlerons avec le vétérinaire cantonal et autres. On a pu en être témoin récemment avec la problématique de la viande périmée qui aurait pu être bien plus grave si un certain nombre de contrôles n'avaient pas été produits. Il y a également toute la partie des dispositions obligatoires (affichage des prix, de la composition de l'origine des produits). On se rend compte aujourd'hui qu'il est de plus en plus nécessaire d'informer le consommateur, face à la complexité des produits et de leurs compositions. On le perçoit notamment dans le domaine de l'assurance-maladie mais aussi dans le cadre des mises en garde contre les arnaques légales, par exemple les annuaires « bidons » dont bon nombre

d'entrepreneurs ont certainement eu connaissance. Pour exemple, la semaine dernière, j'ai reçu une proposition pour un annuaire où l'on me propose de figurer pour un montant de 709 € annuels, dénonçable une année à l'avance. Je mentionne également la partie « diffusion pour les rappels de produit » qui ferait l'objet d'un problème. Pour nous, très clairement, il y a une nécessité évidente et qui va se renforcer, de soutenir et non seulement de veiller à la protection des consommateurs. Nous vous encourageons à valider la proposition de la commission. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame. Monsieur Föllmi, souhaitez-vous vous exprimer en tant que rapporteur de la commission 4 ?

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président. C'est toujours le même terme qui est proposé par la commission 4, soit celui du canton à la place de l'Etat. Je laisse à l'Assemblée plénière le soin de juger.

Le président. Merci Monsieur Föllmi, absolument. Madame Annette Zimmermann, vous avez la parole.

M^{me} Annette Zimmermann. Merci Monsieur le président. Il est à la mode de s'indigner et pour une fois, je vais suivre la mode. Je trouve regrettable que la commission ait jugé opportun de supprimer d'un nombre d'articles le terme féminin, ici « consommatrices », pour ne conserver que le générique masculin, ici « consommateurs ». Il en est de même dans l'article 161 où on supprime le mot « patientes » et on garde seulement le mot « patients ». On évoque souvent ici le respect des minorités. Les femmes représentent la moitié de l'humanité et on ne les prend pas en considération. Je pense ici notamment à l'expression « droits humains » qu'on a remplacée jusqu'à maintenant dans notre projet par « droits de l'homme ». Or cette formule (droits humains) ne choque en aucun cas l'oreille des grammairiens tenants d'un français rigoriste et je regarde à ma droite. J'espère que la commission de rédaction reverra les formules épiciennes et vous remercie de m'avoir écoutée.

Le président. Merci Madame Zimmermann. La parole est à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président. Notre groupe soutiendra le texte de l'avant-projet à savoir : « L'Etat veille à la l'information et à la protection des consommatrices et consommateurs. » Pourquoi « veille » plutôt que « soutient » ? Parce qu'il existe des organismes prévus pour s'occuper précisément de ces problèmes-là et qu'il n'appartient pas à l'Etat de s'immiscer partout et tout le temps dans ce que font certainement mieux que lui les organisations qui s'en préoccupent. J'aimerais dire à M. Calame, que s'agissant des offres « bidons » des annuaires, nous nous en occupons, notre fédération s'en est largement occupée. Franchement, si chacun ne peut pas s'apercevoir qu'il est en face d'une offre « bidon », c'est désespérant de penser qu'il appartient à l'Etat, comme la « nounou générale », de devoir s'en occuper à leur place. Je vous remercie.

Murmures

Le président. Merci Monsieur Barde. La parole ne semble plus être demandée sur l'article 172. Nous allons donc procéder au vote de cet article. Nous prendrons les articles dans l'ordre suivant. Tout d'abord, l'amendement de la commission 4, puis l'amendement de la commission.

Art. 172 Consommation

Pas d'opposition, adopté

Amendement de la commission 4 :

Art. 172 Le canton soutient la protection et l'information des consommateurs.

Par 52 non, 2 oui, 10 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 172 L'Etat soutient la protection et l'information des consommateurs.

Par 33 non, 30 oui, 3 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Le président. Nous votons le texte de l'avant projet.

L'Etat veille à l'information et à la protection des consommatrices et consommateurs.

Par 62 oui, 0 non, 4 abstentions, l'alinéa est adopté.

L'article dans son entier n'est pas soumis au vote.

Le président. Nous passons à l'article 173 « Personnes handicapées », Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. La commission 5 a apporté ici deux modifications, l'une concernant l'alinéa 1, l'autre un alinéa 2. A l'alinéa 1, la commission a préféré le terme « assure » plutôt que « favorise l'intégration économique » estimant qu'il s'agissait là d'une tâche de l'Etat et non simplement d'un vœu. D'autre part, elle a introduit un alinéa 2 précisant que lors de constructions nouvelles, on devrait tenir compte des handicapés, mais dans la mesure du possible, et ceci afin de tenir compte des difficultés techniques qui peuvent être importantes. On pense ici notamment aux immeubles plus anciens. Cet alinéa tient aussi compte d'une certaine proportionnalité quand aux frais qui devaient être engagés.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole est à Monsieur Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président. Concernant cet article, le groupe socialiste soutiendra les amendements qui sont présentés par la commission s'agissant de l'alinéa 1, comme celui de l'ajout d'un alinéa 2. Au sujet de l'alinéa 2, j'aimerais rappeler l'engagement qui a été pris d'une certaine manière par la majorité d'une part en commission, puis en plénière. Cet alinéa 2 est en fait un déplacement de l'article 15, alinéa 2, qui figurait dans l'avant-projet. J'espère donc que cette disposition sera approuvée à cet endroit-là par la majorité.

Le président. Merci Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Notre groupe soutiendra l'alinéa 2. En revanche, s'agissant de l'alinéa 1, il soutiendra la disposition qui a été proposée dans l'avant-projet. Pourquoi ? Pour la même raison que précédemment, il appartient à l'Etat de « favoriser », mais l'Etat en tant que tel ne peut pas lui-même « assurer » l'intégration économique. Voilà donc la position de notre groupe.

Le président. La parole est à M. Jérôme Savary.

M. Jérôme Savary. Je renonce Monsieur le président. J'interviendrai pour le prochain article.

Murmures dans la salle

Le président. La parole n'étant plus demandée, je vais soumettre l'article 173 au vote. Je

précise dans l'ordre des votes que nous voterons en premier l'amendement de la commission, puis le texte de l'avant-projet. Ensuite, la Présidence vous informe que pour l'alinéa 2, nous avons, issu de l'avant-projet, un alinéa 2' ; nous estimons qu'il faut les mettre en opposition... Pardon, il s'agit de l'article 15 alinéa 2'. Il a été déplacé et nous le voterons en même temps que l'alinéa 2. Nous voterons en premier le texte de la commission rapporteure et en deuxième le texte de l'avant-projet, donc l'article 15, alinéa. Il y a une petite différence sur la fin.

Brouhaha

Le président. Je vous le dis simplement. Dans le texte issu de la commission rapporteure, à la fin, il est écrit : « doivent être rendus accessibles et adaptables aux besoins des handicapés » et le texte de l'alinéa 15 al. 2' dit : « doivent être rendus accessibles et adaptables aux besoins des personnes handicapées ». C'est pour cela que nous mettons les deux articles au même niveau de vote.

Art. 173 Personnes handicapées

Pas d'opposition, adopté

Amendement de la commission :

Art. 173 al. 1 L'Etat assure l'intégration économique et sociale des personnes handicapées.

Par 35 non, 30 oui, 0 abstention, l'amendement de la commission est refusé.

L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des personnes handicapées.

Par 61 oui, 0 non, 5 abstentions, l'alinéa est accepté.

Amendement de la commission :

Art. 173 al. 2 Lors de constructions nouvelles, et dans la mesure du possible
(nouveau) lors de rénovations, les logements et les places de travail
doivent être rendus accessibles et adaptables aux besoins des
handicapés.

Par 53 oui, 10 non, 4 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

Mis aux voix, l'art. 173 tel qu'amendé

Personnes handicapées

¹ **L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des personnes handicapées.**

² **Lors de constructions nouvelles, et dans la mesure du possible lors de rénovations, les logements et les places de travail doivent être rendus accessibles et adaptables aux besoins des handicapés.**

est adopté par 63 oui, 0 non, 4 abstentions.

Par 53 oui, 10 non, 4 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

Le président. La commission de rédaction devra ajouter « personnes handicapées » de manière à être conforme à la philosophie et à l'ensemble de l'article. Je ne soumetts donc pas l'article 15 alinéa 2' au vote. Nous votons l'article dans son ensemble.

Mis aux voix, l'article 173 tel qu'amendé

Personnes handicapées

¹ **L'Etat favorise l'intégration économique et sociale des personnes handicapées.**

² **Lors de constructions nouvelles, et dans la mesure du possible lors de rénovations, les logements et les places de travail doivent être rendus accessibles et adaptables aux besoins des handicapés.**

est adopté par 63 oui, 0 non, 4 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 173 bis. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Dans l'avant-projet, la commission n'avait pas introduit l'existence ni même la reconnaissance de la Banque cantonale de Genève (BCG). Elle introduit ainsi un nouvel article 173 bis et répare ce qu'elle a considéré comme une lacune. Toutefois, elle ne détaille pas le statut juridique de l'établissement en question et ne le replace pas non plus dans le contexte historique des fusions de deux établissements précédents, fondés en 1816 et en 1847. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole est à M. Cyril Mizrahi.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président. J'aimerais brièvement vous présenter l'amendement que j'ai proposé à cette disposition qui vise à réintroduire en fait le caractère de société anonyme de droit public de la banque, comme actuellement, et il y a aussi une modification rédactionnelle par rapport au tissu économique. Enfin, l'essentiel est de garder le caractère actuel de droit public de la Banque. Je rappelle également que c'est un amendement issu du travail de convergence de cet été. Il en va de même – une fois n'est pas coutume – nous nous sommes mis d'accord également cet été pour voter un texte qui consacre que le canton et les communes détiennent la majorité des voix attachées au capital social de la Banque et ce texte correspond exactement à l'article 173 bis alinéa 4. C'est un amendement de minorité du groupe AVIVO que j'imagine la majorité de cette Assemblée se réjouit de voter.

Le président. Merci Monsieur Mizrahi. La parole à l'AVIVO qui a déposé un amendement.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Je pensais que vous alliez donner d'abord la parole à ceux qui ont des amendements dans le rapport. Bon, c'est fait. J'aimerais tout d'abord dire que nous avons constaté – et cela a été confirmé à plusieurs reprises – qu'une majorité, enfin la nouvelle alliance de cette Assemblée, a décidé de rejeter en bloc tous les amendements de l'AVIVO. J'ai même sous les yeux un papier d'un grand démocrate, en la personne de M. Maurice Gardiol, qui dit : « Je commence à en avoir marre des amendements de l'AVIVO qui continue de remettre en cause et de saboter le travail fait en commission. Je suggère que nous les refusions en bloc. », etc.

Quelques applaudissements

M. Souhaïl Mouhanna. ... Donc, voilà, j'ai donc tout ceci sous les yeux. Par conséquent, quand on parle des accords de commission, il se trouve qu'on n'arrête pas justement de saboter le travail de commission. Ce sont les mêmes qui écrivent ce genre de papier qui mettent à la poubelle les accords de commission. C'est la première remarque. La deuxième remarque, puisqu'on va refuser nos amendements, je vais faire la chose suivante au nom de mon groupe. Tout d'abord, nous avons un amendement noté 173 bis, alinéa 2 que nous retirons au profit de l'amendement du groupe Verts et Associatifs, 173, alinéa 2. On verra si les Verts refusent leur propre amendement. D'autre part, je constate que le même groupe Verts a un autre amendement 173 bis alinéa 3. Là encore, je retire notre amendement au profit de celui des Verts. On verra bien s'ils retirent leur propre amendement. Je maintiens les amendements 173 bis, alinéa 4 là où il y a la majorité des voix de la Banque qui sont

détenues par le canton et les communes et évidemment, l'article 173 bis, alinéa 5. Enfin, je constate une chose, c'est que l'article 173 bis, alinéa 1 où il est dit : «La Banque cantonale de Genève a comme but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région. », je considère qu'il s'agit d'un amendement qui est en contradiction – enfin qui est alternatif – avec l'amendement 173 bis, alinéa 3 du groupe des Verts au profit duquel nous allons retirer le nôtre. Donc, je vous demande d'opposer l'alinéa 1 qui est dans le rapport à l'alinéa 2 qui est également dans le rapport et qui est devenu aujourd'hui amendement Verts et amendement AVIVO.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole au groupe Verts et Associatifs pour les amendements de minorité.

M. Jérôme Savary. Merci Monsieur le président. Il nous semble absolument fondamental... et nous croyons que la population ne comprendrait pas que la Banque cantonale disparaisse soudainement de notre projet de nouvelle constitution. Tout un chacun se souvient du psychodrame symbolique et malheureusement financier aussi qu'a représenté la débâcle de cette banque il y a quelques années. Aujourd'hui heureusement, les choses sont rétablies. Nous savons que la population est très attachée à cet établissement et pour nous il est une évidence que la lacune actuelle de l'avant-projet doit être corrigée par la réinscription – par une phrase toute simple – de la Banque cantonale de Genève dans le projet constitutionnel, ceci en complétant la proposition de la commission par deux points, qui ont été rappelés. Le premier consiste à dire qu'il s'agit d'une société anonyme de droit public et le deuxième à lui donner une vocation qui est celle du développement du tissu économique du canton et de la région. C'est ainsi que nous nous associons à l'amendement déposé conjointement avec M. Mizrahi et M. Dimier. Nous souhaiterions également que cet amendement puisse faire l'objet d'un large soutien au sein de cette Assemblée. Consécutivement à cet amendement conjoint, et pour répondre à la proposition ou à l'invitation de M. Mouhanna, je vous signale que nous retirons à notre tour notre amendement à l'alinéa 2 ainsi que notre amendement à l'alinéa 3, étant donné qu'ils sont repris intégralement dans celui qui a été déposé en commun avec MM. Dimier et Mizrahi. Enfin, nous soutiendrons également, en vertu des discussions précédentes, l'alinéa 4 du groupe AVIVO qui propose que la majorité des voix soit détenue par le canton et les communes.

Le président. Merci Monsieur Savary. La parole est à M. Pierre Kunz.

M. Pierre Kunz. Merci Monsieur le président. Plus tard dans l'après-midi, à l'article 176, nous allons parler de mobilité et de traversée du lac. Nous savons déjà que les groupes de gauche vont dire que l'ambition de nos collègues libéraux, que nous soutenons, d'inscrire dans la constitution un alinéa réclamant la réalisation ferroviaire et routière du lac pour 2027... Nous savons déjà qu'ils prétendront tout simplement qu'une telle disposition n'est pas de rang constitutionnel. Mais alors, comment ces mêmes groupes peuvent-ils sérieusement défendre la présence des dispositions de l'article 173 bis dans la constitution ? Article auquel cette Assemblée avait, logiquement et raisonnablement lors de nos débats de 2009, renoncé. La présence de l'article 173 bis est injustifiée ne serait-ce que parce que le rôle de la BCG dans le fonctionnement et l'avenir de Genève reste manifestement bien moins déterminant que le bouclage des réseaux autoroutiers et ferroviaires du canton. S'agissant de l'équilibre de notre future constitution, l'article 173 bis est encore plus injustifié. Y faire figurer la Banque cantonale – et de surcroît en y inscrivant son but principal et désormais encore les conditions de son actionnariat – est un pur anachronisme et une aberration économique et juridique. Et je ne fais pas ici mention de tous les amendements qui ont été retirés ou qui sont nouveaux, tant ils sont décalés à mon avis. C'est évidemment pour cette raison, ce décalage, cette inadéquation, cette non justification que les constituants de quasiment tous les cantons y ont renoncé, Vaud et Fribourg en particulier et tout dernièrement. Toutes les banques, BCG comprise, doivent pour survivre répondre aux trois mêmes défis : être compétitive, éviter les opérations hasardeuses et les engagements

insuffisamment garantis, dégager une marge bénéficiaire suffisante pour construire leur avenir et assurer une rémunération convenable aux actionnaires. Or, ces défis sont tout simplement incompatibles avec l'alinéa 1 par lequel la Constituante entend se substituer aux organes dirigeants de la BCG et poser « que le but principal de la banque est de contribuer au développement économique du canton et de la région. » La débâcle causée par la BCG au cours d'un passé récent n'a-t-elle donc pas suffi, Mesdames et Messieurs les défenseurs de cette rhétorique interventionniste, à ouvrir vos yeux ? N'ont-ils pas compris, ces défenseurs, que ce désastre à deux virgule trois milliards a été principalement dû à cet interventionnisme politicien ? Personne, vous en conviendrez, n'envisagerait d'intervenir constitutionnellement dans la définition du but économique principal de Rolex, de Firmenich, de Migros ou de la banque Pictet. Pourtant ces sociétés jouent au plan économique, en termes d'emplois et de fiscalité, un rôle autrement plus considérable que celui de la BCG. C'est au registre du commerce que se déclinent les buts de l'activité d'une entreprise et dans les statuts de ces entreprises, pas dans une constitution, même s'il s'agit d'une banque dont une partie majoritaire de l'actionariat est pour l'instant encore détenue par l'Etat et les communes. Je repose ma question : comment peut-on justifier de quelle manière que ce soit l'article 173 bis ?

Le président. Merci Monsieur Kunz. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Merci Monsieur le président. Vous voudrez bien demander à M. Mouhanna de faire ses citations en tenant compte du contexte. Ma réaction d'énervement, que je considère encore aujourd'hui comme justifiée, portait sur les travaux de la commission 1. Dans cette commission 1, nous avons en effet réussi à obtenir des accords très majoritaires et c'est sur ce point-là que j'avais été énervé par un certain nombre d'amendements qui remettaient en cause ces accords qui n'étaient pas en dehors du travail de la constitution car c'était des accords de commission. En ce qui concerne aujourd'hui, je rappelle à M. Mouhanna que nous allons soutenir l'amendement de l'AVIVO d'une part et que je me réjouis qu'il participe à l'effort de convergence en soutenant les amendements que les Verts ont déposés et retirés mais au profit d'une formulation exactement similaire.

Le président. Merci Monsieur Gardiol. La parole est à M. Albert Rodrik.

M. Albert Rodrik. Merci Monsieur le président. Je voulais commencer par féliciter notre collègue M. Kunz. Aujourd'hui il a contribué à l'épanouissement du musée du parlementarisme. Il nous a parlé de science bancaire, il nous a parlé d'un troc entre la traversée de la rade et la Banque cantonale. Mais ça ne lui a pas suffi parce que ce qu'il ne nous a pas dit c'est que – fait rarissime dans le monde bancaire suisse – un établissement public a réussi à se redresser tout en restant en mains publiques et ça c'est abominable. Bien sûr que les établissements publics crèvent, qu'ils soient repris par l'UBS autrefois, la SBS, le Crédit Suisse comme cela s'est passé dans des tas d'endroits. C'est la normalité du pays. Mais qu'ils puissent se redresser, contribuer justement au développement du tissu économique du canton et de la région tout en restant propriété de l'Etat et des communes et en laissant un peu de parts de son capital-actions à des privés, tout cela est vraiment tellement beau que c'est insupportable. Alors supportez-le donc. Effectivement cette Banque cantonale a été redressée en restant en mains publiques. C'est comme cela et nous en sommes fiers. Merci beaucoup de votre attention.

Applaudissements

Le président. Merci Monsieur Rodrik. La parole est à M. Pierre Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Merci Monsieur le président. Monsieur le président, vous aurez l'amabilité de transmettre à M. Kunz que nous apprécions énormément sa rhétorique, bien évidemment, mais qu'à mon tour j'aimerais lui poser une question que je vous demande de

lui transmettre. Pourquoi, s'il s'étonne que la Banque cantonale, que vient de défendre avec brio notre collègue préopinant... Pourquoi serait-elle dans notre avant-projet ? C'est une question à laquelle il vient d'être répondu brillamment. Mais moi j'en ai une autre : pourquoi faire figurer dans l'avant-projet un édifice culturel – je crois que c'est la seule constitution suisse qui le ferait – cet édifice culturel étant le temple protestant de Saint-Pierre ? Je vous remercie Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Gauthier. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Monsieur le président. Je serai très bref parce qu'en fait M. Kunz a répondu lui-même à sa question. Il a dit : « cet article est inutile, il ne sert à rien, je ne sais pas pourquoi on va le garder – et je ne cite qu'une partie de son intervention – pour l'instant encore. » En d'autres termes, la suppression de cet article est très clairement la décision de privatiser la BCG. C'est bien pour ceci que nous voterons cet article.

Le président. Merci Monsieur Ducommun. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. En tout cas M. Pierre Kunz a un immense mérite, c'est celui de la franchise. Ce n'est pas le cas de beaucoup d'autres qui eux avancent à visage masqué, et pour nous trahir après. Quand M. Kunz parle de banque et de finance, il oublie par exemple l'histoire de l'UBS et le rôle de l'éminent radical M. Merz dans toutes ces affaires et notamment dans la question de l'imposition des entreprises, où il parlait d'une perte de quatre-vingts millions pour se retrouver à plus de dix milliards. Donc le sérieux de M. Kunz est égal au sérieux de ceux qui défendent les mêmes milieux, c'est-à-dire les milieux des spéculateurs en tout genre. Par conséquent, je ne vais pas lui répondre point par point. Mais simplement, il y a juste une question qu'il a posée : « Qu'est-ce que cela a à faire ? » Hé bien tout simplement, le peuple genevois l'a voulu puisque c'est dans la constitution actuelle. Il n'a qu'à lire. Il se permet à lui tout seul de confectionner une espèce de – avec d'autres bien sûr mais nous le verrons à la fin – constitution avariée dans un emballage rose jaunâtre et peut-être avec une pochette cadeau jaune verdâtre. On verra bien à la fin.

Rumeurs dans la salle

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Marco Föllmi.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président. Dans un premier temps mon groupe n'était pas très favorable à l'inscription de la Banque cantonale dans la constitution. Mais à seconde vue, nous prenons position aujourd'hui en faveur de son inscription compte tenu notamment du rôle essentiel que le canton a joué dans le sauvetage de la banque en 2000 et du très gros effort que les contribuables ont dû fournir pour absorber les pertes à travers les comptes de l'Etat. C'est donc pour cet engagement qu'il nous paraît important de faire figurer la mention de la Banque cantonale dans la constitution. Parmi les différents alinéas qui nous sont proposés, nous soutiendrons l'amendement Mizrahi / Dimier / Savary à l'article 173 bis de la commission, qui compacte en un seul alinéa les différents amendements qui nous sont soumis. Nous voterons également l'amendement de l'AVIVO à l'alinéa 4 – même si ce groupe l'a retiré – qui indique quelle est la part que les cantons et les communes détiennent dans le capital social de la banque. Si un jour l'équilibre des forces devait être modifié pour une raison ou une autre, il nous paraît tout aussi important que la volonté populaire puisse s'exprimer à ce sujet du fait de son inscription dans la constitution. C'est aussi pour nous une garantie que la Banque ne peut pas faire n'importe quoi, qu'elle est économiquement et socialement responsable pour le rôle qu'elle doit jouer dans notre petit canton. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Föllmi. La parole est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Merci Monsieur le président. Je n'avais pas prévu de m'exprimer ici. J'aimerais simplement revenir brièvement sur une déclaration qui a été faite tout à l'heure par M. Rodrik que j'ai connu mieux inspiré. On peut être d'accord de soutenir la disposition sur la BCG notamment dans le cadre des accords qui sont intervenus cet été. On peut considérer que ce n'est pas forcément utile de le mettre dans la constitution et penser que cet établissement de droit public, au vu des années passées, n'a pas forcément plus vocation que d'autres établissements de droit public en tout cas à figurer dans la constitution. Mais en tout cas, qu'on vienne nous dire que cet établissement s'est redressé de lui-même, alors qu'il a coûté deux virgule sept milliards aux contribuables, c'est une chose que l'on ne peut pas dire et je pense qu'effectivement, il vaudrait mieux réfléchir avant d'avancer des propos de ce type-là. C'est la seule chose que je souhaitais ajouter à ce débat, Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Halpérin. La parole est à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président. Dans cette foulée, j'aimerais conseiller à M. Rodrik une lecture qui est celle d'un petit livre dont la couverture est rouge qui s'appelle *Le hold-up démocratique* et qui traite du problème de la BCG. Il a été écrit par M. Guertchakoff et M^e Membrez. Je lui recommande cette lecture qui lui montrera à quel point toutes les règles légales ont été violées par le Grand Conseil et par certains de ses membres, y compris un membre du gouvernement de l'époque, pour arriver à cette sauvegarde qui a été le fait des contribuables privés du canton de Genève. J'en ai prêté un exemplaire à Pierre Gautier qui l'a lu – je crois avec intérêt – mais j'en ai d'autres exemplaires. Mon cher Albert, si tu souhaites un exemplaire, je te le prête très volontiers dans l'espoir que tu puisses réviser tes avis sur le sujet.

Le président. Merci Monsieur Barde. La parole est à M^{me} Françoise Saudan.

M^{me} Françoise Saudan. Merci Monsieur le président. Je ne suis peut-être pas la seule, mais j'ai siégé au Grand Conseil quand nous avons décidé la création de la Banque cantonale. A l'époque, j'avais beaucoup travaillé avec un de mes collègues radical qui s'appelle John Clopath, un spécialiste du droit bancaire. Une des choses qui m'avait vraiment interpellée et interrogée était la mission impossible – parce que je l'avais qualifiée comme cela – que l'on confiait à cette nouvelle Banque cantonale. J'étais vraiment d'autant plus attentive à ce sujet qu'un membre de ma famille a été la secrétaire – et jusqu'à la fin – d'un très haut responsable de la Banque cantonale. Je lui avais fait part de mes inquiétudes en disant : « Mais est-ce que vraiment la nouvelle banque va pouvoir assumer toutes les tâches que nous lui confions ? » Il fallait qu'elle fasse tout, qu'elle ne licencie pas, qu'elle soutienne l'économie genevoise, etc. C'était mission impossible. J'étais présidente du parti radical à l'époque. Je suis intervenue au Grand Conseil. Le groupe avait décidé de soutenir la Banque cantonale. Je l'ai donc voté mais je crois que c'était la déclaration la plus brève que j'ai faite au Grand Conseil parce que j'avais gardé mes inquiétudes. En suivant le développement de la Banque cantonale, où je vous le rappelle, c'était l'élite de la politique genevoise qui était membre du conseil d'administration, on voyait très bien qu'elle était dans un processus de concurrence avec les autres établissements qui forcément allait mal se terminer. Après, je n'étais pas là quand il a fallu sauver la Banque cantonale. Mais alors, je me souviens très bien des réactions que j'avais lues, y compris dans la presse alémanique, et c'est pour cela que je ne partage pas du tout l'avis de M. Savary quand il dit que les Genevois sont très attachés à leur Banque cantonale, parce qu'à l'époque on a tout fait pour que les Genevois ne puissent pas se prononcer sur les mesures nécessaires au redressement de la Banque cantonale. Ce fut la clause d'urgence, ce fut un travail admirable, fait par un de nos anciens collègues socialistes qui a été conseiller d'Etat et qui est brillantissime dans ce domaine-là. Voilà pour cette question. Faisons attention aux missions que l'on confie aux établissements publics afin qu'ils puissent vraiment les assumer. Maintenant, j'aimerais revenir aux affaires

de l'UBS...

Brouhaha

Tintement de cloche

M^{me} Françoise Saudan. C'est fini ? Je peux encore avoir une minute ? Je tiens à ce que les choses soient claires. En effet, la Confédération a acheté pour cinq milliards de francs suisses d'actions de l'UBS. Elle les a revendues dix-huit mois après pour sept milliards. Le reste a été repris en charge sous la forme d'une fondation de déshérence – comme je la qualifierais – par la Banque nationale suisse (BNS)...

Le président. Madame Saudan, vous devez conclure.

M^{me} Françoise Saudan. Non, mais si vous me dites tout le temps... J'ai déjà de la peine à m'exprimer. Je suis en train de perdre du temps, alors je m'arrête s'il le faut. Je reviendrai sur l'UBS. J'ai déjà dit la première chose que je voulais dire sur ce sujet.

Brouhaha

Tintement de cloche

Le président. Merci Madame Saudan. Je prie l'Assemblée d'être un petit peu plus silencieuse par respect pour les orateurs. Monsieur Albert Rodrik, vous avez la parole.

M. Albert Rodrik. Je rassure d'abord mon ami Michel Barde : le bouquin est en bonne place dans ma bibliothèque. Je l'ai lu et il est tout plein de cette hargne sous-jacente de voir un établissement public ne pas disparaître et ne pas partir dans la tempête. Je n'ai jamais dit qu'elle s'était redressée toute seule. Je ne sais pas comment...

Signes de désapprobation

M. Albert Rodrik. Non, non, je n'ai pas dit « toute seule ». Bien entendu, comment voulez-vous qu'un établissement en déconfiture se sauve lui-même ? Si vous savez faire cela, c'est le moment, car maintenant il y a beaucoup de preneurs pour ce genre de génie.

Quelques rires

M. Albert Rodrik. La situation de la Banque cantonale a été créée par la manière dont le groupe de pilotage de cinq personnes a préparé la sortie des deux banques pour créer la nouvelle banque : un conseiller d'Etat libéral, deux présidents du conseil PDC et deux directeurs. Alors, on ne va pas commencer. Moi, j'étais dans cette salle le 19 mai 2000 et tous les groupes, sauf le groupe libéral, ont voté la clause d'urgence, car s'il n'y avait pas eu de clause d'urgence, il n'y aurait plus eu de Banque cantonale. Voilà. Alors ne refaites pas l'histoire. On arrête là, au revoir.

Brouhaha

Le président. Merci Monsieur Rodrik. Pour les autres, ne partez pas. Ce n'est qu'un au revoir. On continue nos travaux. La parole est à M^{me} Béatrice Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Je vous remercie Monsieur le président. Si j'interviens ici, c'est à titre strictement personnel. Je suis tout à fait d'accord avec l'intervention de M. Föllmi. Il m'a été donné en l'espace de vingt-quatre heures de recevoir deux témoignages concernant la Banque cantonale de Genève. M^{me} Saudan nous a dit qu'elle avait des missions et que

certaines de ces missions étaient impossibles. Mais si nous mettons dans la constitution que la Banque cantonale contribue au développement du tissu économique du canton et de la région, nous serions en droit d'attendre que cette contribution ne soit pas virtuelle mais effective. En effet, venir demander à la Banque une aide, cela signifie entrer en partenariat entre deux institutions quelles qu'elles soient – et même un privé – pour être en discussion pour savoir si le projet que nous allons défendre est intéressant. Or, comme je l'ai dit, en l'espace de vingt-quatre heures j'ai eu deux témoignages me disant que la Banque n'était pas entrée en matière parce que s'enthousiasmer pour un projet communal qui est d'ordre social n'est peut-être pas toujours très intéressant. Je souhaiterais quand même dire que cette attitude, à mon avis, n'est pas une attitude responsable. Je voterai absolument en toute connaissance de cause l'alinéa 4. Il est absolument indispensable que la Banque soit à l'écoute de façon active, et non pas simplement aléatoire, pour des projets qui concernent le développement du tissu économique du canton et de la région, qui concerne des communes qui ont des besoins sociaux à remplir. Revenir – alors qu'une autre banque est venue entre-temps et a accepté avec enthousiasme le projet – par la fenêtre alors qu'ils sont partis par la porte, c'est inadmissible. C'est mon coup de gueule d'aujourd'hui. Je le prends à mon compte. Mais vous tous qui connaissez la Banque, les députés qui connaissent la Banque devront vraiment leur demander de faire un effort de proximité, sans quoi ce que nous écrivons dans la constitution, à mon avis, sera plutôt nul et non avenu. Merci.

Le président. Merci Madame Gisiger. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Brièvement, à l'attention de M^{me} Saudan, je crois que quand on donne des chiffres il faut les donner correctement. Madame Saudan, c'est 6 milliards tout d'abord, l'achat d'actions UBS. Deuxièmement, il y avait 60 milliards d'actifs toxiques qui ont été pris en charge par la Confédération. Il faut également le dire. Enfin, par rapport à tout ce qui a été dit, M. Rodrik l'a dit, la clause d'urgence en question a été votée par plus des deux tiers du Grand Conseil. Donc, suivez mon regard par rapport au groupe ici représenté. Enfin, par rapport à certains arguments qui ont été avancés, cela me rappelle certains films policiers de série B : en cherchant le coupable, on finit par trouver qu'il fait partie de la famille. Merci.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Monsieur le président. La raison essentielle de l'amendement que nous avons cosigné avec M. Mizrahi et M. Savary est sur deux axes. Le premier est d'avoir un seul texte pour deux objets, mais surtout de rappeler que le rôle principal de la Banque cantonale ne peut pas être d'assurer le développement économique. D'autres facteurs sont là pour le faire. En revanche, il est très important d'inscrire dans notre texte qu'elle a pour but de contribuer au développement du tissu économique. Or, dans le tissu économique se trouvent toutes les PME, toutes les PMI. Et c'est bien pour cela que ce texte a été reformulé de cette façon. Notre groupe diverge sur ce qui a été dit concernant l'absence – ou la présence – de la Banque cantonale dans notre charte fondamentale. Nous le soutenons car nous pensons que c'est important de l'avoir, même si nous avons des divergences. Contrairement au paléontologue du « fazysme », nous arrivons à trouver des points de convergence et c'est pour cela que nous arrivons à travailler ensemble. Il y a un autre élément qui est important, et c'est pour cela que nous le soutiendrons. C'est un amendement AVIVO, cela vaut la peine d'être souligné : « Le canton et les communes détiennent la majorité de voix attachées au capital social de la banque. » Mais c'est bien sûr la conséquence logique de l'alinéa 1. Si vous voulez que la Banque cantonale soit le partenaire principal du développement du tissu économique. Bien évidemment, puisque c'est une banque publique, il faut que le canton et les communes détiennent, pas nécessairement la majorité du capital social, mais la majorité des voix attachées. Merci.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole est à nouveau à M^{me} Françoise Saudan.

M^{me} Françoise Saudan. Je maintiens le bénéfice de deux milliards réalisé par la Confédération lors de la revente des actions UBS et le bénéfice d'un virgule huit milliards réalisé par la Banque nationale au titre de la garantie qu'elle apporte aux fameuses créances pourries, qui n'ont jamais été de soixante milliards mais de quarante-neuf milliards et qui maintenant sont de bien moins de trente milliards (je crois de quinze à seize milliards). Comme cela, le problème est réglé.

Le président. Merci Madame Saudan, la parole est à M. Marco Föllmi.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président. A l'attention de M. Mouhanna qui donne des leçons à M^{me} Saudan, je voudrais aussi lui préciser que ce n'est pas soixante milliards qui ont été repris par la Confédération pour les actifs toxiques, mais c'est bien quarante milliards qui ont été repris par la BNS. Pour précision, aujourd'hui il ne reste plus que sept milliards.

Le président. Merci Monsieur Föllmi. La parole n'est plus demandée. Nous allons donc procéder au vote de l'article 173 bis. Je vous informe pour mémoire que les amendements déposés par l'AVIVO et les Verts et Associatifs, 173 bis alinéa 2 ont été retirés...

Voix de M. Souhaïl Mouhanna

Le président. Monsieur Mouhanna. Peut-être avons-nous mal compris ?

M. Souhaïl Mouhanna. Quand j'ai dit que je le retirais en faveur de l'amendement des Verts, c'était bien entendu s'il était maintenu. Mais s'il n'est pas maintenu, je maintiens mon amendement. D'ailleurs, je constate que l'amendement qui est désigné sous le label Dimier et autres... Je me demande pourquoi ils ont fait un tel amendement s'il ne s'agit pas d'une récupération des deux amendements qui sont les nôtres et qui se trouvent dans le rapport.

Brouhaha

Le président. Monsieur Mouhanna, je suppose qu'il en va de même pour l'alinéa 3, bien entendu.

Voix de M. Michel Ducommun. Vote nominal !

Le président. Je précise donc que les amendements des articles 173, alinéa 2 et 173, alinéa 3, sont retirés mais que ceux de l'AVIVO sont maintenus. Le vote nominal est-il suivi ? Pas beaucoup, pour l'instant. Non vous n'êtes pas quinze. Il n'est pas suivi.

Brouhaha

Voix de M. Michel Ducommun. Vote nominal !

Le président. Maintenant il est suivi. Ce sera donc un vote nominal. Nous procéderons de la manière suivante. Nous voterons d'abord l'amendement de MM. Mizrahi, Dimier et Savary à l'alinéa. En cas de non-acceptation, nous voterons le texte de la commission rapporteure. Nous voterons ensuite les amendements de l'AVIVO.

Le président. Nous commençons par l'amendement MM. Mizrahi, Dimier et Savary.

Art. 173 bis al. 1 (nouveau) Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste),
M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) :

La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public qui a pour but de

contribuer au développement du tissu économique du canton et de la région.¹⁾

**Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs)
à l'article 173 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI

¹⁾ Les amendements supplémentaires (hors rapports) sont indiqués en italiques.

Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	ABS
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	ABS
Saudan	Françoise	R&O	ABS
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 58 oui, 3 non, 6 abstentions, l'amendement des groupes socialiste pluraliste, MCG, Verts et Associatifs est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 173 bis al.1 (nouveau) La Banque cantonale de Genève a comme but principal de contribuer au développement économique du canton et de la région.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes socialiste pluraliste, MCG, Verts et Associatifs).

Le président. Nous passons au vote de l'alinéa 2, amendement de l'AVIVO.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 173 bis al. 2 (nouveau) La Banque cantonale de Genève, créée par la fusion de la Caisse d'épargne de la République et canton de Genève, fondée en

1816, et de la Banque hypothécaire du canton de Genève, fondée en 1847, est une société anonyme de droit public.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 173 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI

Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 49 non, 9 oui, 10 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 173 bis al. 2 La Banque cantonale est une société anonyme de droit public.
(nouveau)

est retiré.

Le président. Nous passons à l'alinéa 3.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 173 bis al. 3 La Banque cantonale de Genève a pour but principal de
(nouveau) contribuer au développement économique du canton et de la
région.

Amendement de minorité du groupe AVIVO à l'article 173 alinéa 3

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS

Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT

Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 42 non, 7 oui, 18 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 173 bis al. 3 Elle a pour but principal de contribuer au développement
(nouveau) économique et social de la région.

est retiré.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 173 bis al. 4 Le canton et les communes détiennent la majorité des voix
(nouveau) attachées au capital social de la banque.

Amendement de minorité du groupe AVIVO à l'article 173 alinéa 4

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	ABS

de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	OUI
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	ABS
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	ABS
Saudan	Françoise	R&O	ABS
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	ABS
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI

Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 54 oui, 7 non, 7 abstentions, l'amendement de minorité est accepté.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 173 bis al. 5 La loi et les statuts règlent l'organisation et les activités de la
(nouveau) banque.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 173 alinéa 5**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON

Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 46 non, 12 oui, 10 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Mis aux voix, l'art. 173 bis (nouveau) tel qu'amendé

¹ La Banque Cantonale de Genève est une société anonyme de droit public qui a pour but de contribuer au développement du tissu économique du canton et de la région.

² Le canton et les communes détiennent la majorité des voix attachées au capital social de la banque.

Article 173 bis (nouveau) amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	ABS
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	NVT
Koechlin	René	L&I	ABS
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI

Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NVT
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	ABS
Saudan	Françoise	R&O	NVT
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 59 oui, 3 non, 4 abstentions.

Le président. Nous passons à la section VII Mobilité.

Le président. Monsieur le rapporteur, avez-vous quelque chose à dire sur cette section ?

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Je souhaitais attirer votre attention sur le fait que la commission a modifié les trois alinéas de l'avant-projet, en introduisant tout d'abord à l'alinéa 1 la notion de facilitation de la mobilité en tant que principe dans le cadre d'une politique de transport et de déplacement. A l'alinéa 2, elle a souhaité reprendre et souligner les principes de complémentarité d'une part et de libre choix des modes de transport de l'autre. Enfin, elle a souhaité mentionner à l'alinéa 3 le principe d'une politique globale coordonnée avec celles de l'énergie, de l'aménagement, de la circulation et de la protection de l'environnement. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Nous passons ensuite à l'article... Monsieur Halpérin, c'est sur la section ?

Voix de M. Lionel Halpérin

Le président. Bien, alors je passe à l'article 174. Monsieur le rapporteur, voulez-vous ajouter quelque chose sur l'article 174 ? Comme ce n'est pas le cas, je passe la parole au rapporteur de la commission 4, M. Marco Föllmi.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président. En fait la commission 4 propose le même amendement que la commission 5. Il n'y a pas de différence.

Le président. Merci Monsieur Föllmi. La parole est au groupe socialiste pour les amendements de minorité. Personne ne semble vouloir s'exprimer... Monsieur Tanquerel ? Je vous passe la parole.

M. Thierry Tanquerel. Merci Monsieur le président. Sur cette disposition, les amendements de minorité reflétaient évidemment la situation telle qu'elle avait cours dans la commission au moment où celle-ci a délibéré. Depuis, les choses ont évolué, il y a eu les fameuses convergences et il faut reconnaître que le projet tel qu'il ressort des convergences n'est pas absolument enthousiasmant. Il est moins bon que l'avant-projet mais il est certainement meilleur que les propositions de la commission. Il est aussi, toutes analyses faites, meilleur que le texte de la constitution actuelle sur ce point. Contrairement à d'autres domaines où la constitution actuelle pourrait être considérée comme assez progressiste (en matière d'énergie ou de logement par exemple), en matière de mobilité c'est loin d'être le cas. Donc le texte est acceptable. Dans ces conditions, nous modifions un petit peu notre approche. L'amendement de minorité à l'alinéa 2, nous pouvons le retirer. En revanche, nous avons déposé un nouvel amendement qui vise à inscrire le mot « sécurité » à l'alinéa 1. Il nous paraît assez évident que si, dans la constitution, on mentionne la fluidité du trafic, la sécurité doit aussi y figurer. Cela nous paraîtrait assez absurde de dire que la fluidité mériterait une consécration constitutionnelle mais pas la sécurité. Avec alors une échelle de valeurs très claire entre les deux : la fluidité c'est très important, la sécurité c'est tout à fait secondaire. Donc nous espérons que cette proposition d'un seul mot pourra rencontrer l'approbation des groupes de la majorité de cette Assemblée. Nous avons d'autres objections que nous avons laissé tomber, auxquelles nous avons renoncé pour nous concentrer sur ce seul mot. Nous savons cependant que la formulation est un amendement d'accord, et nous le respecterons. Si les groupes de la majorité nous disent que – contrairement à ce que je pense, mais enfin je peux me tromper – en réalité pour eux l'inscription de la sécurité dans la constitution est quelque chose de tout à fait inacceptable, qui ne correspond pas à leurs valeurs et à leurs priorités, ou bien s'ils nous disent que cela ne peut être éventuellement accepté que dans un deuxième temps à titre de concession à ce qui serait une valeur de gauche (alors que personnellement je pense que la sécurité n'est pas une valeur strictement de gauche), nous nous inclinons et dans ce cas-là nous retirerons notre amendement. Mais dans un premier temps nous aimerions voir les groupes de la majorité s'exprimer sur le sujet. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Tanquerel. La parole est maintenant aux Associations de Genève.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. Pour ne pas reprendre le même discours que mon préopinant, M. Tanquerel, j'aimerais dire que, concernant l'avant-projet l'alinéa 3 qui dit que « La liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie. », de fait et en discussions avec les milieux des *pro* et des *anti*, est simplement une grande utopie. En effet, il est impossible de garantir à tout un chacun d'utiliser au quotidien, comme il veut, où il veut et quand il veut le mode de transport qui lui sied selon ses envies et ses appréciations. Nous ne pouvons donc pas nous rallier à cet alinéa-là, bien qu'il change de position dans la numérotation des alinéas. Pour le reste, notre analyse est un peu similaire à celle des socialistes, si ce n'est qu'il est particulièrement regrettable de vouloir perdre une priorité clairement affirmée pour la mobilité douce et les transports publics dans notre projet actuel, mais nous y reviendrons de toute façon en deuxième lecture. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame. Nous attaquons maintenant le débat proprement dit. La parole est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Merci Monsieur le président. Sur ce sujet, je serai relativement bref. J'aimerais quand même relever que, malheureusement une fois encore, les socialistes, qui participent à ces accords de convergence qui ont été discutés cet été, n'ont cessé que de les instrumentaliser à certaines occasions. La prise de parole qu'on vient d'avoir tout à l'heure de M. Tanquerel est une preuve supplémentaire qu'il est hors de question à ce stade de modifier ce qui a été discuté et décidé cet été. Pourquoi ? Parce que cet été nous avons convenu d'un texte qui, comme l'a dit M. Tanquerel à juste titre, est un texte qui ne convient parfaitement ni aux uns ni aux autres mais qui relève d'une certaine convergence. Vouloir le modifier à la dernière minute est une mauvaise idée parce qu'on a déjà vu comment certaines propositions de modification ont fini par aboutir à des votes contradictoires au sein de cette Assemblée. Non seulement c'est une mauvaise idée pour des questions pratiques mais c'est aussi une mauvaise idée parce qu'au fond, le seul objectif du dépôt de cette motion est d'instrumentaliser le débat en venant dire à la droite : « Veuillez vous déterminer, dites-nous que vous ne voulez pas de la sécurité. » La réalité n'est pas que nous ne voulons pas de la sécurité et vous le savez très bien, Monsieur Tanquerel. La sécurité sera ancrée dans cette constitution. Il n'est pas question de renoncer à la sécurité dans la constitution. La question est de savoir s'il faut la remettre à chaque article que nous voterons, notamment en lien avec la fluidité du trafic. La fluidité du trafic ne ressort pas d'autres dispositions constitutionnelles et c'est la raison pour laquelle elle a sa place à cet endroit-là. Les questions de sécurité doivent évidemment être traitées. Elles le seront. Il n'est pas question de dire ici que c'est une valeur de gauche. Il n'est pas question de dire ici que nous négocierons pour le prochain tour. Il est simplement question de dire qu'il faut une constitution qui ne répète pas à l'envie chacune des dispositions et qui surtout ne peut pas donner lieu à une interprétation, que d'aucuns voudraient, qui consisterait à dire « pour des raisons de sécurité, par application du principe de précaution voté par ailleurs, il apparaît utile aux uns et aux autres de considérer que nous ne pourrions plus rouler à plus de cinq kilomètres-heure en ville parce qu'au-delà de cela on met la sécurité des gens en danger. » Il y a un moment où il faut s'arrêter, accepter qu'on a chacun fait des concessions et soutenir le texte qui a été soutenu par les différents groupes qui ont accepté les négociations de cet été.

Le président. Merci Monsieur Halpérin. La parole est à M. Alberto Velasco. Je vous informe qu'il reste deux minutes vingt-cinq à votre groupe et qu'il y a encore beaucoup d'articles.

M. Alberto Velasco. Juste pour vous dire que quand on parle de complémentarité en matière de transport tel que proposé dans la disposition qui nous est soumise, je pense que l'intérêt public doit figurer dans ces articles. Or j'ai vu qu'il n'y figure jamais. Je suis d'accord avec la complémentarité, pour autant que l'intérêt public soit respecté et c'est ce que je tenais à dire. C'est tout. Merci.

M^{me} Christiane Perregaux prend la Présidence.

La présidente Je vous remercie. Monsieur Savary, vous avez la parole.

M. Jérôme Savary. Merci Madame la présidente. Au vu des problèmes que rencontre notre canton sur ce domaine de la mobilité, problèmes que vous connaissez, qui sont la congestion due au nombre d'automobiles qui entrent et sortent chaque jour du canton (plus de cinq cent mille quotidiennement. Problèmes par ailleurs dus à la pollution engendrée par la circulation automobile, à la pollution de l'air et à la pollution due au bruit qui répondent d'exigences fédérales, notamment de la loi sur la pollution de l'environnement. Là, je rappelle que la Ville de Genève, notamment, a jusqu'en 2018 je crois pour assainir l'ensemble de ses rues (plus de quarante) qui sont problématiques aujourd'hui. Si elle ne le fait pas, il y aura des sanctions qui seront extrêmement importantes et qu'il s'agira d'anticiper au plus vite. Vis-à-vis de ces problématiques fondamentales qui concernent notre canton, il est pour nous

absolument évident que la réponse majoritaire évidente qu'il faut donner est la priorité aux transports publics et à la mobilité douce en tant que politique fondamentale d'orientation de la mobilité dans notre canton. Nous étions tout à fait satisfaits qu'une majorité de circonstance à l'époque ait opté pour ce choix dans l'avant-projet. Nous constatons au vu du travail de commission qu'il y a un blocage – c'est le cas de le dire – sur cette question de la part de la majorité. Nous constatons qu'un ensemble de propositions sont faites par différents groupes qui nous permettent aujourd'hui en quelque sorte de déminer le terrain que nous avait préparé la majorité de la commission 5. Nous aimerions souligner également qu'un article tout à fait intéressant – au-delà de ce constat d'une convergence qui permet d'assurer le minimum – se trouve à l'article 176, où l'on conçoit dorénavant l'aménagement du territoire comme devant, lors de la réalisation de nouveaux équipements dédiés au logement, à l'emploi, au commerce ou aux loisirs... Il faut absolument que ces équipements soient accompagnés des infrastructures de transport public et de mobilité douce aux côtés des voies routières de communication. Ceci est tout à fait nouveau. C'est d'ailleurs la reprise d'une proposition collective qui nous avait été faite. Il faut souligner que c'est une avancée importante par rapport à la constitution actuelle, que nous pouvons saluer. Pour ce qui est de l'article 174, alinéa 1 et de la complémentarité et de la fluidité des modes de transport, nous considérons cet objectif comme étant valable pour l'ensemble des modes. Il est tout à fait clair qu'il n'y a aucun avantage à ce que l'automobiliste soit bloqué sur le pont du Mont-Blanc le matin et attende des heures que la congestion se défasse. Mais nous interprétons aussi ce fait pour les usagers des transports publics : il n'y a aucune raison pour que ces usagers attendent des heures aux feux rouges et que les automobilistes, souvent seuls derrière leur volant, passent avant que la tram puisse accéder au carrefour. De même, il n'y a aucune raison que les usagers attendent des minutes et parfois des heures aux arrêts de transports publics que la prochaine rame de tram ou de bus arrive enfin pour les prendre. De même, il n'y a aucune raison que les usagers de la mobilité douce n'aient pas un réseau continu, fluide, leur permettant de se déplacer en toute sécurité aux différentes parties du canton. C'est ainsi que nous interprétons la proposition de complémentarité et de fluidité qui nous est faite. En ce qui concerne ces différents articles de manière générale, nous aurons l'occasion d'exprimer un certain nombre de réserves dans nos votes sur des articles qui, pour nous, ne vont pas dans le sens de la priorisation des transports publics et de la mobilité douce. Pour le reste, nous pensons que nous avons là une situation bien meilleure que ce que la commission nous a proposé dans le rapport qui vous a été exposé.

La présidente. Merci Monsieur Savary. La parole est à M. Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Madame la présidente. En écoutant M. Tanquerel et M. Halpérin, je pense que quand on nous parle de convergence cela devient véritablement une farce, parce qu'apparemment c'est une soumission complète de la part du groupe socialiste pluraliste aux quatre volontés du groupe libéral.

Rumeurs dans la salle

M. Souhaïl Mouhanna. Tout à fait. Je voudrais dire encore une chose. Apparemment le groupe socialiste veut retirer son amendement à l'article 174, alinéa 2. S'il est retiré, nous le reprenons à notre compte. Par ailleurs, nous ne comprendrions pas que la mobilité douce disparaisse des différents articles, qui ont déjà été votés d'ailleurs dans l'avant-projet. Tout à l'heure, M. Tanquerel s'adressait à une majorité. Or, d'après ce que je lis ici, l'article 174 sur la mobilité a été voté majoritairement par l'Assemblée. Donc s'il y avait une majorité, ce n'est pas celle à laquelle M. Tanquerel s'adressait tout à l'heure. La majorité s'était déjà exprimée. Donc nous soutenons les deux premiers alinéas de l'article 174 et évidemment nous reprenons à notre compte l'amendement à l'article 174, alinéa 2, en rappelant que le peuple a voté l'initiative populaire en faveur de la mobilité douce. Ceux qui nous parlent aujourd'hui de la population et du choix du peuple... Cette initiative, il n'y a pas longtemps qu'elle a été votée et elle a été acceptée par le peuple. Certains voudraient aujourd'hui l'enlever.

M. Thomas Büchi reprend la Présidence.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Ludwig Müller.

M. Ludwig Muller. Monsieur le président, je défends ici mes deux amendements qui concernent l'article 174 alinéas 2 et 4 nouveau. D'abord, l'article 174, alinéa 2 ne veut pas remplacer le résultat qui est sorti des discussions intergroupes de cet été. Il faut le comprendre comme un ajout à cet alinéa 2. Toutefois, je le défends avec pas trop d'illusions concernant son succès. De convergence en caucus, les groupes arrivent en plénière avec des listes de « oui » et de « non », donc avec des consignes de vote. Il faut que la discipline règne. C'est à mon avis le message que j'entends ici parmi nous. Je propose qu'on envoie ces listes directement au secrétariat. On économiserait du temps. Mais enfin, la procédure est ce qu'elle est. Ma première proposition vise à compléter cet alinéa 2 issu des négociations. L'organisation de la mobilité sur l'ensemble de la région demande un rééquilibrage entre les différents modules de transport, de l'aménagement du territoire et de la sécurité. Les problèmes à résoudre trouvent une solution satisfaisante au moment où les acteurs décideront de sortir de leur bunker respectif. Les transports publics et privés, le stationnement, les parkings, la mobilité douce et les zones piétonnes sont un ensemble cohérent et chaque composant à la même valeur. C'est un grand chantier qui doit s'ouvrir dans notre République. Les travaux en vue de la réalisation du plan directeur cantonal 2030 doivent mobiliser tous les intéressés afin de dessiner et de réaliser finalement une vision de mobilité digne d'une des régions les plus belles mais aussi les plus riches d'Europe. Il est important que les communes apparaissent dans le texte de cet article en tant qu'interlocuteur et partenaire à part entière de l'Etat, même si le mot « Etat » semble le suggérer. Pour le lecteur non constitutionnaliste, ce n'est pas une évidence. La collaboration étroite entre les autorités cantonales, communales et des régions concernées nous amènera peut-être la fin de cette « guéguerre » qui mine notre république depuis des décennies. Merci.

Le président. Merci Monsieur Muller. La parole est à M. Guy Zwahlen.

M. Guy Zwahlen. Cher président, je crois qu'il est faux de vouloir consacrer une mobilité de gauche et une mobilité de droite. Il y a une nécessité de mobilité générale dans notre canton, qui est utile non seulement dans le monde du travail, dans le monde de l'activité économique, mais également dans le monde des loisirs et dans le monde des contacts sociaux. De ce fait, l'Etat se doit d'assurer dans sa globalité la mobilité de tous les habitants ainsi que des visiteurs du canton. Il faut rappeler que le droit à la mobilité découle de la liberté de mouvement qui est un droit fondamental garanti par l'article 10, alinéa 2 *in fine* et 31 de la Constitution fédérale. Je renvoie au traité de Grisel, *Droits fondamentaux*, page 68, pour ceux qui voudraient vérifier. Pour être efficace, la mobilité doit reposer sur trois piliers principaux, à savoir la complémentarité, le libre choix du mode de transport et l'encouragement de certains types de déplacements en certains lieux. Je reprends ce terme de « encourager » parce que je suis un farouche adversaire du « privilégier ». Il n'y a plus de guerre des transports. Je prends l'exemple de ce qui s'est passé – en renvoyant la balle aux Verts et Associatifs – sur le pont du Mont-Blanc où l'on a réussi à débloquer une situation pour une complémentarité de tous les modes de transport, avec une voie de bus qui va bientôt se créer, et à améliorer la fluidité pour le transport individuel sur cet axe. Donc on peut très bien, pour toutes les mobilités, si l'on n'agit pas de façon doctrinaire, avoir des effets efficaces. La constitution doit répondre aux attentes des habitants et les habitants sont lassés de la guerre des transports, sont lassés de la mobilité de gauche et de la mobilité de droite. Ils veulent une solution. L'accord qui a été passé répond à cette solution. Les amendements que nous proposons répondent à cette solution pour effectivement donner une place à tous les modes de transport. Il faut donc une complémentarité des modes de transport, ce qui ne veut pas dire que je peux aller n'importe où, n'importe comment, avec n'importe quel mode de transport. Trois modes de transport sont utiles : les transports

publics, les transports individuels et ce que l'on appelle la mobilité douce, étant rappelé que contrairement à ce qui a été exposé précédemment la mobilité douce est prévue dans le projet de constitution que nous soutenons. Donc, complémentarité et ensuite libre choix. Je suis fort étonné, également, au niveau des tenants des idées vertes, que l'on dise « le libre choix, on est pas d'accord. » La base légale du plan directeur de mobilité douce du Conseil d'Etat, et précisément l'article actuel 160 A de la constitution genevoise, dit que la liberté individuelle du choix du mode de transport est garantie. Base légale du plan cantonal de mobilité douce adopté par le Conseil d'Etat il y a quelques mois. On ne peut pas dire que le libre choix du mode de transport soit une disposition d'apanage d'automobilistes. C'est faux. Ensuite, il faut de l'encouragement, il faut des mesures positives, encourager la mobilité douce, encourager le recours aux transports publics. Quand on dit que le tram attend des heures derrière les voitures, c'est faux puisqu'il y a – justement pour l'encouragement de la mobilité publique – des feux préférentiels. Le tram se trouve coincé après dans les bouchons à cause du manque de fluidité du trafic. C'est pour cela que nous vous demandons vivement...

Le président. Il vous reste trente secondes Monsieur Zwahlen.

M. Guy Zwahlen. ...de bien vouloir accepter nos amendements dans un esprit d'apaisement, de complémentarité, de libre-choix et d'encouragement des modes de transport qui doivent être développés. Je vous en remercie par avance.

Le président. Merci Monsieur Zwahlen. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Monsieur le président. Premier constat : effectivement, dans le projet, il y avait la priorité aux transports publics. Cette priorité a disparu de la convergence. On dira tout ce qu'on veut, mais la disparition dans la convergence de la priorité aux transports publics est une victoire de la droite. Je pense que de ce point de vue là il n'y a pas de doute et je regrette un peu que des éléments fondamentaux d'une vision de gauche au niveau de la mobilité aient été abandonnés au nom de la convergence. Deuxièmement, comme remarque, je me demande s'il n'y a pas une crainte du ridicule à avoir. Dire qu'on va viser la fluidité, que dans une ville comme Genève, en fonction du nombre de voitures, en fonction de la densité, en fonction du fait qu'il y ait cinq cent mille entrées et sorties de véhicules par jour dans le canton... Dire que l'objectif de la fluidité n'est pas une irréalité complètement absurde, c'est un rêve qui va beaucoup plus loin que d'autres rêves que nous avons, nous, par rapport aux transformations de la société. Le mettre dans la constitution, c'est ne pas craindre le ridicule. Troisièmement, concernant la complémentarité, la remarque de dire que le transport privé et que le transport public sont complémentaires et qu'ils s'ajoutent l'un à l'autre est aussi une contradiction assez évidente, car il est clair que plus il y a de transports privés plus les transports publics ont de la peine à passer et vice versa. Donc, de ce point de vue-là, il n'y a pas une complémentarité, il y a effectivement une opposition, une contradiction entre une facilité possible pour les transports publics et une facilité possible pour les automobiles privées. Quatrièmement, concernant le libre choix, ce qui m'étonne dans ce qui a été dit est que cela concerne tout. Les partisans de la liberté individuelle du choix de déplacement ont toujours été ceux qui ont dit que cette liberté devait permettre la circulation d'automobiles privées. Lorsque l'on parle de la guerre entre les transports privés et les transports publics, c'est toujours cet article qui est utilisé pour favoriser par tous les moyens, au niveau en tout cas de ce que la droite a fait jusqu'à présent, ce que veut dire ce libre choix. J'ai deux remarques que j'allais qualifier de détail, mais pas tellement. Je remarque que l'amendement de la commission au niveau de l'alinéa 3 prend un certain nombre d'éléments qui doivent déterminer cette politique. Par rapport au projet, il supprime le mot « urbanisme ». Dire que l'on considère toute la politique de la mobilité en ne s'intéressant pas à l'urbanisme alors que c'était un mot qui était dans l'avant-projet... J'aimerais comprendre pourquoi cela n'a rien à voir avec l'urbanisme. Pour moi, ce n'est pas possible. Dernière remarque : on tient compte de l'environnement. Je vais être

provocateur : tenir compte de l'environnement, c'est interdire la circulation en ville. Il est clair qu'au niveau des dégâts climatiques, du réchauffement et des gaz à effet de serre, la circulation d'une manière générale est un des plus gros producteurs de pollution (c'est la circulation en ville qui est encore plus grosse de ce point de vue là). Certains disaient : « Nous devons viser une constitution d'avenir qui soit valable pour les cinquante ou soixante années futures. » Je suis à peu près persuadé que dans quarante ou cinquante ans on aura trop de problèmes pour avoir des automobiles privées pour deux raisons. Premièrement, il n'y aura plus de pétrole. J'espère qu'on ne remplacera pas tout cela par des agrocarburants car, comme Jean Ziegler l'a dit, les agrocarburants sont un crime contre l'humanité. Deuxièmement, il n'y aura plus non plus de fer ou d'acier pour les construire. Comme on ne fera sans doute pas des automobiles en bois ou en pierre, je pense que l'avenir de l'automobile est très limité dans le temps si l'on considère des dizaines d'années. Voilà, je crois que tous ces éléments expliquent que nous préférons nettement la formulation de l'avant-projet et que nous ne voterons pas les amendements proposés par la convergence.

Le président. Merci Monsieur Ducommun. La parole est à M. Thierry Tanquerel. Il vous reste deux minutes.

M. Thierry Tanquerel. Monsieur le président, trois choses. Premièrement, j'aimerais demander à M. Halpérin de permettre au groupe socialiste ce qu'il estime normal que le groupe libéral-radical fasse. Lors de la dernière séance, le groupe libéral radical a présenté un amendement de dernière minute qui a été défendu avec fougue et talent par M. Hottelier et M. Kunz. Nous avons dû expliquer pour quelle raison cet amendement, qui ne correspondait pas à la convergence, ne nous convenait pas et pourquoi, pour que la convergence soit respectée, il ne devait pas être voté. Nous avons le droit de faire le même genre d'amendement tout en respectant le principe de la convergence. Deuxièmement, je prends acte de l'opposition de la majorité de droite de cette Assemblée à l'introduction du mot « sécurité » dans les principes qui doivent gouverner la mobilité. Je le regrette, mais il faut admettre que cela ne correspond effectivement pas à ce qui a été discuté dans les accords de convergence. Donc, nous retirons l'amendement de M. Özden à l'article 174. Troisièmement, nous ne nous arrêterons pas là, nous continuerons à nous battre et nous essayerons de convaincre la majorité ou de lui arracher la concession, manifestement importante pour elle, d'admettre que la sécurité routière est aussi importante que la fluidité. Je vous remercie.

M^{me} Christiane Perregaux prend la Présidence.

La présidente. Je vous remercie et je passe la parole à M. Andreas Saurer.

M. Andreas Saurer. Je n'ai évidemment aucun problème avec un article constitutionnel – qui figure par ailleurs dans l'avant-projet – qui facilite la mobilité. C'est l'alinéa 2 de l'article 174. En revanche, j'ai quelques difficultés avec les compromis ou les amendements de convergence. J'aimerais revenir sur l'intervention de M. Zwahlen. Il parle de complémentarité, de libre choix et d'encouragement. En soi, je ne suis pas opposé. Je ne suis pas contre la voiture. Bien sûr, qu'il faut avoir la possibilité que les voitures puissent circuler, que les motos circulent, que les transporteurs et les camions puissent circuler. Mais là, on est vraiment dans un domaine technique. Je me réjouis si le Conseil d'Etat, avec différentes associations en matière de transports, aussi bien ceux qui défendent les transporteurs que l'écologie, trouvent un accord par rapport au pont du Mont-Blanc. Mais au niveau de la constitution, que devons-nous faire ? Nous devons fixer clairement des priorités. Je crois que c'est évident que nous ne pouvons pas garantir le libre choix du mode de transport. Nous ne pouvons pas parler de complémentarité. Nous devons dire clairement à la population « voilà dans quelle direction nous devons aller. » La direction – c'est clair – c'est celle des transports publics et de la mobilité douce. Tout le reste, ce sont des mensonges. Vous savez tous que la circulation motorisée privée en ville, c'est terminé. Ce sera terminé

dans les vingt ou trente ans à venir. Vous souhaitez faire une constitution pour les décennies à venir. Alors essayez de voir ce qui va se passer dans trente ou quarante ans et pas ce qui va se passer demain ou après-demain. Nous devons fixer des objectifs, à savoir les transports publics et la mobilité douce. Nous constatons même maintenant que cela bouchonne en Ville de Genève, tout est bloqué. Pourquoi ? Parce que Genève est une des villes avec les plus importants taux de motorisation. Le nombre de voiture par habitant est parmi les plus importants en Europe. Voilà pourquoi cela bouchonne. Vous voulez continuer comme cela ? Cela bouchonnera encore plus. Un deuxième aspect est celui des gaz à effet de serre, dont on a déjà parlé. Il y a environ 30 % à 40 % des gaz à effet de serre qui proviennent de la circulation motorisée privée. Aussi, pour cette raison-là, je crois qu'il est indispensable que la constitution que l'on va soumettre à la population fixe des priorités claires en matière de transports publics. Je vous remercie.

La présidente. Je vous remercie et je donne la parole à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci. J'étais étonné de la longue diatribe de M. Ducommun. J'aimerais rappeler que la liberté du mode de transport a fait l'objet d'une consultation populaire. Je suis donc étonné d'entendre M. Ducommun, qui passe son temps à nous dire qu'il ne faut pas revenir sur les scrutins populaires. Voilà. Donc j'aimerais rappeler que le peuple s'est prononcé sur cette affaire. Merci.

M. Thomas Büchi reprend la Présidence.

Le président. Merci Monsieur Barde. La parole est à M. Laurent Hirsch.

M. Laurent Hirsch. Merci Monsieur le président. J'ai bien entendu le discours de M. Saurer et j'apprécie en particulier la cohérence dont il fait preuve sur le plan personnel, puisque je sais que c'est en vélo qu'il vient ici et qu'il rentre tard le soir loin d'ici. Pour les autres qui font des beaux discours sur la mobilité, j'aimerais les inviter à nous annoncer de manière transparente et à titre personnel avec quel véhicule ils sont venus ici aujourd'hui et dans quelle mesure ils bénéficient d'une place de parking payée par les contribuables dans le cadre de la Constituante.

Rumeurs dans la salle

Le président. Merci Monsieur Hirsch. La parole est à M^{me} Béatrice Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Monsieur le président. Je pense que toutes les interventions que nous venons d'entendre ont leur poids. Elles sont défendues de façon très déterminée et ne je n'y vois aucun inconvénient. J'ai bien entendu l'intervention de M. Tanquerel sur la sécurité. Je pense qu'il n'est malheureusement pas très adéquat de dire que tous les groupes sont contre le principe – c'est ce qu'il a dit – de la sécurité. Je ne pense pas en tout cas que notre groupe le soit. A part cela, que ce soit opportun de le mettre maintenant, c'est une autre question. Si le canton facilite la complémentarité entre le public et le privé et y ajoute non seulement la mobilité douce mais le libre choix du mode de transport c'est qu'on est dans une société où nous avons encore le choix. Je rejoins ce qui a été dit : peut-être plus pour longtemps. Mais aujourd'hui nous l'avons. Nous avons le choix du mode de transport, de la voiture que nous achetons – et là je ne fais aucun jugement de valeur sur qui a quoi et pourquoi. Cela appartient à chacun. Il me semble que d'après le travail qui a été fait, il serait dommage que nous ne puissions pas nous mettre d'accord, même si cela est encore un peu imparfait, sur les propositions de négociation. Dans ce sens, faisons un pas en avant, car faciliter la mobilité avec la complémentarité et la fluidité des différents modes de transports publics et privés me semble être déjà quelque chose de constitutionnellement tout à fait acceptable. Puis, je vous rappelle que dans la proposition de négociation pour l'alinéa 4 il y a une volonté de coordination par une élaboration de politiques globales. Cela

concerne à la fois l'énergie, l'aménagement, l'urbanisme aussi à mon avis, la circulation (donc aussi la sécurité à mon avis) et la protection de l'environnement. Je pense que nous sommes assez bons dans ce texte-là. Le groupe PDC votera ces deux propositions de négociation.

Le président. Merci Madame Gisiger. La parole est à Pierre Gauthier. Vous renoncez. La parole est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci Monsieur le président. Juste une petite réflexion. Si nous assistons à un match de football entre l'OM et Valenciennes, par exemple, avec des maillots rouges et des maillots bleus (les joueurs sont prêts et les crampons sont affûtés), si à la deuxième minute on nous annonce que le score sera trois - deux, cela perd un petit peu de sa saveur. C'est un peu l'impression que me donne cette convergence au niveau des débats politiques d'aujourd'hui. Nous perdons en saveur. Alors, si pour le moins les différents protagonistes pouvaient se mettre suffisamment d'accord pour que nous n'ayons pas à assister en plénière au règlement de ces convergences, je pense que cela nous arrangerait. Le groupe UDC souhaite dire aujourd'hui que l'amendement de M. Melik Özden lui convient tout à fait. Il nous paraît très bien. Puisqu'il est malheureusement retiré, nous souhaitons le reprendre à notre compte. Merci Monsieur le président.

Quelques applaudissements

Le président. Merci Monsieur Bläsi. J'ai bien fait de le garder sous les yeux. Je passe maintenant la parole à M. Léon Benusiglio.

M. Léon Benusiglio. Merci Monsieur le président. Je suis venu à vélo comme toujours. Je pense que l'autorégulation par la dissuasion et l'incitation, par le coût et le temps passé à se déplacer peut venir à bout de bien des problèmes. Londres a adopté une taxe de circulation en ville qui semble être efficace. Quant aux ayatollahs qui veulent nous imposer un moyen de locomotion, je pense qu'on en arrivera à apprendre à faire du vélo aux manchots et aux culs-de-jatte. Merci.

Le président. Merci Monsieur Benusiglio. La parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Monsieur le président, vous pourrez transmettre à notre collègue M. Hirsch que je suis également venu à vélo, qui est mon mode de transport habituel. Notre collègue M^{me} Kuffer-Galland pourra témoigner que je me rends également dans la commune de Vandoeuvres à vélo. Donc c'est quelque chose qui est tout à fait faisable. En ce qui concerne les dispositions que nous avons ici sur les questions de mobilité en général, nous rejoignons les propos qui ont déjà été tenus et qui disent qu'il est regrettable que ce vers quoi nous allons converger soit moins fort et moins pertinent que ce que nous avons dans l'avant-projet. Toutefois, nous sommes quand même et toujours dans un progrès par rapport à ce qu'il y a aujourd'hui dans la constitution et c'est pour cela que nous soutiendrons ces efforts pour assurer d'aller de l'avant sur cette question de la mobilité. En ce qui concerne la question de la sécurité, maintenant que la question est de nouveau sur la table, il nous paraît important que la notion de sécurité routière figure à l'intérieur des éléments concernant la mobilité. C'est un fait qui est important, qui touche tout le monde dans le quotidien et qui ne peut pas être laissé de côté. Il est évident que l'on peut discuter pour que ce soit intégré correctement à l'ensemble de la politique. Il ne s'agit pas d'en faire un débat qui serait politisé. Ce serait regrettable. Nous parlons bel et bien ici de sécurité routière et non pas d'un débat plus général dont on sait qu'il peut avoir des connotations parfois un peu désagréables. Dans ce sens, nous soutiendrons effectivement cette proposition. Merci beaucoup.

Le président. Merci Monsieur Lador. La parole est à M. Benoît Genecand.

M. Benoît Genecand. Merci Monsieur le président. Il y a un élément qui me semble manquer à la discussion et que je souhaite amener. Je suis aussi assez d'accord ou impressionné par la cohérence du discours de M. Saurer, sauf que dans ce discours-là l'élément du logement manque souvent. C'est une équation à trois paramètres. On peut décider, comme le font de plus en plus les Verts, qu'on ne construira plus et qu'on est assez nombreux mais qu'il faut s'habituer à vivre avec beaucoup moins d'argent. Si c'était cela le discours, j'aurais du respect pour ce discours. Si l'on veut continuer à profiter de l'Etat social tant au niveau communal que cantonal, il faut admettre qu'un développement économique est nécessaire. Or, qu'avons-nous fait à Genève ces quinze dernières années ? Nous avons fait semblant de maîtriser notre destin en condamnant les personnes qui veulent changer de logement ou ont besoin d'un nouveau logement à aller voir ailleurs, en Haute-Savoie, de plus en plus loin, ou dans l'Ain. Les dernières statistiques sur la production de logements en 2010 et au premier trimestre 2011 renforcent ce mouvement. Les logements construits en Haute-Savoie ascendent à pratiquement dix mille unités et dans l'Ain je crois qu'on n'est pas loin de sept mille. Donc la production de logements pour l'agglomération est suffisante. Simplement, elle s'est déplacée très loin du centre, car dans notre égoïsme un peu béat, on profite de cette économie florissante, on profite de ses bienfaits, on se met des œillères et l'on dit aux gens d'aller plus loin. Evidemment, ces gens ont besoin de travailler. La mobilité est principalement une notion liée à l'emploi. Ils viennent travailler en ville, où il y a du travail. De grâce, arrêtons de faire semblant, là aussi, qu'on a un problème qui se règle par des paramètres gauche-droite. On a un problème de développement de l'agglomération. Je fais partie – et mon groupe fait partie – clairement de ceux qui accompagnent et qui souhaitent ce développement. C'est évident que la mobilité en est l'un des paramètres déterminants. Si nous construisons plus de logements à Genève, deux mille cinq cent logements par an en tout cas, ce que nous souhaitons également, nous contribuerons de manière significative à alléger ce problème de mobilité. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Genecand. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Je prends la première partie de l'intervention de M. Genecand comme une sorte d'autocritique parce qu'en l'écoutant on croirait que ceux qui gouvernent Genève ne sont pas ceux, justement, des milieux que défend la majorité ici. C'était ma première remarque. Ma deuxième remarque est que M. Hirsch oublie de mentionner le fait que ce sont les gens de son milieu qui possèdent les voitures les plus polluantes, les plus puissantes, les plus chères, etc. Justement, ce que nous voulons nous est étendre le réseau des transports publics et lui donner la priorité pour éviter que les gens aient à acheter des voitures pour aller se rendre à leur travail. Voilà. Par rapport au reste, on est habitué à des sortes de déclarations qui sont absolument fantaisistes dans la mesure où l'on sait exactement ce que vous défendez en réalité, et vous faites semblant de faire autre chose ici en public. Alors soyez un peu plus cohérent dans vos interventions.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Léon Benusiglio.

M. Léon Benusiglio. Le problème de l'urbanisation me semble effectivement important et il est étonnant de voir que, dans la quasi-totalité des cités, le système d'urbanisme favorise un recentrement des lieux de travail et un excentrement des lieux d'habitation. Je pense qu'une pensée à l'envers, c'est-à-dire un recentrement des lieux d'habitation et un excentrement des lieux de travail, serait beaucoup plus propice à la fois pour des problèmes de cohabitation, de convivialité, d'humanité et aussi de mobilité.

Le président. Merci Monsieur Benusiglio. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Monsieur le président. Le meilleur moyen d'éviter

l'invasion quotidienne de cinq cent mille véhicules est de ne pas les inciter à nous envahir. Si nous devons inscrire quelque chose dans notre texte, c'est bien le fait que les autorités des communes, cantons et voire pays qui nous bordent soient solidaires – pour une fois – avec les Genevois et réalisent d'importants parkings de transfert modal. Nous aurions ainsi une gestion intérieure de la ville qui serait de meilleure qualité. Le libre choix est la démonstration d'une vraie démocratie. Au lieu de figer le texte autour de l'automobile dans son état actuel, voire dans son état passé, essayons de penser plus loin et sachons faire confiance à ceux qui mènent la recherche et qui nous permettront de voir arriver des véhicules non polluants mais aussi, Monsieur Ducommun, des véhicules qui ne feront pas – et vous avez raison sur ce point – des déserts et des dégâts ailleurs. Mais la recherche va bien au-delà de cela. Aujourd'hui – juste pour vous aider – un ingénieur français a mis au point une voiture qui marche à l'air comprimé. Les recherches sont là, elles sont de qualité et il faut simplement savoir leur faire confiance. Le fond de l'affaire est donc l'opposition entre les libertés individuelles et le collectivisme. Notre choix est fait, nous préférons les libertés individuelles. C'est d'ailleurs pour cela que nous soutiendrons également la mobilité douce, qui fait elle aussi partie de ce choix et de cette liberté de déterminer quel est le moyen de transport que l'on veut utiliser. Pour ce qui est de l'amendement ou du rajout apporté et défendu par M. Tanquerel, je pense que je vous ai connu meilleur en matière d'honnêteté intellectuelle, M. Tanquerel, et je le regrette. Si nous ne soutenons pas cette sécurité, ce n'est absolument pas – et vous le savez très bien – que nous sommes contre la sécurité, bien au contraire. J'ai peut-être plus œuvré que vous en matière de sécurité routière, qui est un véritable sujet et une véritable préoccupation. Le Tribunal pénal à Genève vient de s'occuper du résultat de ce qui s'appelle le banditisme automobile. Bien entendu que c'est une véritable préoccupation, mais de grâce, ne nous contentons pas de cela et faisons mieux que ce qui est proposé. Si la mobilité est bloquée, ce n'est bien entendu pas à cause des automobilistes mais à cause de ceux qui ont la responsabilité de sa gestion.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote. L'article 174, c'est un petit peu, en termes de complexité, un des plats de résistance de la journée. Donc, il va nous falloir à tous un peu de concentration pour démêler le fil d'Ariane. La Présidence a mis ensemble des articles ou des amendements en vertu de leur contenu et de leur similitude de contenu. Il y a deux façons de vous présenter les votes, soit je le fais tout d'un coup, soit je vous lis à chaque fois les articles, ce qui sera peut-être plus facile. Je commence par le titre de la section.

Section 7

Pas d'opposition, adopté

Art. 174 Principes

Pas d'opposition, adopté

Les amendements sont votés par analogie de contenu.

Art. 174 al. 4 Amendement de M. Ludwig Muller (UDC) – voté en alinéa 1 :

*Il élabore, **de concert avec les communes**, une politique globale des déplacements en coordonnant les politiques de l'énergie, de l'aménagement, de la circulation et de la protection de l'environnement.*

Par 44 non, 12 oui, 12 abstentions, l'amendement du groupe UDC est refusé.

Art. 174 al. 4 Amendement de M. Michel Barde (G[e]avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]avance), M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) – voté en alinéa 1 :

Il élabore une politique globale des déplacements en coordonnant les politiques de l'énergie, de l'aménagement, de la circulation et de la protection de l'environnement.

Par 55 oui, 8 non, 5 abstentions, l'amendement des groupes G[e] avance, MCG, Libéraux & Indépendants est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 174 al. 3 Il élabore une politique globale des déplacements en coordonnant les politiques de l'énergie, de l'aménagement, de la circulation et de la protection de l'environnement.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes G[e]'avance, MCG, Libéraux & Indépendants).

Art. 174 al. 1 Amendement de M. Melik Özden (socialiste pluraliste) – retiré par son auteur mais repris par M. Thomas Bläsi (UDC) – voté en alinéa 2 :
L'Etat facilite la mobilité en visant à la complémentarité, la fluidité et la sécurité des différents modes de transports publics et privés.

Par 45 non, 15 oui, 6 abstentions, l'amendement du groupe UDC (repris du groupe socialiste pluraliste) est refusé.

Art. 174 al. 1 Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]'avance) et M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) – voté en alinéa 2 :
L'Etat facilite la mobilité en visant à la complémentarité et à la fluidité des différents modes de transport publics et privés.

Par 46 oui, 13 non, 9 abstentions, l'amendement des groupes G[e]'avance, MCG, Libéraux & Indépendants est accepté.

Ne sont pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes G[e]'avance, MCG, Libéraux & Indépendants) :

L'amendement de la commission :

Art. 174 al. 1 Le canton facilite la mobilité, en visant à une fluidité optimale du trafic, assurant la réalisation de tous les besoins de déplacement dans le canton et en ville.

L'amendement de la commission 4 :

Art. 174 al. 1 Le canton facilite la mobilité, en visant à une fluidité optimale du trafic, assurant la réalisation de tous les besoins de déplacement dans le canton et en ville.

L'amendement de minorité (groupe socialiste pluraliste) – retiré par son auteur mais repris par l'AVIVO

Art. 174 al. 2 Il facilite la mobilité en donnant la priorité aux transports publics et à la mobilité douce, tout en veillant à la complémentarité des différents modes de transport, dans la mesure où celle-ci respecte l'intérêt public.

Amendement de la commission – voté en alinéa 2 bis :

Art. 174 al. 2 Il veille à une complémentarité efficace des différents modes de transport publics et privés, y compris la mobilité douce, en garantissant la liberté individuelle du choix du mode de transport.

Par 61 non, 4 oui, 3 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Art. 174 al. 2 Amendement de M. Ludwig Muller (UDC) – voté en alinéa 2 ter :

Il élabore, de concert avec les communes, une politique globale de mobilité basée sur la complémentarité entre transport public et privé, stationnement, mobilité douce et zones piétonnes.

Par 45 non, 12 oui, 11 abstentions, l'amendement du groupe UDC est refusé.

Art. 174 al. 2 Amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]’avance) et M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) – voté en alinéa 3 :

Il garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport.

Par 38 oui, 21 non, 9 abstentions, l'amendement des groupes G[e]’avance, MCG, Libéraux & Indépendants est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 174 al. 3 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote des groupes G[e]’avance, MCG, Libéraux & Indépendants).

Art. 174 al. 3 Amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Patrick
-(nouveau) Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]’avance),

M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) – voté en alinéa 4 :

Il encourage la mobilité douce.

Par 63 oui, 0 non, 2 abstentions, l'amendement des groupes G[e]’avance, MCG, Libéraux & Indépendants est accepté.

Mis aux voix, l'art. 174 tel qu'amendé (et en reprenant l'ordre des alinéas)

Principes

¹ **L'Etat facilite la mobilité en visant à la complémentarité et à la fluidité des différents modes de transport publics et privés.**

² **Il garantit la liberté individuelle du choix du mode de transport.**

³ **Il encourage la mobilité douce.**

⁴ **Il élabore une politique globale des déplacements en coordonnant les politiques de l'énergie, de l'aménagement, de la circulation et de la protection de l'environnement.**

est adopté par 40 oui, 12 non, 16 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 175. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Concernant l'article 175, la commission 5 a modifié les alinéas 1 et 2 (j'y reviendrai). Puis, je dois vous signaler deux erreurs de plume qui m'ont été mentionnées par mon collègue M. Mouhanna, sur lesquelles je reviendrai tout à l'heure. En ce qui concerne l'alinéa 2, il s'agit d'une modification purement rédactionnelle qui a paru plus harmonieuse aux membres de la commission. Concernant la deuxième modification de l'alinéa 2, il s'agissait de supprimer la mention « à des prix ou des tarifs », détail qui nous paraissait ne pas devoir figurer dans notre charte constitutionnelle. Concernant les erreurs de plume, l'une se situe à la page 108 sous le titre Amendement de

minorité : amendement du groupe AVIVO à l'article 175, alinéa 1. Il s'agit en fait de l'article 175, alinéa 2, comme tous ceux qui l'auront lu l'auront compris. A la page 109, article 175 alinéa 2, toujours à l'amendement du groupe AVIVO, il s'agit effectivement du contenu qui est afférent à l'alinéa 1. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole est d'abord au rapporteur de la commission 4. Monsieur Föllmi, vous avez la parole.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président. Je n'ai pas de commentaire.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole est maintenant à l'AVIVO pour le rapport de minorité. Monsieur Mouhanna, je vous donne la parole.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Puisque j'ai plusieurs amendements de minorité, j'ai quelques minutes devant moi et je vais en profiter.

Le président. Monsieur Mouhanna, je précise que vous avez dix minutes trente à disposition.

M. Souhaïl Mouhanna. Voilà. Donc je vais m'en servir. Merci beaucoup Monsieur le président. Effectivement ce sera pour votre pause, Mesdames et Messieurs. Certains vont la prendre maintenant apparemment. Je pense qu'ils feraient mieux parce qu'effectivement je vais dire des choses désagréables à leurs oreilles. Premièrement, concernant l'article 175, alinéa 1, amendement de minorité : cela a été rectifié, je l'avais fait remarqué à M. Guinchard. Donc c'est bien un amendement qui vient à la place du numéro deux. L'autre jour – malheureusement, j'ai eu un empêchement pour être à la dernière séance – un collègue libéral pluraliste, pardon socialiste pluraliste, M. Mizrahi, avait ironisé sur le fait que les amendements que j'avais présentés sur la protection des travailleurs étaient copiés, comme s'il le découvrait, sur la constitution jurassienne. Puisque je n'étais pas là pour lui répliquer, je vais quand même le faire maintenant. J'aimerais juste rappeler qu'en commission on avait discuté de ces éléments-là pendant des heures. A un moment donné, c'est M^{me} Saudan qui avait dit que ces éléments-là sont de la compétence fédérale et que par conséquent on n'aurait pas, en principe, une sorte de garantie fédérale. C'est à ce moment-là que j'ai dit que puisque c'était comme cela je prendrais – beaucoup d'ailleurs ici se réfèrent aux autres constitutions des autres cantons – à mon compte les dispositions de la constitution jurassienne parce qu'elles avaient justement la garantie fédérale. Je les ai reprises telles quelles. M. Mizrahi fait mine de découvrir que cela a été pris sur la constitution jurassienne. Alors que la majorité ici n'arrête pas de se référer à ce qui est le moins progressiste dans les autres constitutions. Je prends par exemple l'histoire des cinq ans du mandat du président du Conseil d'Etat, etc. Ils ne prennent pas ce qui est progressiste, par exemple le nombre de signatures pour les initiatives, etc. Ils ne prennent pas non plus l'histoire des quorums. Dans certains cantons, il n'y a pas de quorum, c'est-à-dire que cela représente véritablement le corps électoral. J'ai repris un certain nombre de dispositions – que j'ai copiées et j'ai eu l'honneur de le faire – votées très majoritairement par le peuple. Je ne fais pas comme ceux qui vont copier sous la dictée de M. Halpérin quand il s'agit de copier des amendements qui, justement, suppriment un certain nombre de dispositions importantes de la constitution actuelle. Par conséquent, je maintiens le fait que les dispositions qui sont dans la constitution actuelle sont des dispositions absolument essentielles, notamment en ce qui concerne le développement du réseau des transports publics, la priorité qui doit être donnée aux transports publics et la réponse que ces transports publics doivent apporter aux besoins prépondérants de la population. Puisque tout à l'heure on a parlé des voitures, c'est peut-être l'occasion de faire en sorte de prouver par les actes ce qui a été dit tout à l'heure. Puisque certains apparemment voudraient limiter l'afflux de voitures ici, hé bien il faut développer le réseau des transports publics pour qu'il soit accessible à la population. On voit aujourd'hui une décision vraiment cynique de la part

de nos autorités puisqu'il y a une augmentation des tarifs alors qu'il y a une initiative populaire de l'AVIVO contre l'augmentation des tarifs et pour baisser un certain nombre de tarifs (qui a abouti et l'on attend que le peuple se prononce sur cette initiative). Le Conseil d'Etat laisse faire. C'est-à-dire qu'il y a une augmentation des tarifs avec une complication au niveau des transports qui handicape très particulièrement les gens qui ont des déplacements difficiles, notamment les personnes à mobilité réduite et d'autres catégories de personnes, notamment des voyageurs qui ont des bagages. Tout ceci fait aujourd'hui que nous avons l'occasion de faire en sorte que les transports publics répondent effectivement aux besoins de la population, surtout par des tarifs bas et réduits. Autrement l'obstacle financier va être suffisamment important pour ne pas permettre d'aboutir au résultat que l'on voudrait, c'est-à-dire celui de répondre au besoin des gens et de remplacer l'emploi excessif des véhicules motorisés très polluants par des transports publics accessibles au plus grand nombre et beaucoup moins polluants que les transports privés. Par conséquent, nous demandons que cette auguste Assemblée respecte les dispositions de la constitution actuelle et que les modifications apportées ne soient pas systématiquement des retours en arrière et des ajouts souvent anti-démocratiques, antisociaux et anti-environnementaux. Je tenais à vous le dire. C'est l'occasion de le prouver. Certains ici ont l'occasion de joindre les actes aux paroles. Je m'adresse notamment à ces groupes qui ont signé avec nous un pacte avec des engagements. Nous constatons chaque jour que ces engagements ne sont pour eux que des chiffons de papier alors que pour nous ce sont des éléments fondamentaux. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. Je profite de saluer à la tribune la présence de M. Claude Membrez, ancien député au Grand Conseil.

Applaudissements

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons procéder au vote.

Voix de M. Mouhanna. Vote nominal !

Le président. Le vote nominal a été demandé. Nous allons procéder, comme pour l'article 174, par bloc. Je vous lirai les amendements au fur et à mesure des votes.

Art. 175 Transports publics

Pas d'opposition, adopté

Art. 175 al. 1 Amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]’avance) et M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) :

L'Etat développe le réseau des transports publics, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération.

Amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]’avance) et M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) à l'article 175 alinéa 1

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI

Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS
Knapp	Fabienne	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON

Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	ABS
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 42 oui, 13 non, 14 abstentions, l'amendement des groupes G[e]'avance, MCG, Libéraux & Indépendants est accepté.

Ne sont pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes G[e]'avance, MCG, Libéraux & Indépendants).

L'amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 175 al. 2 L'Etat, dans les limites du droit fédéral, prend les mesures nécessaires à l'organisation et au développement du réseau des lignes des transports publics. Il développe l'offre au niveau de l'agglomération.

L'amendement de la commission 4 :

Art. 175 al. 1 Le canton favorise le développement du réseau des transports publics, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération.

L'amendement de la commission :

Art. 175 al. 1 L'Etat favorise le développement du réseau des transports publics, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération.

Le président. Nous prenons l'amendement de MM. Barde, Dimier, Zwahlen, Hirsch et l'amendement de la commission en alinéa 2. Madame Martenot.

Une voix dans la salle

Le président. Madame Martenot, vous avez la parole.

M^{me} Claire Martenot. Merci. Si on vote dans l'ordre que vous avez dit, on ne votera jamais sur les tarifs bas et réduits. C'est pour cela qu'on se demande si on ne peut pas commencer par cela.

Le président. Chère Madame Martenot. Nous commençons toujours par le texte qui est le plus éloigné de celui de l'avant-projet. Or, dans le texte de l'avant-projet, on parle bien de tarifs bas et réduits. C'est pour cette raison que nous commençons par l'amendement Barde et consorts. Voilà. Je continue dans l'ordre qui a toujours été la même logique et qui

gouverne nos travaux depuis fort longtemps. Je sou mets au vote l'amendement de M. Michel Barde, Patrick-Etienne Dimier, Guy Zwahlen et Laurent Hirsch :

Art. 175 al. 2 Amendement de M. Michel Barde (G[e]’avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Guy Zwahlen (G[e]’avance) et M. Laurent Hirsch (Libéraux & Indépendants) :

Il veille à ce qu’ils soient accessibles à l’ensemble de la population et couvrent ses besoins prépondérants.

et

Amendement de la commission :

Art. 175 al. 2 Il veille à ce qu’ils soient accessibles à l’ensemble de la population et couvrent ses besoins prépondérants.

**Amendement de la commission 5 et des groupes
G[e]’avance , MCG, Libéraux & Indépendants
à l’article 175 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NVT
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NON
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI

Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 41 oui, 20 non, 7 abstentions, l'amendement des groupes G[e]'avance, MCG, Libéraux & Indépendants identique à l'amendement de la commission est accepté.

L'amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 175 al. 1 L'Etat veille à ce que les transports publics soient accessibles à l'ensemble de la population et couvrent ses besoins prépondérants, notamment par des tarifs bas et réduits.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes G[e]'avance,

MCG, Libéraux & Indépendants identique à l'amendement de la commission).

Amendement de minorité (groupe AVIVO) – voté en alinéa 3

Art. 175 al. 4 Un établissement de droit public est chargé de la gestion des transports publics. Cet établissement est soumis à la surveillance du Conseil d'Etat.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 175 alinéa 4**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardioli	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NVT
Knapp	Fabienne	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	ABS

Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	ABS
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 37 non, 20 oui, 11 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

³ Un établissement autonome de droit public est chargé de la gestion des transports publics.

Article 175 alinéa 3 de l'avant-projet

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI

Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI

Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 69 oui, 0 non, 0 abstention, l'alinéa 3 est accepté.

Amendement de minorité (groupe AVIVO) – voté en alinéa 4

Art. 175 al. 3 Dans le but de créer des conditions-cadres favorables au développement de la vie économique et sociale à Genève et dans la région, l'Etat favorise l'utilisation de transports publics respectueux de l'environnement dans une perspective de complémentarité entre les différents modes de déplacement.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 175 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI

Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	ABS
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	ABS
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 38 non, 18 oui, 13 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 175 al. 5 Les rapports entre l'Etat et l'établissement font l'objet d'un
(nouveau) contrat de droit public qui, dans les limites de la loi, détermine en particulier les prestations de l'établissement, les conditions d'exploitation du réseau et les contributions financières de l'Etat pour une période pluriannuelle.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 175 alinéa 5**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS

Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	ABS
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 41 non, 10 oui, 18 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 175 al. 6 Le contrat de prestations est soumis à l'approbation du Grand
(nouveau) Conseil. Le référendum ne peut s'exercer contre la loi y relative, qui
comprend les contributions à la charge du budget de l'Etat pour la durée du contrat.

**Amendement de minorité du groupe AVIVO
à l'article 175 alinéa 6**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON

Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON

Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	ABS
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 41 non, 16 oui, 11 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 175 al. 7 La loi règle tout ce qui concerne l'exécution du présent titre.
(nouveau)

Amendement de minorité du groupe AVIVO à l'article 175 alinéa 7

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NON
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	NON

Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NVT
Mouhanna	Souhaïl	AVI	OUI
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NVT
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NON
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NON

Par 51 non, 12 oui, 4 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Mis aux voix, l'art. 175 tel qu'amendé

Transports publics

¹ **L'Etat développe le réseau des transports publics, ainsi que l'offre au niveau de l'agglomération.**

² **Il veille à ce qu'ils soient accessibles à l'ensemble de la population et couvrent ses besoins prépondérants.**

³ **Un établissement autonome de droit public est chargé de la gestion des transports publics.**

Article 175 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	OUI
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NVT
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NVT
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	ABS
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	ABS
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NVT
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	ABS

Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	ABS
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	ABS
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	NVT
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	ABS
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	ABS
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 50 oui, 5 non, 14 abstentions.

Pause de 16h35 à 17h05

Début de la séance de 17h00

Le président. Mesdames et Messieurs, merci à tout le monde de regagner sa place, y compris les dames du perchoir. Mesdames et Messieurs, chers collègues, nous allons poursuivre nos travaux – on devrait avoir le quorum. Nous poursuivons nos travaux avec l'article 176 Infrastructures. Monsieur Guinchard, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Je vais essayer de me faire entendre malgré le brouhaha et la mise en place des retardataires. *(Coups de cloche)* C'est

gentil, merci. L'article 176 traite des infrastructures. L'alinéa 1 de l'avant-projet a été légèrement modifié par la commission, en relation d'ailleurs avec l'article sur lequel nous venons de voter concernant la mobilité. En revanche, l'alinéa 2 est un alinéa nouveau qui a été introduit par la commission et qui revêt une importance plus grande et surtout plus sensible, puisqu'il s'agit de marcher non pas sur des œufs mais sur des eaux et de prévoir une traversée du lac d'ici à 2027 qui serait destinée aux transports publics et privés. Il sied de mentionner que la commission n'a pas souhaité qualifier la traversée du lac – qu'elle soit aérienne ou sous-lacustre – et qu'elle n'a pas non plus souhaité y introduire la notion de transport ferroviaire mais a préféré être plus large en introduisant la notion de transports publics et privés. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole est à M. Boris... Ah pardon, alors je vous redonne la parole, c'est cela ?

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Excusez-moi, j'ai été distrait. La commission a également introduit un alinéa 3 nouveau qui a son importance puisqu'il précise que l'Etat peut recourir pour la réalisation de ces grandes infrastructures à des partenariats public / privé. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Guinchard. Je passe la parole maintenant à M. Boris Calame.

M. Boris Calame. Oui, merci Monsieur le président. Alors on ne parlera peut-être pas trop longtemps de cette fameuse traversée ferroviaire et routière en tunnel du lac d'ici 2027 destinée aux transports public et privé. Ce n'est pas le lieu – on l'a déjà entendu tout à l'heure – de la discussion, ce d'autant plus que les prérogatives, pour ce type d'infrastructures, ne sont pas cantonales : ce sont des prérogatives de la Confédération. Quand on parle d'autoroutes ou de chemins de fer, ce n'est en tout cas pas le canton qui va décider du financement et de la réalisation de ce type d'infrastructures. Par contre, l'alinéa unique de l'avant-projet qui parle de la conception et la réalisation des infrastructures de transport public et de mobilité douce qui doivent accompagner toute construction dédiée au logement, à l'emploi, au commerce et aux loisirs, est important ; tout simplement parce que trop souvent, dans la réalisation de grands projets, on oublie d'anticiper. Donc il semble particulièrement pertinent d'appliquer ce type d'article pour des grands projets, que ce soit le PAV (Praille-Acacias-Vernets), que ce soit MICA (Mon-Idée-Communaux-d'Ambilly), que ce soit encore les Cherpines-Charrotons, etc. ; c'est-à-dire que quand les premiers usagers arrivent, les infrastructures qui limitent au maximum l'impact sur l'environnement doivent être en place et qu'on n'essaie pas de réparer ultérieurement, alors que tout simplement cela n'a pas été planifié. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame. J'aurais dû d'abord vous passer la parole Monsieur Hentsch en tant que rapporteur de minorité pour l'amendement de minorité. Je vous la passe maintenant. Vous avez la parole.

M. Bénédicte Hentsch. Je vous remercie Monsieur le coprésident. Le chiffre de 500'000 passages quotidiens entrant et sortant du canton pose brutalement la question de notre mobilité et par voie de conséquence, les problèmes d'infrastructure qui en découlent ainsi que l'urgence à les réaliser ; ce d'autant plus que l'on prévoit déjà la construction de 50'000 logements, soit 100'000 habitants de plus d'ici à 2030. Il y a donc urgence si nous n'agissons pas rapidement. C'est pourquoi nous proposons une traversée du lac à l'alinéa 2 et j'aimerais dans mes propos inclure l'alinéa 3 qui évoque le partenariat public / privé. Si vous regardez une carte, il paraît évident qu'une traversée ne pourra plus jamais se faire à la hauteur de la rade, entre l'avenue de France et le Port-Noir car cela voudrait dire aspirer encore plus de trafic routier le long des quais, en direction du centre-ville et du pont du Mont-Blanc, ce que plus personne ne désire. Par contre, si vous remontez le long de la rive droite, l'arrivée de l'autoroute aux Vengerons représente le point d'entrée idéal pour une traversée

du lac. En pont ou en tunnel, voilà la grande question. Personnellement, je pense que celle-ci ne se pose plus. A notre avis, ce serait une traversée en tunnel qui passerait sous le coteau de Cologny et ressortirait dans la plaine vers Puplinge, en direction d'Annemasse et de l'autoroute Blanche. Ainsi nous aurons résolu l'épineux problème de l'ancrage d'un pont sur la rive gauche près de la réserve de la Pointe à la Bise, au bas de la rampe de Vézenaz et la question de la traversée du coteau de Cologny. Ce tunnel – ou plutôt ce bitume - posé sur le fond du lac, relierait ainsi Annemasse et le CEVA pour les voies ferroviaires et Etrembières pour l'autoroute. La nouveauté de cette proposition, qui n'a jamais été aussi clairement énoncée, c'est-à-dire de construire une infrastructure pour une liaison ferroviaire et autoroutière, permettant ainsi le passage des transports publics – train et RER – et privés pour les voitures. Cette infrastructure est techniquement tout à fait réalisable, mais par esprit de cohérence, j'aimerais la compléter par d'autres travaux de liaison - et les mentionner ici – qui sont tout aussi indispensables pour Genève, à savoir, le prolongement des voies CFF reliant l'aéroport directement à Bellevue et le reste de la Suisse en raccordant la zone industrielle qui pourrait être créée sur l'emplacement suggéré par l'architecte Charles Pictet - au lieu où il y a des pâturages où pâissent des bisons – pour une nouvelle zone industrielle de délestage et de transport multimodal en complément du PAV. Le bouclage ferroviaire par l'aéroport avec retour par le nord sur la gare de Cornavin. Pourquoi 2027 ? Cela fait maintenant plus de trente ans, si ce n'est plus, que nous débattons de la réalisation d'une traversée du lac. Force est de constater qu'à ce jour rien ne s'est concrétisé malgré un nombre incalculable de projets plus ou moins visionnaires. Dans l'absolu, je suis conscient qu'une date limite n'a théoriquement rien à faire dans une constitution, tout au plus dans des dispositions transitoires. Mais n'en déplaise aux nombreux orfèvres à la constitution siégeant dans cette Assemblée, la présence d'une date forcerait nos autorités à tout mettre en œuvre pour atteindre cet objectif.

Enfin la question du partenariat public / privé. Je suis de ceux qui pensent que pour de telles infrastructures, nous devons absolument revoir nos méthodes de financement car les montants en jeu sont substantiels. Une estimation à la louche évalue le coût de ces infrastructures entre Fr. 2,5 milliards et Fr. 3 milliards, ce qui évidemment est une somme très importante mais qui est à l'échelle de la région franco-valdo-genevoise ; et ce réparti sur les quinze prochaines années ne représente qu'un investissement de Fr. 200 millions par an. Il serait temps que les cantons de Vaud et Genève, voire la France voisine et les grands acteurs économiques de la région s'unissent pour planifier ces infrastructures dont ils sont les principaux bénéficiaires. A ce propos, je tiens à votre disposition l'article en *Une du Temps* du 21 novembre sur la mobilité qui est édifiant et démontre à quel point nous devons réfléchir à de nouveaux axes de financement. C'est pourquoi vous me permettrez de dire en guise de conclusion que je trouve pour le moins décevant de constater que le résultat des négociations de cet été est de nous proposer un article bien insipide qui dit seulement : « Le canton planifie à long terme et réalise les grandes infrastructures nécessaires à son développement et à celui de l'agglomération. » Comme si cela ne coulait pas de source car même en cherchant bien, je ne vois pas très bien qui d'autre que le canton devrait en avoir la charge. Merci Monsieur Jacques de Chabannes de La Palice et de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Hentsch. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. Voilà donc, ceux-là même qui nous disaient que tel ou tel article ne doit pas être de niveau constitutionnel – M. Hentsch nous décrit de long en large et avec des détails comment les choses devraient se faire, avec même une date. Dans mon souvenir, par exemple la traversée de Vézenaz n'a pas été inscrite dans la constitution, le CEVA non plus. La troisième ligne de chemin de fer entre Genève et Lausanne est-elle de rang constitutionnel ou pas ? Apparemment d'un seul coup, pour M. Hentsch, qu'est-ce que c'est que Fr. 250 millions par année ? C'est une bagatelle (*Rires dans la salle*). C'est clair, ce n'est rien du tout. Bon, il y en a qui sont habitués à parler de millions pendant que d'autres essaient de payer leurs transports publics et chercher dans

leurs poches où ils peuvent trouver les Fr. 3,60. Voilà donc vraiment, cela résume absolument tout dans notre Assemblée : il y a ceux qui veulent véritablement faire une constitution au service de ceux qui dominent – les possédants – au détriment aussi bien d'ailleurs de l'environnement que de l'Etat et des transports publics et de l'accès de la population aux transports publics. Tout à l'heure M. Hirsch parlait de toutes ces voitures qui viennent et il questionnait les gens : qui vient en voiture ? Moi je propose de faire une traversée du lac avec un train de pédalos, avec M. Hirsch comme capitaine de tous ces pédalos.

Exclamations dans la salle

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Merci Monsieur le président. J'aimerais juste intervenir sur les amendements concernant la traversée du lac. Je ne tiens pas finalement à aborder le principe de la traversée du lac car je pense qu'en fait ce type de votation avec ce type d'investissement – qui implique effectivement les générations futures - doit à mon sens faire l'objet d'une votation populaire. Historiquement, la volonté populaire qui avait subi un refus, a péché par son organisation qui avait voulu en fait établir trois choix : le choix du pont, le choix du souterrain et le « non ». Les voix positives s'étant divisées, le "non" était quasiment acquis au départ et cette votation aurait peut-être dû être mieux organisée. Mais en tout cas, elle doit procéder d'une votation populaire. Le contexte économique ne me semble pas non plus très favorable quand on voit les déficits qui nous sont annoncés et les efforts que fait le Conseil d'Etat à l'heure actuelle pour essayer d'arriver à l'équilibre financier. Mais je le répète, le principe n'est pas en cause, je pense juste qu'en fait le mode d'entrée de cette traversée au sein de la commission 5, sous l'impulsion d'un commissaire qui peut-être est visionnaire, peut-être a une ambition pour Genève – et je me refuse à croire qu'il y ait quelque chose d'autre que cela, parce qu'ayant appris à connaître M. Hentsch en commission, j'ai également appris à l'apprécier, donc je pense que s'il défend ce projet aujourd'hui c'est qu'il y croit. Mais à titre personnel, je crois que nous rajouterions une raison pour le peuple de refuser la constitution ou en tout cas, nous rajouterions certainement des mécontents qui s'opposeraient au projet de constitution, si d'aventure cette traversée était envisagée. Je pense que les partis politiques doivent établir des stratégies et effectivement des positions claires et pour nous, la traversée du lac doit procéder par une votation populaire. Merci Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Bläsi. La parole est à M. Guy Tornare.

M. Guy Tornare. Merci Monsieur le président. Concernant l'alinéa 2 de ce présent article, il me semble qu'il fait largement doublon avec le premier alinéa. En effet, les détails que nous mettons dans cet alinéa 2 sont largement couverts en disant que le canton planifie à long terme et réalise les grandes infrastructures nécessaires à son développement et à celui de l'agglomération. Je pense qu'en mettant cet alinéa 2 dans la constitution, on commence à mettre une liste à la Prévert et chacun pourra y ajouter ce qui lui convient. Merci.

Le président. Merci Monsieur Tornare. La parole est à M. Andreas Saurer.

M. Andreas Saurer. Monsieur le président, j'aimerais remercier M. Hentsch de son intervention. J'ai été extrêmement touché ; et vous savez pourquoi ? Il y a une quinzaine d'années lorsqu'il y avait le débat au sujet de la traversée de la rade, j'étais un des principaux opposants ; j'ai participé à une quinzaine de débats contradictoires avec M. Joye, M. Balestra et d'autres. Et régulièrement, on m'a traité de *has been*, un homme du passé et maintenant je reçois en quelque sorte les félicitations de vous, Monsieur Hentsch, lorsque vous dites : « Tout le monde est actuellement d'accord que la traversée de la rade était une aberration. Il faut aller faire une construction plus loin et une autre traversée du lac. » Je

vous remercie donc sincèrement d'avoir reconnu enfin, avec un certain retard, que les opposants de la traversée de la rade avaient raison. Ce qui est un tout petit peu gênant dans cette histoire, c'est que les milieux qui défendent maintenant une traversée du lac sont les mêmes qui défendaient la traversée de la rade et cela avec les mêmes arguments approximatifs. Quand on creusait, on s'apercevait que c'était une aberration et on est actuellement dans la même situation quand vous déclarez que la traversée du lac, c'est magnifique, etc. sans avoir étudié sérieusement la problématique. Cependant, malgré cette répétition, j'aimerais vous remercier...

Le président. Il vous reste trente secondes Monsieur Saurer.

M. Andreas Saurer. ... d'avoir reconnu que nous avons eu raison et que nous étions à l'avant-garde, même si cette compréhension vient quinze ans plus tard. Merci beaucoup Monsieur Hentsch.

Le président. Merci Monsieur Saurer. La parole est à M. ...

Brouhaha

Le président sonne la cloche.

Le président. ... la parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Monsieur le président. Toutes les métropoles ont mis au point des contournements globaux des grandes agglomérations – on appelle cela des ceintures. On a un petit problème à Genève, c'est qu'au nord, il y a de l'eau et donc on n'a pas trente-six solutions : soit on passe dessous, soit on passe dessus. Et donc (*Exclamations dans la salle*) alors pour ce qui est du pédalo, il y en a qui pédalent dans la choucroute, moi j'essaie de faire autrement. Ce que nous concevons – et c'est la grande amélioration du projet défendu par M. Hentsch – c'est qu'avant, c'était une traversée exclusivement de transports privés et je pense que ceux qui s'y étaient opposés n'avaient pas complètement tort. A partir du moment où - comme l'a exposé M. Hentsch – c'est un concept beaucoup plus global : il y a aussi une traversée ferroviaire avec un retour de boucle de la ligne de chemin de fer à Cointrin, avec un transfert des zones de port franc. Si on veut construire le PAV, c'est-à-dire mettre de l'habitat là où il doit être et mettre les marchandises dans des zones de nuisance, encore une fois, nous n'avons pas un territoire extensible. Il faut donc bien prévoir que nous puissions transférer ce port franc à un autre endroit ; et l'endroit qui est défini par le projet de Charles Pictet est le bon, avec un triple accès : celui par le train, celui par les airs et celui par la route. On mettra ainsi dans une zone - qui est déjà atteinte par des nuisances importantes - le total de l'arrivée des marchandises dans l'agglomération genevoise. Et on aura aussi la possibilité de nous relier au réseau français des marchandises, en espérant que la France comprenne qu'il est aussi de son intérêt de remettre en marche la ligne du Tonkin. Et ainsi nous aurons un réseau ferroviaire qui sera et au nord et au sud en pleine cohérence. Encore une fois, je crois que si on s'arrête à un combat probagnoles, etc., on ne va pas avancer. Je crois que si on veut véritablement être sur un débat qui vise à diminuer la densité du trafic en ville - ce que je crois que nous voulons tous – et si en même temps nous voulons assurer les approvisionnements en marchandises de manière saine et cohérente, eh bien nous devons soutenir le projet que défend Bénédicte Hentsch.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole est à M. Benoît Genecand.

M. Benoît Genecand. Merci Monsieur le président. On a entendu l'UDC nous demander un vote pour cette traversée du lac. Il me semble que le projet de constitution devra être voté. Donc, l'objectif est de le voter. Si je comprends bien l'UDC c'est plutôt de le voter

séparément du reste du texte pour pas que cela encombre le texte lui-même. Ou peut-être que j'ai mal compris, parce que si c'est simplement de le faire voter, le 14 octobre de l'année prochaine nous voterons ce texte, cela est une évidence. On nous a dit que cela n'avait rien à faire dans la constitution ; peut-être qu'effectivement, ce devrait être dans une disposition transitoire. La dernière fois, on avait eu la même discussion pour la pénurie de logements. Je crois que c'est M. Hottelier qui nous disait qu'il ne fallait pas constitutionnaliser la pénurie ; peut-être qu'il a raison là aussi et peut-être qu'une disposition transitoire peut régler cette question. Ce qui n'enlève pas le problème lui-même, tant du côté du logement que du côté de la circulation. Et pour conclure, je dirai simplement à M. Saurer qu'effectivement les choses ont un peu changé en trente ans. Cela arrive. Et depuis trente ans, je crois qu'il y a pas mal de Genevois qui ont ouvert les yeux sur le fait qu'on vivait dans une agglomération et plus seulement dans une ville enceinte de murs fazystes. Et c'est donc normal qu'après trente ans, la traversée ne soit plus au même endroit. C'est tout à fait logique : la carte aujourd'hui n'a pas la même dimension. Donc je pense que c'est une bonne disposition, qu'elle complète utilement les dispositions sur les infrastructures – alors savoir s'il faut mettre « ferroviaire » ou pas, s'il faut avoir une date ou pas... Il me semble que cette Assemblée pourrait au moins s'entendre sur la proposition minimale qui est l'amendement proposé par Michel Barde. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Genecand. La parole est à M. Mouhanna mais je... Voilà, vous renoncez au profit de M. Grobet. Je vous signale qu'il reste une minute quinze. Vous avez la parole.

M. Christian Grobet. Merci Monsieur le président. Je voulais juste répondre au docteur Saurer. Vous avez absolument raison de refuser la traversée de la rade – avec bien d'autres entre nous soit dit. Mais je regrette que vous dites aujourd'hui que vous êtes en faveur – je crois que c'est aussi le cas du parti des Verts – de ce projet de traversée du lac. C'est ce qu'on a en tout cas entendu de la bouche de M. Cramer. C'est un projet absolument monstrueux ; il faut maintenant cesser de continuer d'amener des autoroutes dans le canton et d'amener de plus en plus de voitures. Il faut absolument traiter avec les voies ferroviaires et non pas ces autoroutes qui sont dans des tunnels de 10 kilomètres, etc. Je crois que vraiment, on n'a toujours pas compris avec ce qui se passe, avec la situation atmosphérique et tout cela, on continue à aller comme des fous à l'avenir.

Le président. Merci Monsieur Grobet. La parole est à M. Thomas Bläsi.

M. Thomas Bläsi. Oui, merci Monsieur le président, c'est juste pour une précision par rapport à ce qu'a dit M. Genecand. Je n'ai peut-être pas été clair. En fait, nous ne souhaitons pas que la traversée du lac soit associée d'une manière quelconque à nos travaux sur la constitution genevoise ; nous ne souhaitons pas de mesure transitoire. Ce que nous souhaitons, c'est que les deux objets soient effectivement soumis à la population - le projet de constitution évidemment, mais que si traversée du lac il doit y avoir, cela doit être complètement découplé du projet de constitution. Je me demande et je m'interroge – peut-être qu'il y a des spécialistes ici – j'aurais une question sur le projet qui nous a été soumis par M. Hentsch. Il me semble qu'au niveau fédéral, il y a quand même des textes assez clairs sur la possibilité, lorsqu'un objet peut être effectué en sous-sol et en surface, je me demande s'il n'y a pas des textes fédéraux qui prévoient que la surface soit de toute manière privilégiée pour des raisons de sécurité, ce qui rendrait de toute façon le projet actuellement proposé par M. Hentsch non valide au plan fédéral. C'est une supposition parce que je ne suis pas certain des textes. Merci Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Bläsi. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Monsieur le président. Je dois dire mon étonnement ce soir parce que le nombre de fois que j'ai entendu la droite dire : « Mais ce n'est pas

constitutionnel ! » Et tout d'un coup là, la présence de la construction d'une traversée du lac, cela c'est constitutionnel. Je ne suis pas moi constitutionnaliste ; vous me permettrez quand même de trouver que entre ce que vous dites qui est constitutionnel et pas, de temps en temps, on peut soit se poser des questions, soit sourire. Ma deuxième surprise : combien de fois j'ai entendu du côté de la droite : « Ah mais attention, la dette ! » Il y a des gens qui ne dorment plus à cause de la dette. Et puis de toute façon, envisager des dépenses supplémentaires, il ne faut pas y penser. Sauf que là, Fr. 250 millions par an pendant quinze ans ou vingt ans, cela il le faut parce que c'est essentiel. J'entends, le nombre de choses qu'on est en train de lancer au niveau financier – et on entendra quand on discutera du chapitre des finances dire : « Attention, la dette, cela ne va pas ! » et on pense qu'on est quasiment dans la situation grecque. A mon avis, on en est quand même assez éloigné. Mais par contre, de dire sur certains points : « Allons-y pour Fr. 200, Fr. 250 millions par an ; au niveau de la culture, transférons depuis Genève sur le canton à peu près Fr. 150 millions. » Puis en même temps maintenant, on est en train de prendre des mesures parce que tout d'un coup il y a des gros problèmes au niveau des finances. Or on rajoute comme cela allègrement pas loin de Fr. 500 millions et puis on se dit : « Mais cela ne va plus ! » Et j'ai entendu du reste les représentants du parti libéral par exemple dire qu'ils ne voteront pas ce budget s'il y a un seul franc de supplément. Donc j'aimerais juste savoir comment vous gérez du point de vue purement comptable ce genre de situation. Il y a les dépassements qui sont pour vous nécessaires et puis il y a ceux qui sont – tout ce qui est prestations sociales – impensables du point de vue de votre vision de la dette. Je trouve – si vous aviez un peu plus de cohérence sur ce sujet – je trouve que vous seriez plus respectables.

Le président. Merci Monsieur Ducommun. La parole est à M. Boris Calame. Il reste une minute quarante-cinq à votre groupe.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. C'est intéressant, des pistes ont été évoquées, notamment par M. Hentsch et consorts. Refaire le projet d'agglomération aujourd'hui ici en plénière, je trouve cela particulièrement intéressant. Intégrer dans nos discussions des éléments, notamment du projet d'agglomération, parler du PAV qui est l'un des grands projets en cours, etc. Qu'est-ce qu'on veut faire ici ? Confisquer les prérogatives du Grand Conseil qui a voté un budget d'étude pour la traversée du lac de l'ordre de Fr. 100 millions, sauf erreur. En fait, qu'est-ce que pourrait coûter cette traversée du lac ? De Fr. 2 milliards à Fr. 2,5 milliards ? Non ! Au bas mot plus de Fr. 4 milliards, voire Fr. 5 milliards. Le CEVA, c'est Fr. 2 milliards. La traversée du lac, la traversée des marais, de Choulex, etc., on sera autour des Fr. 5 milliards et en tout cas pas les quelques Fr. 2 milliards annoncés par M. Hentsch. Il ne faut pas se tromper de lieu : on n'a fait ni le travail et on n'a pas l'expertise pour juger d'un projet quelconque. Non, je crois qu'il faut arrêter de rêver. Un Parlement est là pour ce type de débat ; le peuple sera peut-être appelé à voter ...mais arrêtez s'il vous plaît de dire n'importe quoi. Merci.

Le président. Merci Monsieur Calame. Monsieur Saurer, il reste quinze secondes à votre groupe. Donc soyez comme Pépin : bref.

M. Andreas Saurer. J'interviens pour répondre à M. Grobet. Donc je fais appel au droit de réponse qui nous est réservé. Qu'on soit tout à fait clair : ni le caucus des Verts et Associatifs, ni le parti de Verts à Genève ne sont en faveur d'une traversée du lac.

Le président. Voilà, c'est en ordre. La parole est à M. Cyril Mizrahi et je crois qu'il reste quarante secondes à votre groupe.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président, je serai donc bref. Je dois dire que je partage tout à fait l'analyse qui a été faite par Michel Ducommun, je partage son étonnement. Alors qu'on a un déficit de Fr. 450 millions cette année et que la droite refuse toute recette nouvelle, y compris la suspension du bouclier fiscal, eh bien on voit que la droite n'a aucun

problème à réclamer une nouvelle dépense qui équivaut comme cela a été dit plusieurs fois à Fr. 250 millions de dépense par année, sans aucune analyse de l'impact environnemental, sans aucune analyse des besoins. Et vraiment, comparer cela au CEVA, je trouve quand même assez malvenu, parce que je crois que le CEVA par rapport à son coût...

Le président. Merci Monsieur Mizrahi...

M. Cyril Mizrahi. ... et des besoins avérés, ce qui n'est pas le cas de la traversée du lac. Donc en conclusion, Monsieur le président, nous vous invitons à soutenir les amendements de M. Barde qui sont issus des discussions de l'été sur les alinéas 1 et 2 et à vous en tenir là parce que c'est ce qui est prévu par les convergences. Donc nous nous réjouissons que...

Le président. Merci...

M. Cyril Mizrahi. ... cette question de la traversée de la rade ait été écartée de...

Le président. Monsieur Mizrahi, vous avez dépassé votre temps. On a compris le message.

M. Cyril Mizrahi. ... des convergences de cet été. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Michel Barde pour une minute vingt-cinq.

M. Michel Barde. Merci Monsieur le président. J'aimerais juste indiquer - parce que je ne veux pas rentrer dans une polémique traversée du lac - CEVA, ce n'est ni le lieu ni le moment - mais j'aimerais juste indiquer qu'il existe déjà une disposition constitutionnelle sur la traversée de la rade qui a été votée... mais oui, il y a eu une votation... mais oui, il y a eu une initiative populaire... mais si, il y a eu une initiative populaire sur la base de laquelle il y a eu le vote... Ce n'est pas dans la constitution ? Je crois que oui. (*Exclamations dans la salle*) Non, non, elle a été acceptée...

Le président. Monsieur Barde, adressez-vous au président, s'il vous plaît.

M. Michel Barde. Elle a été acceptée à près de 70 % des votants et c'est ensuite les modes d'application qui ont été refusés en référendum. Mais sauf erreur, la disposition constitutionnelle figure et donc il s'agit de l'actualiser pour sortir de la simple rade. Voilà, c'est tout.

Le président. Merci Monsieur Barde. Monsieur Jacques-Simon Eggly, comme le père de Charlemagne ; vous avez compris, il vous reste vingt secondes.

M. Jacques-Simon Eggly. C'est peu, Monsieur le président. Alors je vais simplement dire ceci. On a parlé région, on a parlé agglomération. Il y a dans les propos de M. Hentsch une vision pour un grand projet, un grand projet qui s'inscrit dans un concept d'agglomération, dans un concept de région. Au point de vue financier, il est clair que si un canton comme Genève est capable de présenter...

Le président. Il faut conclure.

M. Jacques-Simon Eggly. ... un grand projet, eh bien à ce moment-là il y aura les subventions de la Confédération. Alors...

Le président. Il vous faut conclure Monsieur Eggly.

M. Jacques-Simon Eggly. ... soyons d'accord avec cette grande attention et cette grande vision et moi personnellement, je vous propose de suivre la proposition de M. Hentsch.

Le président. Mesdames et Messieurs, il n'y a plus de temps pour M. Hentsch, il n'y a plus de temps non plus pour M. Grobet... Ah, Monsieur Grobet, vous avez dix secondes me dit-on.

M. Christian Grobet. Eh bien cela me suffit. Il n'y a pas d'article constitutionnel sur la traversée de la rade, ni de subventions de la Confédération. Et je pense qu'on n'en aura pas en tout cas pendant des décennies en fonction de la loi fédérale.

Le président. Merci Monsieur Grobet. Monsieur Zwahlen, vous bénéficiez de dix secondes encore.

M. Guy Zwahlen. Alors c'est juste pour abonder dans les propos de Jacques-Simon Eggly et de M. Hentsch. Effectivement, il faut aller de l'avant dans un projet qui enfin est grandiose et prévoit deux modes de transport, à savoir les transports publics et les transports individuels, ce que demande tout le monde.

Le président. Merci Monsieur Zwahlen. La parole est à M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Il vous reste en tout cas quatre minutes.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Alors nous les garderons, merci Monsieur le président. Moi je me dis que si on repense la constitution, puisqu'on pense à trente, cinquante ans plus loin, je me dis que finalement, regardant cette problématique des infrastructures, c'est enfin un moment où j'ai quand même l'impression qu'on s'élève un petit peu au-dessus du quotidien. Et bien sûr qu'il faut répondre ... Je ne vous ai pas interrompu et donc je respecte vos positions, vous respecterez les miennes, merci beaucoup. Et donc je reprends ce que j'étais en train de dire, c'est regarder, se projeter dans l'avenir, si l'on dit qu'on va construire plus de 50'000 logements à Genève, imaginons ce que cela va donner dans les années 2030, etc. et cela va continuer. Est-ce qu'on va continuer à raisonner en petits cercles comme cela – vous savez autour des murs et des remparts de la Vieille-Ville ; ensuite on est allé un peu plus loin jusqu'à Plainpalais, etc. Mais c'est une conception finalement du monde qui est tellement égocentrée qu'on finit par étouffer. On l'a dit pour toutes les questions de mobilité, on le voit aujourd'hui. Moi je n'ai pas envie que nos enfants, nos petits-enfants, etc., vivent de cette manière-là. Puisque nous avons l'opportunité, la chance de penser un peu plus loin – on l'a fait dans le domaine du social, on le fera dans l'enseignement, on l'a fait sur la mobilité – acceptons d'agrandir un peu cet espace. Ceux qui parlent tellement de la région et de l'agglomération – moi je n'en parle pas tous les jours de l'agglomération ; quelquefois on aimerait bien rester un peu dans ses frontières. Donc finalement, allez, ouvrons-les et allons plus loin. Mais comment va-t-on y aller ? Comment va-t-on vivre cette agglomération ? Alors, on en a parlé sur le plan de la culture, on arrive à peu près à trouver des espaces. Mais pour tout ce qui est un espace architectural ou urbanistique, on est complètement bloqué. Regardez ce qu'on a réussi à faire de nos places ici à Genève. Mais cela est monstrueux d'ennui, c'est faux, c'est comme si... Il n'y a plus personne sur les places. Alors est-ce que c'est cela qu'on a voulu ? Pourquoi n'y a-t-il personne ? Parce que simplement on met des trams qui se croisent, ou bien des cyclistes ou des voitures et rien d'autre. Moi je trouve extrêmement dommage qu'on n'arrive pas à penser région, agglomération et projets urbanistiques. Eloignons-nous, passons sous le lac, faisons cette traversée du lac ; allons plus loin et faisons en sorte que les moyens de transport se rejoignent, se connectent entre eux. Et on aura une vision comme cela un peu agrandie qui nous soulagera aussi de penser une constitution pour trente et cinquante ans dans une certaine vision. Voilà, merci.

Quelques applaudissements

Le président. Merci M^{me} Engelberts. La parole ne semble plus demandée. Nous allons donc passer au vote de l'article 176. Merci de bien vouloir regagner vos places.

Voix de M. Souhaïl Mouhanna. Vote nominal.

Le président. Le vote nominal est demandé. Il est suivi.

Art. 176 Infrastructures
Pas d'opposition, adopté

Les amendements sont votés par analogie de contenu.

Art. 176 al.1 Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Guy Zwahlen (G[e]'avance) – voté en alinéa 1 ante :

Le canton planifie à long terme et réalise les grandes infrastructures nécessaires à son développement et à celui de l'agglomération.

**Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Guy Zwahlen (G[e]'avance)
à l'article 176 alinéa 1**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	ABS
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON

Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 56 oui, 10 non, 3 abstentions, l'amendement des groupes G[e]'avance et MCG est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 176 al. 1 Le canton réalise les infrastructures et les voies de communication utiles à la mobilité.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes G[e]'avance et MCG).

Art. 176 al.2 Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Guy Zwahlen (G[e]'avance) – voté en alinéa 1 :

La conception et la réalisation des voies de communication, des infrastructures de transport public et de mobilité douce accompagnent les projets de constructions dédiés au logement, à l'emploi, au commerce et aux loisirs.

**Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG) et M. Guy Zwahlen (G[e]'avance)
à l'article 176 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	NVT
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	ABS
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NVT

Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	OUI
Lador	Yves	ASG	ABS
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 48 oui, 13 non, 9 abstentions, l'amendement des groupes G[e]'avance et MCG est accepté.

Amendement de minorité (groupe Libéraux & Indépendants)

Art. 176 al. 2 Il réalise une traversée ferroviaire et routière du lac en tunnel
(nouveau) d'ici à 2027, destinée aux transports publics et privés.

**Amendement de minorité du groupe Libéraux &
Indépendants)
à l'article 176 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON

Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	ABS
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	ABS
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT

Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 44 non, 25 oui, 2 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 176 al. 2 Il réalise une traversée du lac d'ici à 2027, destinée aux **(nouveau)** transports publics et privés.

**Amendement de la commission
à l'article 176 alinéa 2**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON

Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NON
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI

Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 44 non, 27 oui, 0 abstention, l'amendement de la commission est refusé.

Art. 176 al. 2 bis Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance) – voté en alinéa 2 :
Il réalise une traversée du lac destinée aux transports publics et privés.

**Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance)
à l'article 176 alinéa 2 bis**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NON
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	NON
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NON

Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NON
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 41 non, 30 oui, 0 abstention, l'amendement du groupe G[e]'avance est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 176 al. 3 Il peut recourir à des partenariats public/privé.
(nouveau)

Amendement de la commission 5 à l'article 176 alinéa 3

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI

Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NVT
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NON
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	NON
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NON
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	NON
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NON
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	NON
Özden	Melik	SP	NON
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON

Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	NON
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	NON
Velasco	Alberto	SP	NVT
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	NON
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	NON
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

Par 36 oui, 29 non, 3 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

Mis aux voix, l'art. 176 tel qu'amendé

Infrastructures

¹ **Le canton planifie à long terme et réalise les grandes infrastructures nécessaires à son développement et à celui de l'agglomération.**

² **La conception et la réalisation des voies de communication, des infrastructures de transport public et de mobilité douce accompagnent les projets de constructions dédiés au logement, à l'emploi, au commerce et aux loisirs.**

³ **Il peut recourir à des partenariats public/privé.**

Article 176 amendé

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	NON
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	OUI
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI

Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	ABS
Dufresne	Alexandre	V&A	ABS
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	NON
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	ABS
Gauthier	Pierre	AVI	NVT
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	OUI
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	NVT
Hirsch	Laurent	L&I	OUI
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NVT
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	OUI
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	ABS
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	ABS
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	ABS
Pagan	Jacques	UDC	ABS
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	OUI
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	NVT
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	OUI
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	ABS

Velasco	Alberto	SP	NON
Weber	Jacques	L&I	OUI
Zimmermann	Annette	AVI	ABS
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	ABS
Zwahlen	Guy	R&O	OUI

est adopté par 45 oui, 8 non, 15 abstentions.

Le président. Nous attaquons un nouveau bloc : Section 8, Enseignement et recherche. Les compteurs de temps de parole sont remis à zéro : chaque groupe dispose de sept minutes. Nous allons donc jusqu'à l'article 187, vous l'aurez noté. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Au moment où le texte de l'avant-projet est revenu en commission, celle-ci a constaté un certain manque de colonne vertébrale par rapport à l'articulation des différents articles et à leur définition, ainsi qu'un manque de systématique. Elle a donc chargé une sous-commission de procéder à un redécoupage de l'entier de la section en posant en premier lieu les principes relatifs à l'enseignement et à la recherche, la définition des formations obligatoires et postobligatoires, l'accès à la formation et ensuite pour terminer, la définition et l'accès à l'enseignement supérieur. Elle a introduit également trois nouveaux articles afin de mieux clarifier ce chapitre et je reviendrai, si vous avez la gentillesse de me redonner la parole, sur chacun des articles au moment voulu. Merci.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Je passe ensuite la parole au groupe socialiste pluraliste pour les amendements de minorité.

M. Melik Özden. Merci Monsieur le président. L'enseignement ne se résume pas et ne devrait pas se résumer à la formation des techniciens. La promotion de la paix, le respect des droits humains, la protection de l'environnement, la coopération et la solidarité entre les peuples, les nations et divers groupes ethniques ou religieux sont des éléments indispensables pour la préparation de tout un chacun à la citoyenneté. L'enseignement doit également combattre les inégalités.

C'est le sens de l'amendement que le groupe socialiste pluraliste propose à l'article 177, alinéa 2 ; vous trouverez le texte entier de cet amendement à la page 114 du rapport de la commission 5.

Certes, la plupart des notions mentionnées figurent déjà dans la législation genevoise actuelle et dans le Pacte international relatif aux droits économiques, sociaux et culturels ratifié par la Suisse. Mais notre groupe est d'avis que ces éléments devraient figurer dans toute constitution moderne.

C'est pourquoi, il est important de faire figurer ces éléments dans les principes pour chapeauter la section « Enseignement et recherche » que nous sommes en train d'examiner. Nous vous invitons, Mesdames et Messieurs les constituants, à soutenir cette proposition en votant en sa faveur. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Özden. La parole est maintenant aux Associations pour les amendements de minorité. Monsieur Calame.

M. Boris Calame. Oui, merci Monsieur le président. Alors il est vrai que cette section Enseignement est devenue un peu compliquée à la lecture – je n'ose imaginer le travail de la Présidence pour faire un peu d'ordre et ce ne sera certainement pas facile de procéder aux votes tout à l'heure. Nous avons pour notre part également passablement travaillé sur ces différents articles. Nous vous proposerons au fur et à mesure un certain nombre de retraits,

d'amendements et autres. Pour ce premier article 177, je peux vous informer que nous retirons notre amendement à l'alinéa 5 dans le rapport en page 115. J'espère que tout le monde arrive à suivre. Ensuite, nous maintenons les autres amendements. A l'alinéa 4, le texte est le suivant : « Il [l'Etat] s'assure d'un développement harmonieux de l'enfant notamment en s'efforçant de corriger les inégalités sociales ou de genre. » Pourquoi ? Simplement parce que les acteurs associatifs de terrain savent que c'est une véritable problématique et qu'il est important d'affirmer clairement dans la constitution qu'il y a un besoin réel de correction au niveau des inégalités sociales ou de genre. Nous maintenons également notre amendement à l'alinéa 6 en page 116 du rapport. Le texte est le suivant : « Il [l'Etat] assure le choix d'une orientation scolaire ou professionnelle ouverte pour les filles et les garçons leur permettant un accès égal à l'ensemble des professions. » Il est vrai qu'aujourd'hui, on a de plus en plus tendance à permettre aux enfants d'accompagner leurs parents dans le cadre professionnel pour voir que les métiers de l'autre genre peuvent aussi être accessibles. Il y a la journée des filles qui permet aux filles d'accompagner leurs papas. Il y a aussi la journée des garçons qui permet aux garçons d'accompagner leurs mamans au travail. Et il nous semble effectivement très important de permettre une ouverture sur la diversité des métiers et l'accessibilité aux métiers. Enfin, notre amendement relatif à l'alinéa 7, en page 116 du rapport ; le texte est le suivant : « L'enseignement public favorise la médiation scolaire et l'éducation à la gestion des conflits. » Cela nous semble important. On peut l'illustrer assez facilement, aujourd'hui où on entend parler plus facilement – cela a toujours existé mais on en parle peut-être plus souvent aujourd'hui – des violences au niveau des adolescents ou autres ou de gestes non maîtrisés des uns ou des autres. Cela peut être contre les forces publiques, cela peut être contre les parents, cela peut être dans le cadre de l'école, etc. Et c'est vrai qu'il nous semble que l'enfant a tout intérêt à apprendre une certaine gestion du conflit, afin d'anticiper collectivement cette problématique.

Je me permets ensuite de vous présenter rapidement les deux amendements que nous proposons, notamment l'ajout suivant à l'alinéa 2 de l'article 177 de l'avant-projet : « Il a pour but premier la transmission **et l'acquisition** des connaissances et des compétences. » En effet, les enfants ne sont pas de simples vases que l'on remplit avec une carafe ou au robinet. Il faut aussi s'assurer qu'il y ait une possibilité d'assimilation de l'information que l'on veut bien leur transmettre. Transmettre est une chose, mais c'est largement insuffisant de se limiter à la transmission. L'acquisition doit être prioritaire. Ensuite, nous avons un sous-amendement à l'amendement de commission, toujours à cet alinéa 2 où nous rajoutons le principe de l'acquisition ; et nous avons essayé de reprendre l'esprit des textes initiaux en introduisant une explication au texte. Je vais vous lire l'amendement : « Il a pour but premier la transmission et l'acquisition de connaissances et de compétences, la promotion des valeurs humanistes et de la culture scientifique, ainsi que le développement de l'esprit civique et critique. » Alors on reprend ici des éléments qui apparaissaient dans l'avant-projet, des éléments qui ont ponctué nos débats, qui nous semblaient particulièrement importants, notamment l'esprit civique qui a disparu malheureusement au travers des différents amendements. Et c'est vrai que si on veut préparer une jeunesse qui devienne une jeunesse citoyenne, il est important de ne pas avoir seulement l'esprit critique mais aussi d'avoir un certain engagement civique et une certaine compréhension de notre monde. Voilà, je vous remercie. Nous reviendrons plus tard pour d'autres commentaires.

Le président. Merci Monsieur Calame. J'ouvre ainsi le débat. Monsieur Richard Barbey, vous avez la parole pour les Libéraux & Indépendants.

M. Richard Barbey. Je vous remercie Monsieur le président. J'aimerais dire deux mots à propos de l'article 1 bis nouveau qui est proposé par la commission et de l'amendement qui est proposé par MM. Halpérin et Kunz relatif à cette disposition. L'alinéa 1 bis dit que l'enseignement est gratuit dans les écoles publiques. L'amendement proposé par MM. Halpérin et Kunz établit que l'enseignement obligatoire de base est gratuit dans les écoles publiques. Avec ces précisions, on entend spécifier que la gratuité vaut pour l'école

primaire et l'école secondaire, mais en revanche, que la gratuité ne s'impose pas nécessairement au niveau de l'Université. Je vous rappelle qu'à l'heure actuelle déjà et à l'avenir aussi, nous avons dans notre canton un système qui perdurera de bourses d'études. Toutes les personnes incapables de faire des études universitaires pour des raisons financières pourront les faire, pour autant qu'elles aient les capacités intellectuelles et qu'elles réussissent leurs examens. Est-ce que nous devons pour autant prévoir de manière immuable la gratuité au bénéfice de tout étudiant quel qu'il soit, même ceux provenant de l'étranger ? Je n'en suis pas certain et je ne suis pas certain que cette gratuité doive être insérée dans la constitution. C'est la raison de cet amendement que finalement je soutiendrai. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Barbey. La parole est à M. Antoine Maurice.

M. Antoine Maurice. Merci Monsieur le président. J'aimerais remercier la commission 5 pour le travail en profondeur qu'elle a fait sur ces questions d'enseignement et de recherche et faire quelques remarques brèves. D'abord, nous saluons ce travail qui correspond à des principes anciens qui sont dans la tradition de notre groupe Radical-Ouverture, notamment la laïcité, la gratuité de l'enseignement obligatoire et également certaines valeurs qui sont celles de la formation de l'esprit critique et la formation à la citoyenneté qui a été citée il y a un instant, ainsi que les valeurs humanistes du point de vue des objectifs qui sont fixés à l'enseignement. Cependant, de notre point de vue, il y a des exceptions par rapport à la liste très considérable qui est proposée à nos suffrages ; et je pense qu'il faut en particulier être assez prudent dans le domaine secondaire - et évidemment aussi universitaire - et considérer qu'un enseignement n'est pas un enseignement complètement surplombant et objectif, mais qu'il doit par ailleurs et à l'inverse éviter aussi la propagande et le bourrage de crâne sur des questions aussi fondamentales que les valeurs. Il faut peut-être de ce point de vue là ne pas confondre l'instruction et l'éducation. Et à cet égard, nous pensons que les domaines aussi vertueux cependant que l'éducation à la paix, la gestion des conflits et l'amitié entre les peuples n'ont pas grand-chose à faire dans notre constitution. Les objectifs - pour inspirés qu'ils soient et bien intentionnés - ne nous semblent pas mériter une place dans la constitution en matière d'enseignement et de recherche. Ils doivent demeurer de l'ordre de la liberté individuelle de l'enseignant bien sûr, mais aussi de l'enseigné. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de voter l'article 177, alinéa 1, alinéa 1 bis amendé tel qu'il vient d'être proposé, alinéa 2 et à l'article 177 bis, l'alinéa 1 amendé comme il le sera et l'alinéa 4 amendé également, ce qui nous sera proposé, je pense, dans un instant. Merci.

Le président. Merci Monsieur Maurice. La parole est à M. Souhaïl Mouhanna.

M. Souhaïl Mouhanna. Merci Monsieur le président. L'intervention de M. Barbey est vraiment caractéristique de ce qu'on vit depuis le début de cette Assemblée parce que d'un côté on entend que payer Fr. 250 millions par année pendant un certain nombre d'années pour atteindre Fr. 2,5 milliards - même plus, parce qu'on a vu le stade par exemple, il faudra certainement multiplier par deux le coût - là il faut le mettre dans la constitution et là c'est de la dépense utile entre guillemets. Mais lorsqu'il s'agit de la principale richesse de notre pays, c'est-à-dire justement de ce qu'on appelle les cerveaux - qui doivent eux essayer de compenser le manque de beaucoup de choses, notamment dans le domaine des matières premières ou bien d'autres choses dans notre pays - alors là non, ce doit être payant. D'abord quand on parle de la formation obligatoire, je ne sais pas si on anticipe déjà sur un amendement qui parle de l'enseignement obligatoire jusqu'à dix-huit ans parce qu'actuellement, ce n'est pas jusqu'à dix-huit ans, c'est jusqu'à la fin du Cycle. Il faut donc savoir de quoi on parle. Par ailleurs sans doute, certains imaginent que le fait de rendre payant veut dire qu'on va jeter à la rue un certain nombre de jeunes qui n'ont pas les moyens de payer une formation supérieure mais qui vont venir gonfler les rangs des chômeurs pendant un certain temps ; et c'est peut-être là aussi l'objectif parce que certains n'hésitent

pas une seule seconde à utiliser le chômage pour faire de la sous-enchère salariale et pour précariser encore davantage les travailleurs en général et les jeunes en particulier. On a vu d'ailleurs avec la loi sur le chômage, la LASI, comment on a taxé très lourdement les jeunes en formation qui essaient maintenant de trouver un emploi. Donc nous verrons bien : les radicaux parlent maintenant d'un certain nombre de réserves alors que les radicaux dans le temps, quand ils étaient progressistes, ils ont défendu l'école publique, laïque et gratuite. Mais maintenant, quand on voit les ravages que font certains médias, la télévision, les jeux électroniques, Internet, etc. dans l'esprit des jeunes, je pense que l'école doit absolument être armée pour amener ces jeunes à avoir cet esprit critique et échapper à ce lavage de cerveau qui est extrêmement dangereux. Voilà donc on verra bien comment cette Assemblée va voter. Mais je peux vous dire une chose, c'est que si jamais cette Assemblée vote que l'école n'est pas gratuite dans l'enseignement public, j'espère que cela va être connu, cela va être diffusé immédiatement après le vote par tous ceux qui sont contre. En tout cas, comptez sur nous pour faire le nécessaire pour que la population sache à quoi s'en tenir !

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Merci Monsieur le président. J'aimerais tout de suite rassurer M. Mouhanna dans le sens où je vous rappelle que notre Assemblée a déjà voté sur la gratuité de la formation et de l'enseignement, puisque nous avons un article 22 relatif au droit à la formation qui a été adopté à une très large majorité et qui précise ces choses-là en disant : « Le droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti. Toute personne a droit à une formation initiale publique gratuite. » Et je vous rappelle que nous avons défini la formation initiale qui donne la possibilité d'arriver à une formation certifiée permettant la prise d'un emploi. Dans ce sens-là, un autre élément se retrouvera à l'article 178 qui prévoit que l'enseignement primaire et les divers enseignements ou formations qui lui succèdent sont obligatoires jusqu'à l'âge de la majorité au moins. Je crois donc que nous avons là un programme ambitieux qui montre la volonté que l'Etat prenne sa responsabilité dans le domaine de la formation qui est effectivement prioritaire. Pour le reste, je crois que l'important est d'avoir des dispositions constitutionnelles qui permettent de venir en appui aux excellentes législations qui existent déjà dans le domaine de l'instruction publique, de la formation continue - puisque vous savez que Genève est le seul canton, je crois, qui a une loi déjà développée sur la formation continue - et je pense que c'est cela que nous devons viser. Et c'est pour cela que nous ne reprendrons pas dans ces principes ce qui concerne l'enseignement gratuit puisqu'il est déjà ancré dans le projet de constitution et que nous trouvons qu'il doit être effectivement dans les droits fondamentaux.

Le président. Merci Monsieur Gardiol. La parole est à M. Yves Lador. Il vous reste une minute dix sur le temps de parole des amendements de minorité. Ensuite ce sera pris sur votre temps de groupe.

M. Yves Lador. Oui bien sûr. Merci Monsieur le président. Tout d'abord, merci pour les précisions qui viennent d'être apportées par notre collègue Gardiol, j'allais justement aussi intervenir dans ce sens. J'aimerais signaler aussi en ce qui concerne les objectifs et dans le sens de ce qui vient d'être dit par Maurice Gardiol que les dispositions que nous devons avoir doivent appuyer les dispositions légales que nous avons déjà, qui sont déjà celles du canton. Nous avons retiré notre amendement - comme l'a dit Boris Calame - à l'alinéa 5 précisément en soutien à l'alinéa 2 proposé par le parti socialiste et afin qu'il ne soit pas concurrent ; et nous appelons dans ce cas à soutenir à la place cet alinéa 2.

Il y a un autre élément, en fonction des votes qui vont se faire et qui concerne ce qui est proposé par la commission. Nous avons aussi proposé quelques modifications que vous avez sur votre table. Un premier élément est l'introduction du terme « acquisition ». Il faut bien être conscient - et c'est d'ailleurs quelque chose qui est rappelé par le Conseil d'Etat dans ses propres propositions - que nous travaillons aujourd'hui en matière d'éducation

dans le cadre du concordat HarmoS. Et précisément, le concordat HarmoS parle bel et bien de la mission éducative d'acquisition des connaissances et des compétences. Nous proposons donc que notre terminologie soit en harmonie avec HarmoS, ce serait le minimum et c'est pour ceci que nous vous proposons d'introduire cette notion d'acquisition. Sinon il risque d'y avoir une sorte de différence entre la définition des missions – entre ce que nous mettrons dans la constitution et ce qu'il y a dans HarmoS – et ce serait tout à fait inutile ; cela risque de déclencher des débats qu'il vaudrait mieux éviter. Nous avons aussi proposé de modifier un tout petit peu l'amendement de commission, parce que quand l'amendement de commission parle des valeurs scientifiques, on a quelque peine à comprendre même si on comprend la volonté générale. Précisément, le travail et la démarche scientifiques visent à apporter des preuves, à travailler sur des faits, sur des notions précises et il n'est pas supposé dégager des valeurs en tant que telles ; et il pourrait y avoir des débats très larges et un peu même oiseux sur la question des valeurs scientifiques. C'est pour cela que nous vous proposons de parler plutôt d'une culture scientifique qui est plus large et qui doit pouvoir être partagée au sein de l'ensemble de la population. Enfin – et j'insiste sur ce qui a été dit par Boris Calame à propos du dernier alinéa, l'alinéa 7 – ces questions de médiation et de gestion des conflits sont un élément très important. On a eu tout à l'heure un petit débat sur les notions de sécurité. Ce n'était peut-être pas le meilleur des débats, mais on sait bien que ces questions de sécurité, de lutte contre la violence scolaire et autres sont extrêmement importantes. Il paraît bel et bien que dans la mission de l'école, il y a un travail à faire pour mettre en place le plus tôt possible une vision des relations entre les personnes qui prennent en compte le fait qu'il y a des conflits, mais qui précisément dans un esprit démocratique amène à une résolution non violente des conflits. C'est pour cela que nous vous appelons vivement à adopter cet alinéa 7, ainsi que d'autres dispositions qui elles aussi peuvent aller dans le même sens. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Lador. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Merci Monsieur le président. J'ai, peut-être d'une manière un peu ironique, envie de remercier M. Barbey parce que dans le cadre de la commission 5, la première mouture de l'alinéa 1 était la suivante : « L'enseignement public est laïc et gratuit. » Lorsque nous avons abordé cette question et qu'elle a été votée lors de l'avant-projet, cette gratuité concernait effectivement tout l'enseignement public et il est vrai que l'enseignement public ne s'arrête ni à la fin du Cycle ni à la fin du Collège ni même en tout cas à une licence universitaire. Et c'est dans ce sens-là qu'on l'avait compris. Je lis ensuite un amendement de la commission : « L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques. », ce qui pour nous était un peu ambigu, mais je lis le commentaire / exposé des motifs : « Le principe de la gratuité est repris de l'alinéa 1 mais isolé afin de lui donner plus de poids. » Le commentaire, c'est donc de lui donner plus de poids et le commentaire de M. Barbey, c'est de dire : « Non ! Il faut quand même limiter le principe de gratuité à l'école obligatoire, soyons sérieux ! » Par conséquent, je trouve inquiétant de voir ce type de différence entre ce que j'interprète de la modification de M. Barbey et ce qui est écrit sur le document. Et de ce point de vue là, c'est vrai qu'en plus, lorsqu'on parle de l'enseignement de base obligatoire – nous n'avons pas encore voté – et en fonction de ce qui se passe dans cette Assemblée – j'avoue que ma confiance et mon assurance par rapport à l'article 177 bis nouveau s'étend jusqu'à l'âge de dix-huit ans, je suis pour – il y a des raisons d'être pour et on y reviendra tout à l'heure. J'ai des raisons, en fonction de ce que j'ai vécu dans cette Assemblée, d'avoir quelques petites inquiétudes par rapport au fait qu'il y ait une large majorité sur cet amendement. En d'autres termes, la proposition actuelle d'amendement de la droite, c'est de limiter à quinze ans - qui est actuellement l'école obligatoire – la gratuité de l'enseignement public. Je ferai remarquer qu'actuellement au Collège, à l'Ecole de culture générale, à tout ce qu'on appelle le postobligatoire, je suis désolé, il n'y a pas d'écolage. Il est vrai que le matériel doit être pris par les élèves, mais cette école est publique et gratuite. Si on accepte l'amendement tel que proposé et interprété par les libéraux, on va vers un recul quant à la situation de gratuité de l'enseignement. Je pense que quand même, il y a là quelque chose

dont il faut être conscient. Et je pose une question parce que M. Gardiol a rappelé l'article 22 : est-ce qu'on peut voter quelque chose de contradictoire avec cet article 22 du point de vue des droits fondamentaux pour les limiter dans les tâches de l'Etat ? Moi, c'est une question que je me pose et je la transforme en une autre question : est-ce qu'en reconnaissance de l'existence de cet article 22, la droite est d'accord de retirer ses amendements qui proposent de limiter la gratuité des écoles publiques ? Cela me semblerait logique, parce qu'autrement on voterait dans la constitution une chose et son contraire. Alors effectivement, la cohérence n'est pas toujours présente ici, mais quand on peut essayer de la garantir, je trouve que c'est préférable. Merci.

M^{me} Christiane Perregaux prend la Présidence.

La présidente. Je vous remercie. La parole est à M. Maurice Gardiol.

M. Maurice Gardiol. Juste un complément d'information. D'abord, il ne faut pas confondre l'obligation et la gratuité. Ce sont deux choses distinctes. Concernant la gratuité, effectivement, la formation initiale dont nous avons parlé dans l'article 22 couvre jusqu'à la fin des études universitaires pour ceux qui font des études, mais je vous rappelle qu'il y a un article 42 sur la restriction des droits fondamentaux qui peuvent prévoir donc par voie de législation un certain nombre de choses, entre autres, par rapport aux taxes universitaires qui n'est pas un écolage. Donc, je crois que nous en avons débattu longtemps dans la commission 1. C'est pour cela que je trouve qu'il faut consolider ce que nous avons voté à l'article 22 dans les droits fondamentaux et continuer dans cette voie-là, donc effectivement, refuser, voire retirer des amendements qui vont en sens contraire, par rapport à ces informations-là.

La présidente. Merci Monsieur Gardiol. La parole est à M^{me} Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Madame la présidente. Nous voulons donner à l'école beaucoup de tâches. Nous voulons lui donner beaucoup de responsabilités, nous voulons qu'elle soit laïque et gratuite. Je pense que tout cela est tout à fait juste. Cela étant, je voudrais quand même rappeler que l'école a des partenaires, ce sont les familles, et que les critiques se développent quand les enfants sont petits, et certainement face à Internet – car il n'est pas une publication aujourd'hui qui parle des difficultés aujourd'hui d'Internet sans faire intervenir la responsabilité parentale. Je crois qu'il y a deux choses, il y a la responsabilité parentale certes quand les enfants sont petits face à Internet car à peine savent-ils tapoter sur un clavier qu'ils sont en lien et il y a la responsabilité de l'école. Alors, j'entends bien tous les amendements et tout ce qu'a défendu Boris Calame, mais il me semble que ceci se fait dans le cadre des écoles, dans le cadre des conseils, dans le cadre de ce qui a été mis en place avec les parents, on peut très bien aussi faire confiance à l'école pour faire son travail et expliquer aux enfants comment se fait, par exemple, la gestion des conflits, par exemple, la solidarité. Mais il ne me semble pas que toutes notions importantes, aussi pour nous, soient de rang constitutionnel.

M. Thomas Büchi reprend la Présidence.

Le président. Merci Madame Gisiger. La parole est à M. Dufresne.

M. Alexandre Dufresne. Merci Monsieur le président. Je prends la parole pour soutenir l'amendement socialiste étant donné le manque d'ambition des dispositions concernant l'égalité des chances qui viennent aux articles 178 et suivants. On parle dans ces articles de promouvoir l'égalité des chances. Pour assurer l'égalité des chances, on doit prendre des mesures et non pas se contenter de promouvoir. On peut promouvoir le port de la ceinture, parce que l'Etat ne peut pas directement agir pour que les gens mettent la ceinture. En ce qui concerne l'égalité des chances, l'Etat peut directement agir et doit directement agir. On

n'a plus que l'amendement socialiste qui insiste sur l'égalité des chances pour tendre à les résoudre.

Le président. Merci Monsieur Dufresne. La parole à M. Richard Barbey.

M. Richard Barbey. Je renonce.

Le président. La parole est à M. Claude Demole.

M. Claude Demole. Merci Monsieur le président. Pour donner suite aux dires de M. Gardiol sur la distinction entre gratuité et distinction, j'aimerais faire part de deux remarques. Je pense qu'étendre l'obligation de formation scolaire ou préprofessionnelle jusqu'à dix-huit ans, est en fait exagéré. A l'heure actuelle, l'instruction obligatoire s'arrête à quinze ans et je sais que certains jeunes flottent un peu à la sortie du cycle d'orientation et que partant du désir d'éviter ce flottement et ce mauvais départ dans l'existence, certains milieux veulent repousser l'âge de scolarité obligatoire à dix-huit ans. Je pense que là, c'est un peu exagéré. Maintenant, une quantité de jeunes n'ont pas de goût pour les études et veulent entrer dans la vie pratique. Les contraindre à des formations jusqu'à dix-huit ans, je pense que c'est vraiment une restriction de la liberté qui ne se justifie pas par le nombre des jeunes qui sont en situation délicate. Quant à la gratuité des études, je pense qu'il est juste de la pratiquer en tout cas pour l'enseignement de base. L'article 22 tel qu'il est dit parle d'enseignement de base, non pas d'enseignement jusqu'au niveau des doctorats. C'est donc bien la scolarité obligatoire. En outre, je pense qu'il faut savoir différencier les situations financières des étudiants. Pour certains étudiants, payer un écolage ne pose pas de problème, pour les étudiants qui sont en situation financière plus difficile, il y a un système de bourse qui est parfaitement adapté. Voilà pourquoi je pense qu'il ne faut pas avoir une gratuité sans distinguer les cas de familles aisées et moins aisées.

Le président. Merci Monsieur Demole. Monsieur Mouhanna, vous avez la parole, mais je vous précise néanmoins, avant de vous la passer, que vous avez utilisé la moitié de votre temps de parole et que le bloc que nous avons à suivre est encore long.

M. Souhaïl Mouhanna. D'accord, merci. Juste deux mots par rapport à ce qui a été dit par M^{me} Gisiger parce qu'elle parlait du rôle de la famille. Je pense qu'elle décrit une situation apparemment qu'elle ne connaît absolument pas. J'ai enseigné pendant quarante-quatre ans, donc je connais bien la situation dans les écoles, comment cela se passe. J'ai enseigné trente-six ans à l'école d'ingénieurs de Genève et je peux vous dire que si l'enseignement à ce niveau-là – puisque c'est un enseignement à un niveau supérieur – n'était pas gratuit, les trois quarts de nos étudiants – d'ailleurs certains sont devenus des députés libéraux – n'auraient pas pu terminer leurs études, n'auraient pas pu faire des études. Est-ce qu'on est conscient de ce qu'on est en train de dire aujourd'hui par rapport à cette distinction ? Enfin, un mot par rapport au fait qu'il y a des gens qui sont de famille aisée et d'autres qui ne le sont pas. Regardez les bourses. Quand je disais que les trois quarts n'auraient pas pu faire des études, c'est en tenant compte du fait qu'il y a des allocations d'études, mais qui ne sont absolument pas suffisantes. Beaucoup de ces étudiants devaient travailler les week-ends et pendant les vacances pour pouvoir compléter et pour pouvoir faire quelque chose qui leur permette de réussir autant que faire se peut. C'est une remarque. Une deuxième remarque concerne les familles aisées ou pas aisées, si les jeunes avec une formation sont utiles à la société, il faut que cette formation soit financée par l'ensemble de la collectivité. Ils ne travaillent pas, ils ne fonctionnent pas uniquement pour leurs parents. C'est pour l'ensemble de la collectivité, donc le financement doit également être assuré par l'ensemble de la collectivité et même surtout par ceux qui n'ont pas d'enfants puisque, finalement, on oublie qu'il va falloir payer les retraites des uns et des autres. Ce sont les jeunes qui le font, donc nous sommes absolument pour la gratuité totale de la formation, du début jusqu'à la fin des études.

Le président. Merci Monsieur Mouhanna. La parole est à M. Maurice Gardiol. Il reste trois minutes et quarante-cinq secondes à son groupe.

M. Maurice Gardiol. Juste pour dire à M. Gardiol, s'il veut bien m'écouter que je l'invite à relire les commentaires qui ont été faits par la commission 1 sur ce qui est dit de la formation initiale qui va jusqu'à la certification en vue de la prise d'un emploi. Donc, il s'agit bien d'aller – pour ce qui concerne les études universitaires – jusqu'au moment du master. Maintenant, en ce qui concerne l'obligation, il ne s'agit pas d'obligation au niveau scolaire, il s'agit de rester dans une filière de formation jusqu'à l'âge de majorité. Cela peut être très divers, cela peut tout à fait concerner des prises d'emploi, d'entrées dans la vie active, mais avec la visée qui soit conservée d'une formation. Il ne s'agit pas seulement d'une obligation, il s'agit d'inscrire un devoir par rapport aux jeunes et à leur famille que des gens avant la majorité restent insérés dans un projet formatif et ne décrochent pas. Cela concerne quelques centaines de jeunes à Genève, mais ensuite le coût est très élevé, si on laisse cette possibilité.

Le président. Merci Monsieur Gardiol. La parole est à M. Lionel Halpérin.

M. Lionel Halpérin. Je vous remercie Monsieur le président. Juste quelques mots, d'abord pour dire que je suis un peu étonné de ce que j'entends de M. Gardiol à l'instant. Je crois que la volonté ici est de ne pas modifier simplement par des bouleversements constitutionnels un statu quo et une situation qui existe aujourd'hui. Certains voudraient peut-être une gratuité beaucoup plus loin qu'aujourd'hui, d'autres voudraient peut-être moins de gratuité qu'aujourd'hui, je n'en sais rien. Le fait est que je crois qu'il est sage de ne pas modifier l'état de fait qui est celui qui prévaut aujourd'hui et c'est dans ce sens-là que nous devrions voter. Si l'article qui a été voté dans le cadre de la commission 1 voulait dire le contraire, alors il faudrait effectivement en deuxième lecture que nous revenions sur le texte de cet article et sur sa teneur, conformément d'ailleurs à ce que semble nous dire le Conseil d'Etat par les différents amendements déposés, étant précisé qu'en la matière, j'imagine que M. Beer est probablement du même avis que nous. Simplement, pour revenir à ce qui nous occupe aujourd'hui, c'est-à-dire à l'article 177, étant donné qu'il y a d'abord cet amendement du Conseil d'Etat et que de manière générale, nous partons du principe que la gratuité ne peut pas être inscrite de manière large, mais qu'elle doit l'être dans le cadre qui est fixé aujourd'hui et ni plus, ni moins. A partir de là, nous, nous sommes prêts à renoncer à notre amendement et nous retirons l'amendement qui a été déposé sur l'enseignement obligatoire de base qui est gratuit dans les écoles publiques au profit de l'amendement du Conseil d'Etat que nous soutiendrons.

Le président. Merci Monsieur Halpérin. La parole est à M^{me} Corinne Müller Sontag.

M^{me} Corinne Müller Sontag. Merci Monsieur le président. En ce qui concerne cet article, nous souhaitons réaffirmer l'importance d'un enseignement public et l'importance de la gratuité de cet enseignement pour notre démocratie. Pour les votes sur cet article, à l'alinéa 1 nous allons suivre la proposition de la commission. En revanche, en ce qui concerne l'alinéa 1 bis, à l'instar de la proposition des socialistes, nous préférons nous en tenir à ce qui a été affirmé dans les droits fondamentaux et maintenir une gratuité de principe, là où elle doit être, sans entrer ici dans des détails et des restrictions. Même si sur le fond, nous ne sommes pas opposés à cela, mais saluons en tout cas le retrait des Libéraux de leur amendement. En ce qui concerne l'alinéa 2, nous voterons également la proposition de la commission. En revanche, par rapport à l'alinéa 3, j'aimerais apporter une petite précision qui concerne les établissements d'enseignement privés. La commission propose de supprimer cet alinéa au profit d'un article 181. Or, nous avons un petit problème avec cet article 181 bis – excusez-moi. Nous avons déposé un amendement en ce qui concerne cet article 181 concernant les établissements privés qui ne sous-entend pas la

possibilité éventuelle pour l'Etat de les financer, donc nous soutiendrons la proposition de la commission de supprimer ici l'alinéa 3 en vous invitant à soutenir l'amendement des Verts à l'article 181 bis. Sur ces considérations un peu techniques et complexes, j'aimerais terminer pour dire qu'en ce qui concerne les amendements de minorité, le groupe des Verts et Associatifs soutiendra les amendements des Associations de Genève aux alinéas 4 et 7. En effet, il nous paraît extrêmement important de préciser dans la constitution qu'il est un des buts de l'école de corriger les inégalités sociales ou de genre et que le travail de médiation doit absolument être soutenu.

Le président. Merci M^{me} Müller Sontag. La parole est à M. Claude Demole.

M. Claude Demole. Deux mots pour préciser ma pensée. Je vois qu'il y a un amendement du Conseil d'Etat pour traiter le cas des situations des jeunes qui sont en situation délicate. Je pense qu'en deuxième lecture, ce sera la voie à suivre, c'est de trouver une formulation qui n'impose pas une scolarité étendue à dix-huit ans, mais des passerelles, des pistes, des solutions idoines qui visent justement la partie de la population des jeunes qui est en situation délicate, sans imposer une obligation générale, sans traiter comme ceux qui sont en situation délicate, ceux parmi les jeunes qui se sentent en bonne santé, heureux de vivre et qui veulent simplement entrer dans la vie pratique.

Le président. Merci Monsieur Demole. La parole est à M^{me} Marie-Thérèse Engelberts.

M^{me} Marie-Thérèse Engelberts. Merci Monsieur le président. Je suis très contente de prendre la parole sur la question de l'enseignement et de la formation. Je trouve extrêmement utile juste de s'attarder sur la définition de ces deux termes. On voit bien que l'enseignement se rattache véritablement aux connaissances et que la formation se rattache davantage à un savoir-être, à un savoir-faire qui remette en question l'élève, l'étudiant, toute personne, enfant, à travers tous les âges de la vie. Je voulais rappeler qu'à Genève, on a une chance absolument extraordinaire dans le domaine de l'éducation. Vous me permettrez juste une parenthèse personnelle. Ayant été élevée dans des institutions, j'ai pu bénéficier et poursuivre toujours l'école dans l'enseignement public, laïc et j'ai pu bénéficier d'un système de bourse au moment de la formation professionnelle. Nous étions extrêmement nombreux à ce moment-là à nous retrouver dans la même situation et je crois qu'on ne dira jamais assez merci à ce système d'enseignement qui est ici présent à Genève. Ensuite, je voudrais aussi valoriser ici la poursuite de l'enseignement, non seulement obligatoire, mais ensuite postgrade – enfin supérieur – en disant que la formation continue, effectivement, fait aujourd'hui l'objet d'une loi dans ce canton et ce n'est pas le cas ailleurs, grâce à deux personnes à l'origine, deux professeurs, qui ont décidé de créer – qui ont pu développer grâce à l'université – un centre de formation permanente, et je veux parler ici de M. Pierre Dominicé et de M. Johnny Stroumza. L'un venait plus du monde économique et l'autre du monde académique. Les deux ensemble ont formé un groupe et nous ont formés au développement de la formation continue et de la formation des adultes qu'on honore aujourd'hui par des colloques et des meetings à un niveau international. Je pense que, pour ma part en tout cas, je soutiendrai le fait que l'école obligatoire soit gratuite, non pas jusqu'à l'âge de quinze ans, mais au moment où compte tenu de la situation actuelle, les jeunes ont besoin de plus de temps, ils ont plus de difficultés à trouver certains paramètres parce que les familles ont des difficultés, parce que le monde est tel qu'il est aujourd'hui et que quinze ans est un âge extrêmement jeune pour se déterminer. Donc, je dirais, faisons confiance à ces jeunes, laissons un espace un peu plus grand et ceux qui peuvent se déterminer avant, tant mieux. Mais laissons au moins un espace jusqu'à dix-huit ans parce qu'il y a une période extrêmement floue entre quinze et dix-huit ans où les jeunes construisent leur personnalité, ils sont en période soit de révolte, soit autre, ou très bien dans leur peau et ils vont voyager, c'est parfait, où ils entreprennent des études supérieures, soit professionnelles, soit académiques. Mais laissons un espace supplémentaire. Et je crois que de vouloir trop cloisonner, de ne pas tenir compte de l'environnement dans lequel nous sommes, nous

sommes en train de créer des barrières, des difficultés qui mettent les familles et les jeunes en très grande difficulté. Cela, c'est un point. Le deuxième, M. Mouhanna disait que finalement, ces étudiants travaillaient à côté, mais heureusement. Je veux dire que l'apprentissage du monde du travail, de l'usine à seize ans et pendant l'été – ma foi, on n'allait pas à la piscine, on n'allait pas en vacances, on n'en avait pas les moyens – ce n'est pas quelque chose de si déstructurant, bien au contraire, cela donne vraiment l'envie d'étudier quand on a fait quelques mois d'usine pendant quatre ans, pendant tous ces étés. Je crois qu'il y a là quelque chose qui est très fondateur sur le plan de la formation. Je trouve donc normal que l'on travaille à côté de ses études, c'est un très, très bon équilibre, pour autant que cela ne se fasse pas au détriment d'un cursus de formation. Cela, c'est le deuxième point. Et le troisième point, je crois qu'on ne peut pas laisser dire à M. Mouhanna que l'école, ici à Genève, est, comment dire – la manière dont vous dévalorisez ce qui est fait me paraît vraiment insupportable parce que cela fait vraiment plus de trente ans que l'école est vraiment quelque chose de très positif, de très constructif et qui a été construit par des personnes, soit par des radicaux, soit par des socialistes, par la suite, extrêmement fondateurs de ce que nous sommes aujourd'hui.

Le président. Merci Madame Engelberts. La parole est à M^{me} Claire Martenot.

M^{me} Claire Martenot. Je voulais revenir sur la question de l'école obligatoire jusqu'à dix-huit ans. On peut dire qu'actuellement, il y a déjà énormément de mesures qui sont prises et que c'est presque déjà une réalité. Il y a toutes sortes de filières prévues pour les élèves en difficulté, il y a des manières de revenir dans le circuit avec les moyens que se donne l'office d'orientation professionnelle – je pense à Tremplin Jeune, il y en a beaucoup d'autres – donc on peut dire qu'il y a déjà un pas énorme qui a été fait pour ne pas laisser les jeunes dans la « nature », même après la fin du cycle d'orientation. Quand l'école n'est pas obligatoire, c'est très difficile par contre pour la famille, l'entourage, d'obliger un jeune à se lever, à sortir et à aller travailler. Le fait de l'obligation, cela donne aussi des moyens au niveau des structures sociales, au niveau de l'aide qu'on peut apporter, y compris aux familles, pour obliger les jeunes à se lever, à y aller le matin, à reprendre une habitude de travail régulier. Actuellement, quand l'école n'est plus obligatoire, souvent, ces jeunes sont suffisamment découragés pour envoyer leur famille sur les roses et ne pas partir travailler. C'est pour cela que je pense que l'obligation peut jouer un rôle important pour les aider à reprendre le fil. D'autre part, quand l'école n'est pas obligatoire, les institutions scolaires peuvent renvoyer les élèves. Si l'école était obligatoire, comme on le connaît au cycle d'orientation, un élève qui fait une grosse bêtise, on doit trouver une solution pour qu'il continue. Et cela met des contraintes qui sont vraiment bénéfiques quand même pour les jeunes. Même après une grosse faute, on arrive à leur retrouver une solution parce qu'on est obligé et cela, je pense que le jour où on n'y est plus obligé, on ne trouvera pas. C'est pour cela que cette obligation est extrêmement importante parce que j'aimerais aussi dire que c'est un peu hypocrite de parler de jeunes qui en ont marre de l'école. Là, je m'adresse à M. Demole – mais il a une conversation plus intéressante avec M. Jacques Simon Eggly (*Rires*). Donc, je reprends quand même que je trouve pas mal hypocrite de dire que les jeunes, s'ils en ont marre de l'école, ils n'ont qu'à aller travailler. Ils ne peuvent pas, ils ne trouvent rien, cela, c'est clair, il n'y a pas de poste de travail pour des jeunes non formés. Il y a une sélection énorme. Il faut déjà être très scolaire pour trouver une formation professionnelle après le cycle d'orientation et ensuite, les jeunes qui n'ont pas suivi une formation, ils sont mis dans des situations d'extrême précarité. C'est donc pour cela que je crois cette école obligatoire est extrêmement importante qui dure plus longtemps.

Le président. Merci Madame Martenot. La parole est à M^{me} Müller Sontag.

M^{me} Corinne Müller Sontag. Merci Monsieur le président. Je n'ai pas grand-chose à ajouter après l'exposé des motifs qui nous a été fait par M^{me} Martenot dont nous partageons tout à fait les convictions. Je voulais simplement dire aussi à M. Demole, quand il parle d'une

entrée dans la vie active à quinze ans, que le marché du travail, on sait bien ce qu'il est aujourd'hui. Il n'existe plus de travaux, de métiers auxquels on peut accéder quand on sort de l'école à quinze ans. On sait que les places d'apprentissage sont trustées par des élèves qui sortent avec des « matu » et que toute la difficulté, c'est déjà pour ceux qui ont une formation non gymnasiale d'en trouver. Donc, en fait, c'est vraiment un faux débat, quand on parle de réprimer les libertés individuelles des élèves de quinze ans. Je crois que vraiment, on a fait un grand travail là autour dans la commission 1. Beaucoup de gens ont assisté à cette audition qui a été assez décisive de M. Beer. On a aussi été sensibles à l'importance de créer un devoir pour les élèves, une obligation, quelque chose qui puisse les contraindre à suivre une formation. Juste de rappeler aussi qu'on ne s'adresse évidemment pas aux élèves tellement brillants, qui seraient déjà tellement formés à quinze ans, qui peuvent faire des choix de « riches » – j'ai envie de dire – intellectuellement, mais qu'on s'adresse surtout avec cette mesure à des jeunes qui ont des difficultés et qu'on essaie de les accompagner le plus possible dans une intégration dans la société.

Le président. Je vous remercie Madame Müller Sontag. Monsieur Souhaïl Mouhanna, vous avez demandé la parole, il vous reste une minute quatre secondes.

M. Souhaïl Mouhanna. Mais j'ai le droit quand même de répliquer à M^{me} Engelberts qui a dit que je dévalorisais l'enseignement. C'est quand même incroyable. Madame Engelberts, en trente-six ans d'enseignement à l'école d'ingénieurs, j'ai contribué à former des milliers d'ingénieurs et d'architectes. Je préfère de loin la réputation que mes anciens étudiants, mes anciens collègues m'ont faite que la vôtre, Madame. Je préfère être à ma place plutôt qu'à la vôtre.

Voix de M^{me} Marie-Thérèse Engelberts qui réplique qu'elle n'a pas été insultante...

Voix de M. Souhaïl Mouhanna qui dit qu'il n'a pas été insultant...

Brouhaha

Le président. Non, non...

M. Souhaïl Mouhanna. (*toujours hors micro*) C'est vous qui avez été insultante...

Le président. Non, uniquement entre la Présidence...

Brouhaha

La président. La parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Je crois que nous avons un peu anticipé le débat de l'article 177 bis, si je ne me trompe. Il me semble qu'une partie du débat a été un peu au-delà, mais très rapidement deux points. J'aimerais vous rappeler – et c'est aussi une expérience que j'ai faite et j'étais à la commission 1 – c'est que nous arrêtons de préparer les dispositions constitutionnelles sur la formation sur la base de nos souvenirs, comment nous, nous avons été formés, comment c'était à l'époque. Ce que j'ai moi-même appris, c'est que ce n'est plus du tout – moi-même je suis perdu dans la situation aujourd'hui de la formation professionnelle et de la formation universitaire. Les repères, ce ne sont plus ceux-ci. Et ce que j'entends ici, ce sont des discours qui correspondent à ce que moi aussi j'ai connu, mais qui ne correspond pas à la réalité des jeunes aujourd'hui, ni même de mes propres enfants, puisque là aussi, on doit se former pour essayer de suivre exactement ce que eux font. Il y a deux points qui sont importants. D'abord aujourd'hui, oui, nous avons un véritable problème qui n'est pas lié du tout à Genève, qui est général, la population étudiante est aujourd'hui une population en voie de précarisation à tel point – à tel point – qu'aux

Etats-Unis, la présidence Obama a été obligée de prendre des mesures spéciales pour essayer de sortir les étudiants qui, justement sont dans des systèmes de bourse, de la pauvreté dans laquelle ils se trouvent et encore, ce ne sont que des mesures partielles. Une grande partie des étudiants sont en peine, tant et si bien qu'aux Etats-Unis on parle aujourd'hui de la menace de la bulle, de la dette étudiante. Parce que, effectivement, on se rend compte qu'un certain nombre d'étudiants ne pourront pas rembourser ce qu'ils ont été obligés d'emprunter et qu'il y a un véritable problème de paupérisation qui touche directement la classe moyenne. Donc, attention, ne nous engageons pas dans des voies qui seraient très dangereuses dans ce domaine. Ensuite, pour la formation à dix-huit ans, je vous rappelle que ceux qui étaient dans le débat où on a vu et la commission 1 et la commission 5 avec le conseiller d'Etat, M. Beer, il nous a rappelé exactement, exemple à l'appui, combien toute une série de formations, pourtant très techniques, très spécialisées, aujourd'hui, ne se finissent pas en apprentissage à dix-huit ans, dix-neuf ans, mais au contraire nécessitent d'abord une formation préalable et ensuite se terminent à vingt-deux ans ou vingt-trois ans. Et on parle de formations tout à fait techniques, on ne parle pas de doctorat ou de ce genre de choses. C'est bien pour cela, que suite à cette discussion, nous avons fait cette proposition à la commission 1 qui parle de dix-huit et au-delà éventuellement, parce que toute une série de formations certifiantes ou certificatrices – je ne sais plus quel est le mot – se terminent après l'âge de dix-huit ans. Je vous demande, si nous faisons une constitution pour l'avenir, de travailler sur la base des réalités d'aujourd'hui et de demain, et non pas sur nos souvenirs.

Le président. Merci Monsieur Lador. La parole est à M. Michel Ducommun.

M. Michel Ducommun. Combien de temps ?

Le président. Trente-cinq secondes.

M. Michel Ducommun. Eh bien, écoutez, très rapidement. Premièrement, au niveau de la gratuité et du Conseil d'Etat, celui-ci fait une différence avec une école gratuite comme le cycle d'orientation où le matériel et les livres et autres sont gratuits – cela me rappelle mon enfance, parce que cette gratuité a été introduite par une loi Ducommun dans cette salle-ci. Deuxièmement, le fait qu'effectivement au collège, il y a gratuité, il n'y a pas d'écologie, mais c'est vrai que le matériel scolaire est aux frais des élèves. Si on veut limiter à dix-huit ans, je rappelle simplement que normalement à Genève, on a une maturité à dix-neuf ans. Donc, je ne sais pas si juste l'année de maturité serait payante, mais cela me pose un problème.

Le président. Merci Monsieur Ducommun. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Par rapport à l'échange de tout à l'heure, j'aimerais rappeler à M. Mouhanna qu'on ne se grandit jamais en insultant les gens. Jamais. Pour ce qui est de l'amendement PDC, il a l'avantage de précisément parler et de l'enseignement, et des formations. Parce que ce qui fait l'envie en Europe entière et ailleurs dans le monde de notre système, c'est la voie duale. Donc cet amendement a cette grande force de préciser et la fin de l'amendement, pour revenir à ce que disait M. Lador et avec lequel je suis d'accord, jusqu'à l'âge de la majorité au moins. Donc, ce que disait M. Lador est juste. Il y a des formations de base, et non pas de troisième ou quatrième cycle, qui ne peuvent pas se terminer à dix-huit ans, elles vont un peu plus loin. C'est pour cela qu'on met le « au moins ». J'invite l'Assemblée à soutenir l'amendement PDC, ce que nous ferons.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole est à M. Jean-Philippe Terrier.

M. Jean-Philippe Terrier. Merci Monsieur le président. Je pense qu'il y a un amalgame parce qu'on est en train de parler de l'article 177 et l'amendement que nous avons déposé concerne l'article 177 bis. Je veux bien le défendre maintenant. Je vais donc intervenir

brèvement au sujet de cet amendement. En effet, nous proposons d'insérer un nouvel alinéa au 177 bis reprenant l'amendement de la commission 1, initialement prévu à l'article 178. Nous estimons que le texte mentionnant les types d'enseignement, leur obligation et l'âge limite de cette obligation est mieux placée dans un sous-chapitre intitulé Principe, plutôt que dans un article intitulé Accès à la formation, réservant de la sorte l'article 178 pour l'accès à la formation avec l'égalité des chances ainsi que la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme. Nous profitons aussi de cet amendement pour prendre en considération toutes les filières et les études possibles utilisant la notion de formation professionnelle, plutôt que de mentionner simplement « formation ». Ce terme « formation professionnelle » est assez répandu, reconnu et utilisé en Suisse pour qu'il ait sa notion dans la constitution genevoise.

Le président. La parole ne semble plus être demandée. Nous allons donc procéder au vote de l'article 177. Merci de regagner vos places. Nous sommes tout d'abord...

Voix de M. Souhaïl Mouhanna. Vote nominal !

Le président. Monsieur Mouhanna. Ne m'interrompez-pas. Nous n'en sommes pas encore là. Je précise pour que cela soit clair pour tout le monde que dans son argumentaire, le Conseil d'Etat s'appuie sur l'article 22, alinéa 2, de notre texte que je vous relis, parce que tout le monde ne l'a peut-être pas sous les yeux... Ce que je voulais vous dire, c'est que par rapport à l'amendement du Conseil d'Etat, je relis le texte de ce que nous avons voté préalablement. Notre article 22 disait ceci : « Le droit à l'éducation, à la formation et à la formation continue est garanti. Toute personne a droit à une formation initiale publique gratuite. Toute personne dépourvue des ressources financières nécessaires pour mener à bien une formation reconnue a droit à un soutien de l'Etat. » Donc, nous voterons d'abord l'amendement du Conseil d'Etat qui, s'il était adopté, ferait tomber à la fois notre alinéa 1 de l'article 177 ainsi que l'alinéa 1 bis du même article. Après avoir voté l'amendement du Conseil d'Etat, nous voterons l'amendement de la commission à l'alinéa 1, ensuite le texte de l'avant-projet. Je sou mets tout d'abord le texte de l'amendement du Conseil d'Etat à l'alinéa 1.

Voix de M. Souhaïl Mouhanna. Vote nominal !

Le président. Le vote nominal est demandé. Est-il suivi ? ... Non, il n'est pas suivi.

Art. 177 Principes
Pas d'opposition, adopté

Art. 177 al. 1 Amendement du Conseil d'Etat
L'enseignement public est laïc.

Par 36 non, 31 oui, 0 abstention, l'amendement du Conseil d'Etat est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 177 al. 1 L'Etat organise et finance un enseignement public, laïc et de qualité.

Par 59 oui, 2 non, 5 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

Amendement de la commission :

Art. 177 al. 1 bis L'enseignement est gratuit dans les écoles publiques.
(nouveau)

Par 41 non, 22 oui, 5 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Art. 177, al 1 bis (nouveau) L'amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture) :
*L'enseignement **obligatoire de base** est gratuit dans les écoles publiques.*

est retiré.

L'alinéa 1 bis est supprimé.

Art. 177 al. 2 Sous-amendement des Associations de Genève à l'amendement de la commission :
*Il a pour but premier la transmission et l'**acquisition** des connaissances et de compétences...*

Par 37 oui, 30 non, 1 abstention, le sous-amendement des Associations de Genève est accepté.

Art. 177 al. 2 Sous-amendement des Associations de Genève à l'amendement de la commission amendée :
*Il a pour but premier la transmission **et l'acquisition** de connaissances et de compétences, la promotion des valeurs humanistes et de **la culture** scientifique, ainsi que le développement de l'esprit **civique** et critique.*

Par 41 oui, 26 non, 1 abstention, l'amendement de la commission tel qu'amendé est accepté.

L'amendement de la commission

Art. 177 al. 2 Il a pour but premier la transmission des connaissances et des compétences, la promotion des valeurs humanistes et de la culture scientifiques ainsi que le développement de l'esprit critique.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote ci-dessus).

Amendement de minorité (groupe socialiste pluraliste) – voté en alinéa 2 bis :

Art. 177 al. 2 Il dispense une formation de culture générale orientée vers l'épanouissement personnel et la créativité. Il tend à corriger les inégalités des chances de réussite scolaire et garantit le libre choix des filières.

Il vise au plein épanouissement de la personnalité humaine et du sens de sa dignité. Il promeut la paix, le respect des droits de l'homme, des libertés fondamentales et de l'environnement. Il doit préparer chacun à participer à la vie sociale, culturelle, civique, politique et économique du pays, en affermissant le sens des responsabilités, l'esprit civique et critique, la faculté de discernement, l'indépendance de jugement et le respect. Il doit également favoriser la compréhension, la tolérance, la coopération, la solidarité et l'amitié entre toutes les nations, tous les peuples et groupes ethniques ou religieux.

Par 39 non, 21 oui, 6 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

³ Les établissements d'enseignement privé sont soumis à autorisation.

Par 36 non, 31 oui, 1 abstention, l'alinéa 3 est refusé.

L'amendement de la commission :

Art. 177 al. 3 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'alinéa 3).

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 177 al. 4 (nouveau) Il s'assure d'un développement harmonieux de l'enfant, notamment en s'efforçant de corriger les inégalités sociales ou de genre.

Par 36 non, 32 oui, 0 abstention, l'amendement de minorité est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 177 al. 5 (nouveau) Les objectifs de l'enseignement et de la formation sont notamment le développement du respect d'autrui ; de l'attachement aux objectifs du développement durable ; du désir permanent d'apprendre et de se former ; de la créativité ; du sens des responsabilités ; de la faculté de discernement ; de l'indépendance de jugement ; de l'esprit de solidarité et de coopération.

est retiré.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 177 al. 6 (nouveau) Il assure le choix d'une orientation scolaire ou professionnelle ouverte pour les filles et les garçons leur permettant un accès égal à l'ensemble des professions.

Par 36 non, 25 oui, 7 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 177 al. 7 (nouveau) L'enseignement public favorise la médiation scolaire et l'éducation à la gestion des conflits.

Par 36 non, 28 oui, 4 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Mis aux voix, l'art. 177 tel qu'amendé

Principes

¹ **L'État organise et finance un enseignement public, laïc et de qualité.**

² **Il a pour but premier la transmission et l'acquisition de connaissances et de compétences, la promotion des valeurs humanistes et de la culture scientifique, ainsi que le développement de l'esprit civique et critique.**

est adopté par 59 oui, 2 non, 7 abstentions.

Pause de 19h05 à 20h35

Début de la séance de 20h30

Le président. Merci de reprendre vos places, nous allons reprendre nos travaux. J'espère que tout le monde a bien mangé et est en pleine forme pour le dernier bout droit de ce marathon. Une petite remarque préliminaire : la Présidence rappelle que la courtoisie et la politesse doivent régner dans nos débats. Il y a eu quelques dérapages verbaux tout à fait regrettables tout à l'heure et nous ne souhaiterions pas que cela se reproduise. Pas d'attaques personnelles, vous vous adressez à la Présidence. Dans le fond, vous pouvez engueuler la Présidence, mais pas vos collègues.

Applaudissements

Le président. Je vous rappelle les temps de parole encore disponibles par groupe. Certains sont d'ailleurs déjà épuisés. Les Associations : deux minutes vingt-cinq...

Le président sonne la cloche.

Le président. Attention, les cancrs sur ma droite ! L'AVIVO, une minute vingt-cinq ; G[e]'avance, quatre minutes quarante-cinq ; Verts et Associatifs, deux minutes trente-cinq ; Libéraux & Indépendants, trois minutes trente ; MCG, une minute dix ; PDC, quatre minutes ; Radical-Ouverture, quatre minutes cinq ; socialiste pluraliste, deux minutes quarante-cinq et Solidarités, plus rien. Nous reprenons nos travaux à l'article 177 bis. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. L'article 177 bis est un nouvel article qui a été travaillé de la même façon que l'article 177, à la suite du redécoupage de l'ensemble des articles de l'avant-projet tel qu'il vous est soumis aujourd'hui. Je rappellerai – mais on a déjà abordé ce sujet tout à l'heure – que c'est dans cet article, à l'alinéa 4, que l'on parle d'une formation obligatoire en milieu scolaire ou professionnel qui s'étend jusqu'à l'âge de 18 ans. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Guinchard. Si la parole n'est pas demandée, nous pouvons passer au vote de l'article 177 bis. Merci de regagner vos places.

Amendement de la commission :

Art. 177 bis al. 1 (nouveau) L'Etat organise l'enseignement obligatoire et postobligatoire. Il a pour objectif la transmission et l'acquisition de savoirs en tenant compte des aptitudes de chacun.

Par 36 non, 17 oui, 8 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Le président sonne la cloche.

Le président. Nous sommes en procédure de vote, pas de discussions dans les rangs, s'il vous plaît. Vous pouvez aller à la buvette, Monsieur Gauthier, ça va aussi pour causer. Nous passons à l'alinéa 2.

Amendement de la commission :

Art. 177 bis al. 2 (nouveau) L'enseignement obligatoire comporte des filières d'études générales et professionnelles certifiantes.

Par 32 non, 29 oui, 2 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Le président. Nous passons à l'alinéa 3.

Amendement de la commission :

Art. 177 bis al. 3 (nouveau) Il prépare à la vie professionnelle et civique en développant les capacités intellectuelles et physiques, créatrices, émotionnelles et sociales de l'individu, et en renforçant son sens des responsabilités envers les êtres humains et l'environnement.

Par 33 non, 29 oui, 2 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Le président. Article 177 bis alinéa 4, nous sommes saisis d'un amendement PDC que nous voterons en premier.

Art. 177 bis al. 4 Amendement du groupe PDC (M. Jean-Philippe Terrier) :
(nouveau) *L'enseignement primaire et les divers enseignements ou formations professionnelles qui lui succèdent sont obligatoires jusqu'à l'âge de la majorité au moins.*

Par 38 oui, 26 non, 2 abstentions, l'amendement du groupe PDC est accepté.

Le président sonne la cloche.

Le président. Le président a beau être d'humeur badine, il me semble quand même que ça cause beaucoup.

L'amendement de la commission :

Art. 177 bis al. 4 La formation obligatoire en milieu scolaire ou professionnel
(nouveau) s'étend jusqu'à l'âge de 18 ans.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe PDC).

Mis aux voix, l'art. 177 bis tel qu'amendé

L'enseignement primaire et les divers enseignements ou formations professionnelles qui lui succèdent sont obligatoires jusqu'à l'âge de la majorité au moins.

est adopté par 41 oui, 20 non, 5 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 178 Accès à la formation. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Les deux alinéas de l'article 178 de l'avant-projet ont été modifiés par la commission. Le premier alinéa en insistant sur le respect du principe de l'égalité des chances, qui a donc été traité et approuvé à une majorité assez confortable. Et le deuxième alinéa qui est le résultat d'un amendement de l'AVIVO accepté en commission, qui ajoute à la lutte contre l'échec scolaire, l'illettrisme et l'analphabétisme la notion de la lutte contre l'exclusion. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Je passe tout d'abord la parole au rapporteur de la commission 1... La parole n'est pas demandée par le rapporteur de la commission 1. Je passe la parole au rapporteur de la commission 4. Monsieur Marco Föllmi, vous avez la parole.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président, je n'ai pas de commentaire.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur de la commission 4. Je passe... Ah, c'est le temps qu'il se réveille, le président de la commission 1.

M. Maurice Gardiol. Vice-président.

Le président. Ah ! Je vous cède la parole volontiers, Monsieur Gardiol.

M. Maurice Gardiol. C'est au sujet de l'amendement qui avait été proposé par la commission 1 et que nous avons proposé à l'article 178, mais comme l'amendement proposé à l'article 177 par le groupe PDC a été accepté... Formellement, je crois qu'on doit voter cet article-là, mais il a la même consistance.

Le président. Merci Monsieur Gardiol. La parole est au rapporteur de minorité, pour l'AVIVO. Madame Zimmermann, vous avez la parole.

M^{me} Annette Zimmermann. Merci Monsieur le président. Il nous paraît nécessaire de préciser mieux les différents termes de l'alinéa 1. En effet, on sait très bien aujourd'hui que, malgré certaines réformes scolaires, l'accès aux études longues demeure réserver aux enfants essentiellement issus de classes sociales favorisées. Il est donc nécessaire de tout mettre en œuvre pour que, dès les débuts de la scolarisation, les élèves gardent leurs chances d'accès à une pluralité de formations. L'égalité des chances en ce qui concerne la réussite scolaire de tous passe par des mesures de soutien et d'encouragement connues – je pense notamment à la pédagogie différenciée, à la pédagogie de maîtrise – mais hélas qui ne sont pas forcément appliquées dans leurs systèmes, essentiellement pour des raisons, j'imagine, budgétaires et de formation de personnel, ce n'est pas par mépris des enseignements pour ces méthodes. Je me permets d'insister sur ce point en témoignant de mon expérience d'enseignante durant trente-cinq ans au cycle d'orientation, dans des classes d'adolescents qui avaient déjà, hélas, désinvesti leur scolarité depuis longtemps. L'égalité des chances, ce n'était plus pour eux. Leurs choix professionnels étaient réduits à la portion congrue, et je me réfère à ce que M^{me} Martenot a expliqué tout à l'heure concernant ces enfants. Il faut donc absolument agir en amont et mettre tout en œuvre, je le répète, pour que chaque enfant se développe le mieux possible en acquérant dès les premiers degrés de l'école infantine, de l'école primaire, les bases indispensables et le goût de l'étude, et donc la motivation à se former progressivement. Je profite de l'occasion pour dire qu'effectivement, dans ce sens-là, la lutte contre l'exclusion doit aussi se mettre en place dès le départ dans la scolarité obligatoire des enfants. Merci.

Le président. Merci Madame Zimmermann. La parole au rapporteur de minorité, pour les Associations. Monsieur Boris Calame, vous avez la parole.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. Quelques nouvelles d'abord sur les retraits et les raisons des retraits. A l'article 178 alinéa 2, notre amendement de minorité en page 119 du rapport, nous le retirons au profit de l'amendement de la commission qui nous semble plus concis et clair, où les intentions sont clairement exprimées. Au nom de mon groupe, j'ose espérer que cet alinéa sera maintenu, et non pas celui minimaliste présenté par M. Patrick-Etienne Dimier et consorts. Ce serait regrettable de perdre l'exclusion et l'échec scolaire, deux notions très importantes qui font partie intégrante de ce texte. Ensuite, à l'alinéa 3 de l'article 178, l'amendement de minorité des Associations en page 120 du rapport, nous le retirons au profit de l'amendement de l'AVIVO sur le même alinéa, qui se trouve en fin de page 119. La formulation proposée par l'AVIVO nous semble plus cohérente parce qu'elle ne parle pas seulement des moyens ou des conditions d'études, mais elle parle plus largement des moyens suffisants et des conditions décentes pour arriver à étudier, c'est-à-dire toute la dynamique qui se passe en parallèle des études elles-mêmes – la vie sociale, la vie quotidienne, notamment le logement, l'alimentation, etc. Un commentaire enfin sur notre amendement de minorité que nous maintenons à l'alinéa 5 : « L'Etat prend des mesures d'encouragement aux études et à la formation continue pour les élèves et étudiants issus de milieux défavorisés. » En effet, il nous paraît absolument indispensable de donner la possibilité à des enfants ou des jeunes issus de milieux défavorisés, qui n'ont pas plus ou moins de compétences, qu'elles soient techniques ou intellectuelles, de pouvoir se développer, de rayonner dans leur développement personnel et professionnel. C'est autrement des personnes qui risquent de se retrouver en marge de la formation, tout simplement parce que leur provenance ne leur permettrait pas d'y accéder. Il est important à ce niveau que l'Etat leur donne un coup de main, quel qu'il soit, pour qu'ils y arrivent. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame. La parole est à M. Jean-François Rochat, toujours

sur le temps qui vous est imparti en tant que rapporteur de minorité. Il vous reste encore deux minutes vingt-cinq.

M. Jean-François Rochat. Merci Monsieur le président. J'aimerais traiter les amendements aux alinéas 3 et 4 que nous avons déposés. Dans notre groupe, comme vous le savez sans doute, plusieurs d'entre nous ont fait carrière dans l'enseignement – dans les cycles d'orientation, dans l'enseignement professionnel, au niveau de l'apprentissage, de l'École d'ingénieurs et des Hautes écoles spécialisées (HES). Dans un monde troublé et compétitif, la Suisse a comme atout principal la qualité de sa formation. C'est là, entre autres, qu'elle doit porter ses efforts. Limiter, comme la majorité de cette Assemblée l'a fait dans les droits fondamentaux, le droit à une formation publique gratuite à une formation initiale – une, je souligne – est une aberration. Il faut entendre cela comme un droit minimal, d'autant plus que le terme « formation initiale » n'est pas compris par tous de la même manière. On doit le constater aujourd'hui, les bonnes formations résultent souvent de combinaisons reliant des filières complémentaires. De nombreux jeunes complètent leur formation technique par des études dans le droit ou l'économie. La chimie ou la physique sont une base essentielle pour ceux qui se spécialisent dans les questions relatives à l'environnement. Les formations de base sont perfectionnées par des formations postgrades à la fois complémentaires et de type de formation continue. De nombreux jeunes, après une formation initiale qu'ils n'ont pas vraiment choisie en toute indépendance, l'ont terminée mais désirent se réorienter. Des femmes, après avoir élevé leurs enfants, reprennent des études dans un domaine peut-être différent de leur ancienne formation, dite « initiale », leur choix étant fait en fonction des expériences qu'elles ont acquises. Une ouverture large et facilitée aux formations doit être faite. L'AVIVO vous demande donc instamment de voter son amendement, article 178 alinéa 4 (nouveau), pour affirmer la gratuité des formations postobligatoires et supérieures. Il faut noter que, pour des structures qui existent de toute manière pour les formations initiales, la présence de quelques étudiants de plus ne provoque évidemment pas un coût supplémentaire proportionnel. Etre en formation, même si elle est gratuite, comporte des contraintes financières : des taxes, un manque de revenus dû à l'impossibilité d'être en emploi ou de devoir se limiter à un temps partiel. Aucune ségrégation liée aux moyens financiers des personnes concernées n'est acceptable. Pour ceux qui sont sans ressources ou qui ont des obligations ou des charges de famille, le fait de suivre ou de reprendre une formation, même avec la gratuité de l'enseignement proprement dit, n'est pas possible sans une aide. C'est pourquoi nous avons aussi déposé un amendement, alinéa 3 (nouveau), qui charge l'Etat de mettre en place un système de bourses et d'allocations d'études. Peut-être n'est-il pas inutile de préciser que dans un Etat dit « libéral », c'est l'individu qui prend ses responsabilités, qui choisit son domaine de formation et d'activité. Il assume son choix et les risques dans l'exercice d'une profession qui lui sont liés. Nous ne sommes pas dans un régime planifié où on va dire à chacun ce qu'il peut ou doit étudier en l'influençant par des contraintes réglementaires – *numerus clausus* – ou financières. La sélection par les coûts de formation pour ceux qui veulent compléter ou doubler leur formation pour être polyvalents sur le marché de l'emploi est également une injustice et va à l'encontre de l'intérêt de l'économie en général. Merci donc de soutenir ces deux amendements de l'AVIVO.

Le président. Merci Monsieur Rochat. La parole est à M. Roberto Baranzini. Il vous reste deux minutes quarante-cinq.

M. Roberto Baranzini. Merci Monsieur le président. J'interviens sur l'amendement que nous avons soumis à votre attention. Le sens de l'amendement est clair : il s'agit de remplacer le fait que l'Etat « facilite » par le fait que l'Etat « assure ». Assure quoi ? Assure l'accès à la formation. Il a déjà été remarqué par un préopinant plus tôt dans la soirée que la condition des étudiants est devenue de plus en plus difficile, de plus en plus précaire. Les temps ont changé, les exigences universitaires ont augmenté. Désormais, faire des bachelors à temps partiel est devenu impossible, alors qu'avant on pouvait faire des études tout en travaillant. D'ailleurs, les possibilités de travailler à côté deviennent de moins en moins nombreuses, ne

serait-ce que pour l'enseignement universitaire. Ce qui a toujours été et qui est très important dans une tradition humaniste et libérale, c'est-à-dire d'avoir une formation et d'accéder à la formation en tant qu'élément de mobilité sociale, quelque chose qui était le cas pendant une bonne partie de l'après-guerre, maintenant vient à manquer. Donc, l'Etat ne peut pas se limiter à juste faciliter. Il a un rôle à jouer, et c'est un rôle beaucoup plus important, beaucoup plus actif, parce que la situation devient malheureusement de plus en plus difficile pour les jeunes générations. Je souhaite donc que vous donniez bon accueil à cet amendement. Merci.

Le président. Merci Monsieur Baranzini. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Monsieur le président. Nous avons voté tout à l'heure l'article 177 alinéa 1 « L'Etat organise et finance un enseignement public, laïc et de qualité. » Si cet enseignement est réellement de qualité, cela veut dire qu'il luttera nécessairement contre l'exclusion et l'échec scolaire. En revanche, l'illettrisme et l'analphabétisme touchent une population qui va bien au-delà des personnes en formation. Beaucoup de personnes dans le monde adulte sont touchées par ce fléau – parce que c'est un grand fléau. C'est la raison pour laquelle...

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. ... il nous semble plus important de porter l'accent sur cela, parce que nous avons déjà mis en amont ce qu'il fallait pour s'assurer que l'enseignement était de qualité. Voilà pourquoi nous avons préféré mettre l'accent sur la lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme par l'amendement que nous avons déposé. Merci.

Le président. Merci Monsieur Dimier. La parole est à M^{me} Simone de Montmollin.

M^{me} Simone de Montmollin. Merci Monsieur le président. Je prends brièvement la parole pour expliquer les raisons qui ont poussé un certain nombre d'entre nous à déposer cet amendement à l'alinéa 1 de l'article 178, qui reprend à peu près les mêmes termes que l'amendement de commission. Il dit : « L'Etat facilite l'accès à la formation. Il promeut l'égalité des chances. » Sans revenir sur le fond de cette disposition de commission, nous souhaitons distinguer deux éléments : les objectifs des moyens. Pour nous, l'accès à la formation est un objectif, qui concerne différents groupes de population – des jeunes, des salariés, des femmes, d'autres types de population. Et pour atteindre cet objectif d'accès à la formation, il y a différents moyens, parmi lesquels l'égalité des chances en est un essentiel. C'est plus une vision qui permet de faciliter l'accès à la formation qu'une fin en soi. C'est pour cela que nous avons souhaité reformuler la disposition que la commission avait acceptée à une très large majorité. Je vous remercie.

Le président. Merci Madame de Montmollin. La parole est maintenant à M^{me} Béatrice Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Monsieur le président, merci. Je pense que M^{me} de Montmollin a dit plus ou moins ce que je voulais dire. Il me semble que, dans une constitution, avoir deux phrases qui déterminent exactement de quoi il s'agit est tout à fait opportun. C'est vrai qu'on souhaiterait que l'accès aux études puisse être assuré par l'Etat. Cela étant, l'Etat a déjà un nombre de tâches impressionnantes dans cette commission 5. Je ne suis pas sûre qu'il puisse assurer l'accès à la formation. Par contre, par le fait qu'il promeuve aussi l'égalité des chances, il va faciliter évidemment l'accès à la formation. De plus, je voudrais aussi dire que je trouve que l'amendement de M. Dimier, qui est certes beaucoup plus court, est un amendement qui permet de lutter contre deux fléaux qui sont bien déterminés. L'exclusion est, entre autres, quelque chose qui vient malheureusement par l'illettrisme et l'analphabétisme, de même, entre autres, que l'échec scolaire, dans ce cas précis. Donc il

nous semble que de mettre qu'on lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme est tout à fait pertinent dans une constitution. Je vous remercie.

Le président. Merci Madame Gisiger. La parole est maintenant à M. Murat Alder.

M. Murat Julian Alder. Merci Monsieur le président. J'aimerais faire miens les propos qui ont été tenus ici par M. Patrick Dimier et par M^{me} Béatrice Gisiger, et ajouter un complément. Cette notion d'exclusion revêt une certaine dimension politique. Et il apparaît dangereux de la faire figurer à cet endroit pour la raison suivante. C'est que, contrairement à l'échec scolaire, à l'illettrisme et à l'analphabétisme, l'exclusion n'est pas mesurable. La deuxième raison, c'est que dans ce domaine-là, que l'enseignement soit de qualité ou pas, l'échec scolaire, l'illettrisme et l'analphabétisme sont des risques qui, malheureusement, ne peuvent pas être définitivement écartés. En revanche, le problème de l'exclusion n'est pas inhérent au système éducatif lui-même. Il est inhérent à d'autres facteurs, que ce soit le cadre scolaire, les relations humaines ou encore d'autres éléments. Donc, nous estimons que cette notion d'exclusion, qui évidemment doit être combattue, n'a rien à faire ici, dans une disposition relative à l'enseignement. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Alder. La parole ne semble plus être demandée. Nous allons pouvoir passer au vote de l'article 178 Accès à la formation. Merci de bien vouloir regagner vos places.

Art. 178 Accès à la formation

Pas d'opposition, adopté

Le président. A l'alinéa 1, nous irons dans l'ordre suivant, tout d'abord l'amendement de M^{me} de Montmollin, puis l'amendement de la commission 4, en trois le texte de la commission rapporteure, en quatre l'amendement de l'AVIVO, en cinq l'amendement Baranzini et en six le texte de l'avant-projet.

Art. 178 al. 1 Amendement de M^{me} Simone de Montmollin (Libéraux & Indépendants), M^{me} Françoise Saudan (Radical-Ouverture), M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), M. Michel Barde (G[e]avance) et M^{me} Béatrice Gisiger (PDC) :
L'Etat facilite l'accès à la formation. Il promeut l'égalité des chances.

Par 37 oui, 21 non, 7 abstentions, l'amendement des groupes Libéraux & Indépendants, Radical-Ouverture, MCG, G[e]avance et PDC est accepté.

Ne sont pas soumis au vote :

L'amendement de la commission 4 :

Art. 178 al. 1 Le canton facilite l'accès à la formation par des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances.

L'amendement de la commission :

Art. 178 al. 1 L'Etat facilite l'accès à la formation par des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances.

L'amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 178 al. 1 L'Etat assure l'accès aux études, à la formation professionnelle et à la formation continue. Il prend des mesures en faveur de l'égalité des chances de réussite scolaire des élèves dès les premiers degrés de l'école.

Art. 178 al. 1 L'amendement de M. Roberto Baranzini (socialiste pluraliste),

M^{me} Christiane Perregaux (socialiste pluraliste), M. Tristan Zimmermann (socialiste pluraliste) :

L'Etat assure l'accès à la formation par des mesures visant à promouvoir l'égalité des chances.

Le président. Nous passons à l'alinéa 2. Nous commencerons par l'amendement de M. Dimier, puis en numéro 2 l'amendement des Associations, en numéro 3 le texte de la commission rapporteure et en numéro 4, le texte de l'avant-projet.

Une voix dans la salle

Le président. Très bien. Je note « retiré », j'ai omis de le faire. Il n'empêche que nous commençons par l'amendement Dimier.

Art. 178 al. 2 Amendement de M. Patrick-Etienne Dimier (MCG), M. Lionel Halpérin (Libéraux& Indépendants), M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture), M. Michel Barde (G[e]'avance) et M^{me} Béatrice Gisiger (PDC) :

Il lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.

Par 34 oui, 29 non, 2 abstentions, l'amendement des groupes MCG, Libéraux & Indépendants, Radical-Ouverture, G[e]'avance et PDC est accepté.

L'amendement de la commission :

Art. 178 al. 2 Il lutte contre l'exclusion, l'échec scolaire, l'illettrisme et l'analphabétisme.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement des groupes MCG, Libéraux & Indépendants, Radical-Ouverture, G[e]'avance et PDC).

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 178 al. 2 Il prévient et lutte contre l'échec scolaire, l'illettrisme et l'analphabétisme.

est retiré.

Le président. Nous sommes ensuite en présence de l'amendement du Conseil d'Etat auquel nous allons donner le titre « alinéa 2 bis ».

Art. 178 al. 3 Amendement du Conseil d'Etat – voté en alinéa 2 bis :
(nouveau) :

Le représentant légal d'un jeune non diplômé et qui n'est pas au bénéfice d'un contrat de travail est tenu de s'assurer que ce dernier soit inscrit, jusqu'à ses 18 ans, à une formation qualifiante.

Par 38 non, 23 oui, 4 abstentions, l'amendement du Conseil d'Etat est refusé.

Le président. Nous passons à l'article 178 alinéa 3, amendement de l'AVIVO.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 178 al. 3 L'Etat met en place un système de bourses et d'allocations d'études
(nouveau) permettant aux personnes en formation de bénéficier de moyens suffisants et de conditions décentes.

Par 33 oui, 31 non, 1 abstention, l'amendement de minorité est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 178 al. 3 (nouveau) L'Etat met en place un système étendu de bourses et d'allocations d'études assurant à leurs bénéficiaires des conditions d'études et de formation décentes.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement de minorité).

Le président. Nous passons à l'article 178 alinéa 4, amendement de l'AVIVO.

Amendement de minorité (groupe AVIVO)

Art. 178 al. 4 (nouveau) Les formations postobligatoires et supérieures sont gratuites.

Par 34 non, 29 oui, 2 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Le président. Nous passons à l'article 178 alinéa 5, amendement des Associations.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 178 al. 5 (nouveau) L'Etat prend des mesures d'encouragement aux études et à la formation continue pour les élèves et étudiants issus de milieux défavorisés.

Par 33 non, 32 oui, 0 abstention, l'amendement de minorité est refusé.

L'amendement de la commission 1 (en lien avec l'article 22 de l'avant-projet) :

L'enseignement primaire et les divers enseignements ou formations qui lui succèdent sont obligatoires jusqu'à l'âge de la majorité au moins.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'article 177 bis).

Mis aux voix, l'art. 178 tel qu'amendé

Accès à la formation

¹ **L'Etat facilite l'accès à la formation. Il promeut l'égalité des chances.**

² **Il lutte contre l'illettrisme et l'analphabétisme.**

³ **L'Etat met en place un système de bourses et d'allocations d'études permettant aux personnes en formation de bénéficier de moyens suffisants et de conditions décentes.**

est adopté par 48 oui, 6 non, 11 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 179 Formation postobligatoire. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président, pour vous signaler que la commission vous propose la suppression de cet article 179, dont le contenu a été traité par les articles 177 bis et 178. Merci.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole n'étant pas demandée, je mets au vote l'article 179.

Amendement de la commission :

Art. 179 Formation postobligatoire

Par 47 non, 10 oui, 7 abstentions, le titre est refusé.

L'Etat organise la formation postobligatoire. Celle-ci comporte des filières d'études générales et professionnelles certifiantes.

Par 41 non, 12 oui, 10 abstentions, l'alinéa est refusé.

L'amendement de la commission :

Art. 179 Supprimé

n'est pas soumis au vote (cf. résultat des votes ci-dessus).

L'article 179 est supprimé.

Le président. Nous passons à l'article 180 Enseignement supérieur. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Les trois alinéas de l'avant-projet ont été modifiés par la commission, qui a notamment souhaité utiliser l'expression « Université et Hautes écoles spécialisées », qui est la terminologie reconnue officiellement, plutôt que de parler des « Hautes écoles universitaires et spécialisées », concernant l'alinéa 1. A l'alinéa 2, il est prévu que « L'Etat encourage et soutient la recherche fondamentale et appliquée. » et enfin, à l'alinéa 3, qu'« Il favorise l'interdisciplinarité et la collaboration nationale et internationale dans le respect de l'éthique et de l'indépendance scientifique. » Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Je passe maintenant la parole au rapporteur de la commission 4, M. Föllmi.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président, je n'ai pas de commentaire.

Le président. Merci Monsieur Föllmi. La parole est maintenant à l'AVIVO pour une minute trente. Comme rapporteur de minorité, Monsieur Rochat, vous avez la parole.

M. Jean-François Rochat. Merci Monsieur le président. Notre article vise principalement à dire que les formations doivent être liées vraiment au territoire du canton. Cette précision est importante. On sait que par des fusions, par des mises en commun de certaines filières, quelques fois des formations disparaissent du canton de Genève. Donc, il nous semble important de dire que notre Etat doit s'occuper de maintenir ces formations ici même. Merci.

Le président. Merci Monsieur Rochat. La parole est à M. Laurent Hirsch. Il reste deux minutes trente.

M. Laurent Hirsch. Je vous remercie, Monsieur le président. Le groupe des Libéraux & Indépendants soutient les amendements de commission. Il considère que la formation supérieure est un élément très important pour assurer la relève et la prospérité de la société. A propos de l'alinéa 3, nous ne sommes pas convaincus par le mélange de plusieurs notions tout à fait disparates dans une même disposition. Nous les voterons à ce stade parce qu'il nous semble que chacune est intéressante, mais nous souhaitons pouvoir revenir en deuxième lecture sur cette question pour avoir un meilleur texte, parce qu'en voulant tout dire et en diluant tout, finalement, on ne dit plus rien.

Le président. Merci Monsieur Hirsch. La parole est à M. Yves Lador.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Nous avons proposé un amendement qui vise à reprendre ce qui malheureusement a été laissé de côté par les amendements de la commission et qui reprend l'article 180 alinéa 1 de l'avant-projet. En effet, dans l'avant-

projet, il y avait une notion tout à fait importante, qui était le fait que l'Université doit avoir un certain niveau de qualité. C'est quelque chose qui, aujourd'hui, est extrêmement important vu la compétition dans laquelle se trouvent les universités et notamment le fait qu'il commence à y avoir une distinction entre les universités de haut niveau et les universités de type régional. Je crois qu'il est clair qu'il faut inscrire et confirmer le fait qu'à l'Université de Genève, on vise le niveau international et non pas une relégation en catégorie régionale, et ensuite aussi que l'Université contribue au développement économique de l'ensemble de la société. C'est quelque chose qu'il est important de rappeler, ce serait dommage de le perdre, et malheureusement cela ne se retrouve pas dans les amendements de commission. C'est pourquoi nous vous invitons à voter cet amendement. Merci beaucoup.

Le président. Merci Monsieur Lador. La parole est à M. Jean-François RoCHAT, comme rapporteur de minorité toujours.

M. Jean-François RoCHAT. Simplement une remarque, je vois tout à coup que l'amendement de la commission à l'alinéa 3 ne concerne pas l'alinéa 3, il concernerait plutôt l'alinéa 2. Donc, je demande que notre amendement soit mis en regard de l'alinéa 3 et que l'amendement de la commission qui est noté « alinéa 3 », mais qui se rapporte plutôt à l'alinéa 2 soit voté avec l'alinéa 2. Merci.

Le président. Monsieur RoCHAT, c'est ce que nous avons fait et qui vous sera présenté tout à l'heure dans l'ordre des votes proposés par la Présidence. La parole est à M. Bénédict Hentsch... Non, vous renoncez. Monsieur Laurent Hirsch, vous avez la parole.

M. Laurent Hirsch. Merci Monsieur le président. Nous avons déposé un amendement qui résulte en fait d'une mauvaise lecture et d'une erreur. Il correspond exactement à l'amendement de commission, vous pouvez l'ignorer.

Le président. Monsieur Hirsch, si j'ai bien compris, c'est l'amendement présenté en premier par M. Lionel Halpérin et M. Pierre Kunz ? C'est celui-là que vous retirez ? Très bien, merci pour l'information...

Rumeurs

Le président. Bon, Monsieur Hirsch, il semble qu'il y ait un peu de confusion et qu'on n'ait peut-être pas tous compris la même chose. Est-ce que vous pouvez nous lire le texte de l'amendement que vous retirez ? Comme cela c'est clair.

M. Laurent Hirsch. L'amendement que nous retirons à l'alinéa 2 dit : « L'Etat encourage et soutient la recherche fondamentale et appliquée. » Lorsque je lis l'amendement présenté par la commission, à la page 122 du rapport, c'est exactement le même texte que j'ai sous les yeux. Donc, il semble que notre amendement ne fasse que reprendre l'amendement de commission. C'est la raison pour laquelle il me paraît superflu. Si vous avez un autre texte de l'amendement de commission, je maintiens cet amendement.

Le président. Monsieur Hirsch, dans le texte que nous avons sous les yeux, le texte de la commission rapporteure précise que c'est le canton. Et vous, vous précisez que c'est l'Etat.

Rumeurs

Le président. Nous allons prendre quelques secondes pour vérifier si c'est une erreur du rapport ou de notre tableau. Monsieur le rapporteur, vous vouliez rajouter quelque chose ?

M. Jean-Marc Guinchard. Oui, je précise que ce n'est pas une erreur du rapport. Le rapport, en page 122, dit bien : « L'Etat encourage et soutient la recherche fondamentale et

appliquée. »

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Cela veut dire que nous avons une erreur dans le tableau qui est sous nos yeux ; nous allons corriger en mettant « l'Etat ». Maintenant, les choses sont claires et nous comprenons pourquoi M. Hirsch retire son amendement. Monsieur Benoît Genecand, vous avez demandé la parole.

M. Benoît Genecand. Merci Monsieur le président. Chers collègues, deux mots pour vous inciter à refuser l'amendement AVIVO qui reprend l'idée que la commission avait elle-même développée à un moment donné dans l'avant-projet, qui est la territorialité de la formation, notamment Université et Hautes écoles spécialisées. Je ne crois pas qu'il y ait une quelconque menace sur l'Université, on parle plutôt des Hautes écoles spécialisées. C'est vrai qu'on a perdu certaines filières. On en a gagné d'autres. On a de l'excellence dans nos filières. Je ne citerai qu'un exemple, c'est la Haute école d'art et de design (HEAD) dans laquelle viennent beaucoup d'étudiants du reste de la Suisse, pas seulement de la Suisse romande. Je trouve que c'est faire preuve d'un peu d'esprit de clocher, que de penser que toutes les formations doivent être dans notre République. Cela fait beaucoup de bien aux Genevois, dans certains domaines, d'aller à Neuchâtel ou ailleurs, comme on reçoit avec plaisir les Suisses qui viennent dans les écoles qui sont spécialisées. Il faut un peu de concentration : pour une communauté d'un million de personnes en Suisse romande, on ne peut pas tout avoir partout. Merci de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Genecand. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote de l'article 180 Enseignement supérieur. Merci de regagner vos places.

Art. 180 Enseignement supérieur

Pas d'opposition, adopté

Le président. Nous avons de nouveau travaillé ici par bloc et par similitude de contenu. Je vais vous soumettre d'abord l'amendement des Associations de Genève qui est en relation avec le texte de l'avant-projet. Nous nous sommes permis, plutôt que de mettre « Il veille », de mettre « L'Etat veille ». Cet amendement est mis en relation avec l'alinéa 1 de l'avant-projet. Je sou mets en premier au vote l'amendement des Associations, qui est l'ancien alinéa 4, que nous ramenons à l'alinéa 1.

M. Yves Lador. J'ai une question de compréhension. Quand vous dites que l'amendement revient à l'alinéa 1, cela veut dire qu'ensuite, les autres amendements sur l'Etat assure etc. seraient mis en opposition. Il y a un peu de confusion. Vous êtes en train de placer l'amendement en alinéa 1 ante ou en alinéa 1 ?

Le président. J'explique l'ensemble, s'il y a une confusion au départ. La procédure de vote est la suivante. L'amendement des Associations, qui anciennement était à l'alinéa 4 (nouveau), est voté avec le texte de l'avant-projet de l'alinéa 1 – c'est le premier bloc. Ensuite, nous avons un deuxième bloc où nous avons en premier le texte de l'alinéa 1 de la commission 4, en deuxième le texte de l'alinéa 1 de la commission rapporteure, en troisième l'amendement de l'AVIVO qui est l'alinéa 3 et en quatrième le texte de l'avant-projet de l'alinéa 3. Cela, c'est pour le deuxième bloc que nous allons voter. Le troisième bloc, nous avons le texte de l'alinéa 3 de la commission rapporteure, mis en relation avec le texte de l'avant-projet de l'alinéa 2. Cela, c'est pour le troisième bloc. Enfin, nous créons un alinéa 4 (nouveau) avec les deux alinéas 2, tout d'abord le texte de l'alinéa 2 de la commission 4 et ensuite le texte de l'alinéa 2 de la commission rapporteure. Est-ce que cela fonctionne pour tout le monde ? Limpide. J'en suis ravi. Nous attaquons le vote, premier bloc.

Art. 180 al. 4 Amendement des Associations de Genève – voté en alinéa 1
(nouveau)

Il [L'Etat] veille à ce que l'enseignement supérieur vise un haut niveau de qualité et une reconnaissance internationale et contribue au développement culturel, social et économique de la collectivité.

Par 36 non, 23 oui, 6 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

¹ L'Université et les Hautes écoles spécialisées visent un haut niveau de qualité et une reconnaissance internationale, tout en répondant aux besoins de la population et de la région.

Par 37 oui, 26 non, 2 abstentions, l'alinéa 1 est accepté.

Le président. Nous passons au deuxième bloc expliqué précédemment.

Amendement de la commission 4 – voté en alinéa 2 :

Art. 180 al. 1 Le canton assure et développe un enseignement supérieur dispensé par l'Université et les Hautes écoles spécialisées.

Par 45 non, 9 oui, 11 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

Amendement de la commission – voté en alinéa 2 :

Art. 180 al. 1 L'Etat assure et développe un enseignement supérieur dispensé par l'Université et les Hautes écoles spécialisées.

Par 56 oui, 1 non, 6 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

Le président. Nous passons au troisième bloc.

Amendement de la commission – voté en alinéa 3 :

Art. 180 al. 3 Il favorise l'interdisciplinarité et la collaboration nationale et internationale dans le respect de l'éthique et de l'indépendance scientifique.

Par 40 oui, 19 non, 6 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

L'amendement de minorité (groupe AVIVO):

Art. 180 al. 3 L'Etat favorise le maintien et le développement de l'Université et des Hautes écoles spécialisées sur le territoire du canton

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement de la commission).

Le président. Nous passons au dernier bloc.

Amendement de la commission 4 – voté en alinéa 4 :

Art. 180 al. 2 Le canton encourage et soutient la recherche fondamentale et appliquée.

Par 47 non, 13 oui, 4 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 180 al. 2 L'Etat encourage et soutient la recherche fondamentale et appliquée.

Par 58 oui, 5 non, 1 abstention, l'amendement de la commission est accepté.

Art. 180 al. 2 L'amendement de M. Lionel Halpérin (Libéraux & Indépendants) et M. Pierre Kunz (Radical-Ouverture) :

L'Etat encourage et soutient la recherche fondamentale et appliquée.

est retiré.

Mis aux voix, l'art. 180 tel qu'amendé (en reprenant l'ordre des alinéas)

Enseignement supérieur

¹ **L'Université et les Hautes écoles spécialisées visent un haut niveau de qualité et une reconnaissance internationale, tout en répondant aux besoins de la population et de la région.**

² **L'Etat assure et développe un enseignement supérieur dispensé par l'Université et les Hautes écoles spécialisées.**

³ **Il favorise l'interdisciplinarité et la collaboration nationale et internationale dans le respect de l'éthique et de l'indépendance scientifique.**

⁴ **L'Etat encourage et soutient la recherche fondamentale et appliquée.**

est adopté par 57 oui, 3 non, 5 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 181 Recherche. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Ce sera très bref. Dans la mesure où nous venons de voter à l'article 180 alinéa 4 le même texte quasiment que celui de l'article 181, en y ajoutant « et soutient », nous proposons la suppression de cet article 181 tel qu'il figurait dans l'avant-projet.

Le président. Notre Assemblée est-elle d'accord de considérer que l'article 181 est supprimé, au vu de ce que nous avons voté à l'article 180 ? Il est supprimé.

Amendement de la commission :

Art. 181 Supprimé.

L'article 181 est supprimé sans vote (cf. résultat du vote de l'art. 180).

Le président. Nous passons à l'article 181 bis. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. L'article 181 bis est un nouvel article. Vous vous souvenez que nous avons, en début de soirée, supprimé l'alinéa 3 de l'article 177 qui se référait aux écoles privées. La commission souhaitait déplacer cet article et en faire un article 181 bis qui ne soit consacré qu'aux écoles privées, avec un premier alinéa qui reconnaît l'apport de ce type d'établissements et un deuxième alinéa qui donne à l'Etat la tâche de dispenser des autorisations et de surveiller ces établissements. Notons que les deux alinéas de cet article ont été acceptés à l'unanimité par la commission, ce qui est suffisamment rare pour être souligné.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Monsieur Boris Calame, vous avez la parole.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. Très rapidement, pour vous informer que nous retirons notre amendement de minorité sur l'article 181 bis au profit de celui des Verts et Associatifs. Je vous remercie.

Le président. Madame Corinne Müller Sontag, vous avez la parole.

M^{me} Corinne Müller Sontag. Merci Monsieur le président. J'ai déjà eu l'occasion d'aborder ce sujet tout à l'heure. Je vais simplement préciser que notre amendement visait simplement à reformuler la proposition de la commission en supprimant le terme « reconnaître », qui

sous-entend qu'on peut éventuellement avoir un support financier de l'Etat. Nous voulions donc simplement exclure cette possibilité, d'où notre amendement.

Le président. Merci Madame Müller Sontag. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer au vote de l'article 181 bis. Nous sommes en présence d'un amendement déposé par M. Jérôme Savary qui, en fait, remplacerait les alinéas 1 et 2.

Art. 181 bis Amendement de M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs) :
Les établissements privés contribuent à l'offre de formation. L'Etat en règle l'autorisation et la surveillance.

Par 43 oui, 18 non, 3 abstentions, l'amendement du groupe Verts et Associatifs est accepté.

Les amendements de la commission :

Art. 181 bis al. 1 (nouveau) L'Etat reconnaît l'apport des établissements privés à l'offre de formation.

Art. 181 bis al. 2 (nouveau) Il en règle l'autorisation et la surveillance.

ne sont pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe Verts et Associatifs).

Art. 181 bis al. 1 L'amendement des Associations de Genève :
*L'Etat reconnaît l'apport **complémentaire** d'établissements privés à l'offre de formation.*

est retiré.

Mis aux voix, l'art. 181 bis tel qu'amendé

Les établissements privés contribuent à l'offre de formation. L'Etat en règle l'autorisation et la surveillance.

est adopté par 49 oui, 9 non, 4 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 182 Formation continue. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Le texte de l'avant-projet de cet article a été modifié par la commission suite à l'acceptation lors de ses travaux d'un amendement de l'AVIVO qui ajoutait le verbe « soutient », en plus du verbe « encourage » la formation continue. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le président. La parole est à M. le rapporteur de la commission 4.

M. Marco Föllmi. Merci Monsieur le président, je n'ai pas de commentaire.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur de la commission 4. La parole est aux Associations pour leur amendement de minorité.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président, pour vous informer que nous retirons notre amendement sur l'alinéa unique de l'article 182. Je vous remercie.

Le président. La parole n'étant plus demandée, nous allons passer au vote de l'article 182.

Art. 182 Formation continue

Pas d'opposition, adopté

Amendement de la commission 4 :

Art. 182 Le canton encourage et soutient la formation continue et le perfectionnement professionnel.

Par 47 non, 11 oui, 5 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 182 L'Etat encourage et soutient la formation continue et le perfectionnement professionnel.

Par 60 oui, 0 non, 2 abstentions, l'amendement de la commission est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 182 L'Etat encourage la formation tout au long de la vie.

est retiré.

Mis aux voix, l'art. 182 tel qu'amendé

Formation continue

L'Etat encourage et soutient la formation continue et le perfectionnement professionnel.

est adopté par 61 oui, 0 non, 1 abstention.

Le président. Nous passons à l'article 182 bis. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guichard. Merci Monsieur le président. Il s'agit là d'un nouvel article qui a été introduit suite à des propositions d'amendement des Associations de Genève pour des alinéas 1 à 5. Tous ces amendements ont été refusés en commission, la commission partant du principe qu'une bonne partie des points avait déjà été traitée dans les articles précédents et qu'on se trouvait en face d'un certain nombre de redondances ou de lourdeurs par rapport aux textes proposés. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole est maintenant au rapporteur de minorité des Associations. Monsieur Calame, vous avez la parole.

M. Boris Calame. Merci Monsieur le président. D'abord, un premier hommage à la Présidence qui prend beaucoup de temps et de patience pour traiter ces nombreux amendements, alinéas et articles et préparer la séance d'aujourd'hui. Je crois que vous faites un boulot extraordinaire et on n'est peut-être pas suffisamment reconnaissants de votre travail. Alors, une bonne nouvelle de notre part sur l'ensemble des alinéas de cet article 182 bis : nous allons retirer, en page 127, l'article 182 bis alinéa 1 et l'article 182 bis alinéa 3 et, en page 128, l'article 182 bis alinéa 4 et l'article 182 bis alinéa 5. Par contre, nous maintenons l'article 182 bis alinéa 2, en page 127, qui dit : « La famille est le premier lieu de l'éducation. »

Le président. Merci Monsieur Calame...

M. Boris Calame. Excusez-moi, on maintient aussi l'article 182 bis alinéa 1 qui dit : « L'Etat reconnaît que la responsabilité de l'éducation est l'affaire de tous. » Nous maintenons donc nos amendements à l'alinéa 1 et l'alinéa 2.

Le président. Très bien. La parole n'étant plus demandée, je vais soumettre l'article 182 bis au vote. Merci de regagner vos places.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 182 bis al. 1 L'Etat reconnaît que la responsabilité de l'éducation est l'affaire
(nouveau) de tous.

Par 40 non, 16 oui, 4 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 182 bis al. 2 La famille est le premier lieu de l'éducation.
(nouveau)

Par 31 oui, 23 non, 7 abstentions, l'amendement de minorité est accepté.

Sont retirés :

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 182 bis al. 3 Les services publics et privés interagissant fréquemment avec
(nouveau) les enfants et/ou les parents ont un rôle subsidiaire dans l'éducation des enfants et des jeunes.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 182 bis al. 4 Les objectifs visés par l'effort de tous sont le développement :
(nouveau)

- a) de la capacité à créer et intégrer des règles respectueuses de la vie,
- b) de la créativité et de l'expression personnelle,
- c) de l'ouverture et de l'accueil à d'autres formes de pensées et de vie,
- d) de la responsabilité individuelle et collective.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 182 bis al. 5 L'Etat convient que l'éducation de l'enfant doit viser à :
(nouveau)

- a) favoriser l'épanouissement de la personnalité de l'enfant et le développement de ses dons et de ses aptitudes mentales et physiques, dans toute la mesure de leur potentialité.
- b) préparer l'enfant à assumer les responsabilités de la vie dans une société libre, dans un esprit de compréhension, de paix, de tolérance, d'égalité entre les sexes et d'amitié entre tous les peuples et groupes ethniques, nationaux et religieux
- c) inculquer à l'enfant le respect des droits de l'homme et des libertés fondamentales et des principes consacrés dans la Charte des Nations Unies
- d) inculquer à l'enfant le respect du milieu naturel.

Mis aux voix, l'art. 182 bis tel qu'amendé

La famille est le premier lieu de l'éducation.

est adopté par 31 oui, 25 non, 7 abstentions.

Le président. Nous passons à l'article 183 Famille. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. La commission 5 a apporté deux modifications par rapport au texte de l'avant-projet, l'une qui figure en page 130 intitulée « alinéa quater », qui est un nouvel alinéa qui précise que l'Etat crée des conditions

favorisant la maternité et la paternité en conciliant la vie familiale et la vie professionnelle. A l'alinéa 3 de l'avant-projet, dont le texte figure en page 129 et qui prévoyait « Il encourage l'introduction d'un salaire parental à partir du deuxième enfant. », la commission est entrée en matière sur la suppression de cette mention, dès le deuxième enfant, ce qui sous-entend que ce serait effectivement dès le premier. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole au rapporteur de la commission 4.

M. Marco Föllmi. Sans commentaire, merci.

Le président. La parole au rapporteur de minorité des Associations.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Nous avons donc un certain nombre d'amendements de minorité qui ont été déposés et qui ont eu l'occasion d'être discutés avec un certain nombre de nos collègues, notamment avec M^{me} Gisiger et M. Föllmi et le groupe du PDC. Nous allons vous dire quelle est la nouvelle situation par rapport à ces différents amendements. En ce qui concerne l'article 183 alinéa 1, nous retirons notre amendement de minorité qui est dans le rapport. L'article 183 alinéa 1 bis...

Le président. Monsieur Lador, par mesure de compréhension, si vous retirez un amendement, lisez-le, comme cela on sait exactement de quoi on parle.

M. Yves Lador. Je vous remercie, Monsieur le président, vous avez raison. Il s'agit de l'amendement qui dit : « L'Etat définit et met en œuvre une véritable politique familiale. » Nous le retirons, donc il n'est plus opposé à l'avant-projet, au profit de l'amendement qui a été remis sur vos tables et que nous avons pu rédiger de façon conjointe avec le groupe PDC et qui dit : « L'Etat définit et met en œuvre une politique familiale. Il reconnaît le rôle social et éducatif des familles. » Dans la mesure où nous avons ici une formulation synthétique qui reprend certaines des propositions que nous avons faites, nous nous rallions à cela. Même si évidemment cela ne reprend pas tout, nous nous rallions à cette position de compromis. Et du coup, nous retirons aussi les amendements de minorité qui sont dans le rapport, donc à l'article 183 alinéa 1 bis qui dit : « Il reconnaît que la famille joue un rôle économique majeur, que les tâches d'éducation et d'entretien [...] » et à l'article 183 alinéa 1 ter « Il prend en compte le travail d'éducation, domestique et familial [...] ». Par contre, nous conservons l'amendement que nous avons déposé sur vos tables, que vous avez reçu avec le paquet qui est arrivé en tout début de séance. Ce serait un article 183 alinéa 1 ter, qui remplace ce que nous avons proposé et qui dit : « Il prend en compte le rôle économique des familles dans le fonctionnement de la société. » Il s'agit d'une formulation beaucoup plus ramassée, en une seule phrase, et qui rend compte de ce que nous voulions faire passer. Les familles aujourd'hui jouent un rôle de plus en plus important, elles sont d'ailleurs de plus en plus mises à contribution, pas uniquement pour ce qui concerne l'éducation mais aussi notamment les difficultés pour les jeunes d'entrer dans la vie active. Elles sont aussi mises de plus en plus à contribution sur la question de la prise en charge des personnes âgées. Il est donc important de reconnaître le rôle que jouent les familles. Nous avons, toujours sous l'article 183, un autre amendement de minorité, à l'alinéa 2, qui dit : « L'Etat développe les allocations familiales [...] ». Nous le retirons au profit de l'amendement qui a déjà été proposé par l'AVIVO. Est-ce que ceci est plus clair ? Alors, juste un mot, parce que cela, c'était la dimension technique. Ce qui nous motive et ce qui motive un certain nombre d'associations qui nous ont poussés à présenter cela, c'est qu'effectivement, comme je l'ai dit, le rôle des familles n'est malheureusement pas suffisamment pris en compte, qu'elles jouent un rôle de plus en plus important et qu'il faut que l'Etat ait les moyens de pouvoir prendre ceci en considération. Dans la discussion que nous avons pu avoir avec d'autres groupes – et nous voulons les remercier pour les échanges que nous avons pu avoir –, nous avons essayé de synthétiser ceci pour avoir quelque chose d'assez bref. Du coup, nous vous appelons à voter ces éléments de compromis. Encore une fois, merci pour le travail

que nous avons pu faire avec certains des groupes. Merci Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Lador. La parole est maintenant aux Verts et Associatifs. Monsieur Andreas Saurer, vous avez la parole.

M. Andreas Saurer. Merci Monsieur le président. J'interviens donc par rapport à l'amendement des Verts et Associatifs qui préconise l'introduction d'un congé parental avec le versement d'une allocation parentale. Le but fondamental du congé parental avec allocation parentale consiste à permettre de concilier parentalité et activité professionnelle. Nous savons par ailleurs que cette conciliation pose toute une série de problèmes et joue un rôle relativement important, surtout dans les familles monoparentales, concernant la pauvreté. L'introduction du congé parental permet de concilier vie professionnelle et parentalité et constitue un moyen efficace de lutter contre la pauvreté. Maintenant, il se pose la question des termes. Le terme « salaire », est-il adéquat ou pas ? Sur la base des auditions que nous avons eues, il est assez évident que la notion de salaire n'est pas pertinente parce que toute la problématique des rapports de travail salariaux est définie par la législation fédérale. En revanche, le canton a tout à fait la possibilité d'intervenir en matière d'allocations parentales et de congé parental.

Enfin, vous allez me poser la question du coût : cela va coûter des sommes faramineuses, combien cela va coûter ? Si on prend les recommandations de la commission fédérale des questions familiales, donc une commission instaurée par le Conseil fédéral, cette commission préconise un congé parental de six mois avec des allocations de 80 % du salaire et au maximum de Fr. 4'000.-

Le président. Monsieur Saurer, votre temps de parole en tant que rapporteur est écoulé. Vous prenez maintenant sur le temps de groupe ?

M. Andreas Saurer. C'est cela. Donc, si on prend ces critères de la commission fédérale et si on les applique au niveau cantonal, où nous savons que nous avons environ cinq mille naissances, on multiplie cela par six mois et on multiplie cela encore une fois par un montant maximal de Fr. 4'000.-. On arrive à Fr. 120 millions. Vous dites « C'est une somme faramineuse ! », et je suis tout à fait d'accord. Maintenant, notre formulation définit un principe, elle encourage l'Etat à instaurer une allocation parentale en relation avec un congé parental. Donc, on définit tout simplement un principe, ce qui s'est passé au niveau de la Constitution fédérale pour l'introduction de l'AVS et aussi le congé maternité, des principes qui ont été définis dans la Constitution fédérale une vingtaine d'années avant leur introduction. Donc, nous définissons un principe, ensuite c'est au législateur de définir les contours précis de cela. M. Hentsch a parlé tout à l'heure d'un projet d'avenir avec la traversée du lac. Mon projet est un peu plus modeste, on n'est pas dans les milliards de M. Hentsch, on est à taille plus humaine, on parle de quelques millions qu'il faudrait investir, mais quelques millions pour des êtres humains. Donc, je vous encourage vivement à soutenir cet amendement des Verts et Associatifs. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Saurer. La parole est à M^{me} Béatrice Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Merci Monsieur le président, étant bien d'accord que j'ai mon temps de parole concernant l'amendement PDC ?

Le président. Non, vous n'avez pas un temps de parole sur l'amendement PDC parce qu'il a été déposé en cours de séance. Néanmoins, vous avez la parole sur le temps de votre groupe, Madame Gisiger.

M^{me} Béatrice Gisiger. Je ne suis pas tout à fait sûre que je sois d'accord avec vous, parce que...

Rires

M^{me} Béatrice Gisiger. Si je peux me permettre cette formulation...

Le président. C'était bien essayé, mais c'est ainsi.

M^{me} Béatrice Gisiger. Je voulais dire, Monsieur le président, qu'en effet nous venons de signer un amendement avec d'autres collègues. Je pense qu'il ne vous a pas échappé que le PDC, nonobstant les critiques que nous avons essuyées de temps en temps dans cette Assemblée, soutient la famille dans le respect de l'enfant. Mais il est vrai aussi que nous avons dit que cet article ne nous satisferait pas parce qu'il n'est pas assez explicite. C'est la raison pour laquelle nous soutiendrons et nous avons cosigné la mise en œuvre et la définition d'une politique familiale, et la reconnaissance du rôle social et éducatif des familles. Il me semble que, dans cette Assemblée, nous avons fait quelques progrès. Le PDC est très content que la famille soit le premier lieu de l'éducation des enfants et il est aussi tout à fait favorable à ce que l'Etat prenne sa part dans le soutien aux familles. Puisque nous sommes à l'article sur les familles et que nous arrivons à l'alinéa 3, je rejoins les propos de M. Saurer. Nous avons eu une audition de la Commission fédérale de coordination pour les questions familiales (COFF), qui nous a bien expliqué ce qu'un salaire parental pouvait impliquer dans une société comme la nôtre. Le PDC est plutôt pour l'octroi d'un congé parental, mais nous souhaitons revenir sur ce point en deuxième lecture, en ayant affiné nos arguments. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Madame Gisiger. La parole est à M. Pierre Gauthier. Il vous reste quarante-cinq secondes.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie, Monsieur le président. Cet article Famille, jeunesse et aînés nous a semblé, dans la première lecture de l'avant-projet tel qu'il nous a été présenté dans le fascicule, relativement lacunaire, même fort lacunaire...

Des constituants discutent dans les travées.

M. Pierre Gauthier. Je vous remercie. Et soudain nous recevons sur nos tables de nombreux amendements. Il est relativement difficile de juger dans la hâte la qualité de ces amendements et leur organisation dans un seul article, puisque ces amendements mélangent le rôle de la famille, l'éducation, la politique familiale, l'économie, les allocations familiales, etc.

Le président. Il vous faut conclure, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. J'ai été interrompu tout à l'heure par des nuisances, donc j'aimerais bien garder encore vingt secondes, pour pouvoir terminer. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Allez-y, Monsieur Gauthier.

M. Pierre Gauthier. Donc, nous reprenons à notre compte l'amendement que les Associations viennent de retirer, qui est l'article 183 alinéa 1 bis, avec notre sous-amendement à cet article. Et, bien que je n'aie pas le temps de m'en expliquer, notre alinéa 1 quinquies, toujours à ce même article, en déplorant que cet article sur la famille devienne un peu un panier dans lequel on met beaucoup de choses différentes. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Gauthier. Monsieur Yves Lador, vous avez la parole.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Je me permets de compléter ce que j'ai dit tout à l'heure concernant les différents amendements. Tout d'abord, et cela rejoint un peu ce que vient de dire M. Gauthier, sur la remarque qui vient de nous être faite concernant ces amendements et ces modifications d'amendement, chers collègues, je me permets de vous rappeler ce que Boris Calame avait dit lorsque nous avons commencé les travaux de cette commission-ci. Tout d'abord, un nombre important de propositions venant de la société civile n'ont pas été entendues. Elles n'ont pas été auditionnées. Donc évidemment, nous nous sommes faits forts qu'elles soient prises en considération dans les commissions. Certaines commissions les ont véritablement travaillées, d'autres ont procédé différemment. Dès lors, nous nous sommes retrouvés, parce que tel était le fonctionnement, avec ces propositions en commission qui sont passées directement en plénière. Alors, c'est vrai, je reconnais tout à fait les difficultés devant lesquelles nous sommes. Nous aussi, nous sommes devant ces difficultés. J'aimerais quand même que vous preniez en compte le fait que, justement, nous faisons l'effort actuellement de réduire les amendements sur lesquels nous avons à voter, de trouver des majorités, de trouver des compromis pour essayer de faire avancer ceci. C'est un travail qui est difficile à faire en plénière, j'en conviens, mais nous le faisons quand même pour essayer de trouver une solution. C'est pour cela que, et nous le regrettons avec vous, nous nous retrouvons avec un certain nombre d'amendements que nous avons nous-mêmes essayé de modifier avant d'arriver en séance. Et on voit qu'il y a d'autres propositions qui valent aussi la peine d'être prises en considération. Du coup, nous essayons de trouver un point de convergence. Je vous remercie de votre compréhension pour le travail que nous faisons maintenant et qui vise justement à essayer d'avoir un texte qui puisse ensuite être accepté par la population. Je voudrais aussi vous signaler – et je l'avais omis dans mes précédentes remarques – que nous retirons l'amendement de minorité que nous avons déposé à l'article 183 alinéa 4, sur « L'Etat institue un congé parental rémunéré [...] ». Dans la mesure où d'autres propositions plus courtes le couvrent, nous pensons qu'il n'y a pas besoin de le voter. Je vous remercie, Monsieur le président.

Le président. Merci Monsieur Lador. On va essayer de s'y retrouver, dans ce nœud gordien. La parole est maintenant à M. Michel Barde.

M. Michel Barde. Merci, Monsieur le président. J'aimerais tout d'abord aborder, si vous me le permettez, la proposition figurant à l'alinéa 2 « L'Etat fixe les allocations familiales minimales et veille à ce que chaque famille puisse en bénéficier. » A propos de cette disposition, j'ai proposé un amendement qui se bornerait à dire « Il fixe les allocations familiales minimales. » Pourquoi ? A la fois pour une raison technique et, ensuite, pour une raison politique. La raison technique, c'est que des jeunes qui ont passé l'âge de la majorité peuvent recevoir directement les allocations familiales alors même qu'ils n'ont pas de famille. Dès lors, dire dans la disposition que chaque famille puisse en bénéficier m'apparaît abusif. C'est la raison technique. La raison politique est qu'il n'est pas impossible, un jour ou l'autre, que ce Grand Conseil qui siège dans cette salle décide de cibler davantage les allocations familiales en prenant en compte des seuils de revenus. Dès lors, il serait dommage qu'une disposition constitutionnelle interdise ce meilleur ciblage, raison pour laquelle je vous propose l'amendement qui consiste simplement à dire : « Il fixe les allocations familiales minimales. » J'en viens ensuite à l'alinéa 3 concernant le congé parental ou le salaire parental. Il y a dix jours, la commission de la sécurité sociale du Conseil national a rejeté une initiative des Verts en faveur d'un congé parental et d'une allocation parentale. Elle estime en effet que l'affaire relève des partenaires sociaux et n'est pas d'actualité vu les difficultés financières des assurances sociales. Il s'agirait donc, si nous devons introduire ceci ici, à Genève, d'une nouvelle *Genferei*, qui compléterait la *Genferei* de l'assurance-maternité puisque nous sommes le seul canton suisse qui a un congé maternité de seize semaines, partout ailleurs il est de quatorze semaines. Ce serait donc une nouvelle *Genferei*, avec la difficulté que le congé, comme cela a été dit tout à l'heure, ressortit à la compétence fédérale, alors que l'allocation, elle, peut être de la compétence cantonale. S'agissant des coûts, ceux-ci s'ajouteraient bien entendu à ce qui pourrait nous arriver encore dessus,

s'agissant du salaire minimum, s'agissant des six semaines de vacances, tout cela venant s'ajouter, pour les coûts sur les entreprises. Alors, un mot si vous me le permettez encore. La complexité de la gestion d'un tel congé et d'une telle allocation : complexité au niveau des entreprises, mais complexité aussi au niveau des caisses d'assurances sociales, qui doivent effectuer tout ce travail, qui est extrêmement compliqué. Et complexité pour le PME. Alors, je comprends très bien et j'ai toujours été partisan de...

Le président. Il vous reste trente secondes, Monsieur Barde.

M. Michel Barde. ... l'assurance-maternité cantonale, mais s'agissant du congé parental, je dis « non » parce que cela pose, pour les entreprises, d'énormes problèmes de remplacement pendant le temps de congé. Savoir qui ont va prendre, pour des petites PME qui ont un employé ou deux employés, le problème devient absolument impossible. De surcroît, on met en cause le partenariat social. Ce sont des choses qui se discutent...

Le président. Merci de conclure, Monsieur Barde.

M. Michel Barde. ... entre partenaires sociaux. Nous voterons donc hardiment et totalement contre ces propositions. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Barde. La parole est à M. Murat Alder, pour trois minutes.

M. Murat Julian Alder. Merci Monsieur le président. Je vais brièvement m'exprimer comme rapporteur de la commission 2, donc vous voudrez bien ne pas décompter cela du temps de parole du groupe Radical-Ouverture. Il a sans doute échappé à la commission 5 et à la Présidence que la commission 2 a déposé un amendement sur le titre de la section 9 : titre Population. Vous trouvez cela en page 66 du rapport de la commission 2, n'apparaissant pas dans cette documentation. J'ai donc déposé un amendement à titre personnel, en anticipant aussi sur l'amendement de M^{me} et MM. Dimier, Halpérin, Kunz, Barde et Gisiger sur l'article 187 bis qu'ils proposent de nommer « Populations » alors qu'il est question de « Personnes étrangères ». Je vous propose de suivre la proposition de la commission 2 sur le titre de la section 9 et de le nommer « Population ».

Le président. Merci Monsieur Alder. La parole est à M. Bénédicte Hentsch. Une minute quarante, Monsieur Hentsch... C'est une erreur, encore ? Monsieur Benoît Genecand, vous avez la parole... Vous n'avez plus de temps, excusez-moi. Monsieur Albert Rodrik, cinquante secondes... Vous renoncez. Monsieur Lionel Halpérin, vous avez la parole.

M. Lionel Halpérin. Merci Monsieur le président. J'interviens très brièvement s'agissant de la question du congé parental, du salaire parental et des allocations parentales. D'abord pour appuyer ce qui a été dit tout à l'heure par Michel Barde et pour dire qu'effectivement, si on en vient à ajouter des couches supplémentaires, aujourd'hui, dans la situation actuelle des entreprises et la situation économique à laquelle le canton va devoir faire face, nous sommes simplement en train de nous tirer une balle dans le pied et d'entraîner Genève dans une spirale de laquelle on aura beaucoup de peine à sortir. Par conséquent, je vous invite effectivement à voter non à toutes ces propositions diverses et variées. J'ai simplement remarqué qu'un amendement de dernière minute a été déposé, cosigné par plusieurs groupes, et notamment déposé par Cyril Mizrahi s'agissant de cet alinéa 3 qui parle de l'encouragement à l'octroi d'une allocation parentale. Je remarque à cet égard qu'on ne peut pas comprendre, indépendamment de la manière dont le texte a été rédigé, cette proposition autrement que comme simplement une confirmation, une deuxième fois, des allocations familiales. Par conséquent, à partir du moment où on a déjà voté les allocations familiales ou on va les voter par ailleurs, il n'y a aucune raison de soutenir cet amendement, qui ne fait que répéter ce qui a déjà été dit par ailleurs et qui ne peut pas être compris autrement.

Le président. Merci Monsieur Halpérin. Madame Zimmermann, il n'y a plus de temps pour l'AVIVO. Monsieur Cyril Mizrahi, cinquante secondes.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président. Très rapidement, simplement pour m'inscrire en faux contre ce qui vient d'être dit par Lionel Halpérin. Cet amendement qui vise à encourager l'octroi d'une allocation parentale va simplement dans le sens d'un encouragement réel à la parentalité, en prolongement d'une autre disposition de cet article, pour permettre de concilier vie professionnelle et vie familiale notamment, pour permettre que la parentalité puisse être un véritable choix, avec une allocation qui sera versée évidemment sous une forme qui sera à déterminer. Là, ce qui est visé, c'est de laisser une marge de manœuvre, mais quand même de donner un signal au législateur. Et concernant le titre de la section 9, je sais que la commission 2 avait proposé originellement le terme « Population », mais je pense que ce terme n'est pas assez explicite. C'est pourquoi je vous propose de remplacer ce terme et le terme qui existe actuellement, « Famille, jeunesse et aînés », par « Famille et intégration », ce qui permettra également de couvrir la question de l'intégration des personnes étrangères. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur Mizrahi. La parole est à M. Pierre Kunz. Il reste deux minutes dix pour le groupe radical.

M. Pierre Kunz. Merci Monsieur le président. Allocations parentales, congé parental rémunéré, etc., etc. Chers collègues, je crois qu'il y en a parmi nous qui n'ont absolument pas encore saisi le monde dans lequel nous sommes entrés il y a quelques années. Ils n'ont pas encore compris, comme M. Mizrahi, que le problème aujourd'hui, pour nous autres Genevois, et Suisses, et Européens, ce n'est pas de concilier la vie professionnelle avec la vie familiale. Non, le problème, il est de concilier notre existence de peuple économiquement développé avec les exigences économiques et sociales qui nous sont imposées par notre environnement général. Et à force de charger le bateau des entreprises, à force de charger les comptes de l'Etat, vous allez tous nous précipiter dans la catastrophe. Nous avons déjà vécu des périodes comme celle-ci – qui étaient beaucoup moins graves qu'aujourd'hui –, mais vous semblez n'avoir rien appris de tout cela, mais rien du tout ! Et rien que pour cette raison, vous êtes condamnables.

Réactions dans la salle

M. Pierre Kunz. (*Hors micro*) Monsieur le président, j'ai encore quelque chose à dire.

Le président. Mais vous avez encore du temps, Monsieur Kunz.

M. Pierre Kunz. Certains parmi nous font l'amalgame entre les dépenses d'investissement liées à l'avenir, qu'on peut répartir sur des décennies, voire un siècle, et les dépenses de fonctionnement, qui reviennent chaque année. Ce n'est pas une nouveauté non plus, et c'est bien pour cela que l'Etat de Genève est actuellement dans une situation catastrophique, parce que, depuis toujours, nous avons privilégié les dépenses de fonctionnement au détriment des dépenses d'investissement, même si depuis quelques années, Genève fait des folies avec ses investissements qui, il faut le dire aussi, ne sont pas tout à fait indolores dans les années qui suivent, en termes de fonctionnement.

Le président. Merci Monsieur Kunz. Monsieur Rodrik, il n'y a plus de temps de parole pour votre groupe. La parole est à M. Patrick-Etienne Dimier.

M. Patrick-Etienne Dimier. Merci Monsieur le président. Simplement...

Le président. Non, vous n'avez plus de temps de parole non plus.

Rires

Le président. Désolé. La parole n'étant plus demandée, nous pouvons passer aux votes. Merci de regagner vos places. Nous commencerons par le titre de la section 9. Nous avons deux amendements, plus le titre issu de l'avant-projet. L'amendement déposé tout d'abord par M. Murat Alder, qui est en fait le texte issu de la commission 2, et qui s'appelle « Population ». L'autre amendement, c'est celui de M. Mizrahi, pour lui donner le titre « Famille et intégration ». Et enfin, le titre de l'avant-projet, qui était « Famille, jeunesse et aînés ».

Amendement de M. Murat Julian Alder (Radical-Ouverture) :

Titre Population

Par 37 non, 23 oui, 3 abstentions, l'amendement du groupe Radical-Ouverture est refusé.

Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :

Titre Famille et intégration

Par 35 non, 23 oui, 7 abstentions, l'amendement du groupe socialiste pluraliste est refusé.

Section 9 Famille, jeunesse et aînés

Par 43 oui, 10 non, 12 abstentions, le titre de la section 9 est accepté.

Le président. Nous passons à l'article 183 Famille. La Présidence vous propose de créer tout d'abord un alinéa 1 ante. Ce sera donc l'amendement PDC et Associations.

Art. 183 al. 1 bis Amendement de M. Yves Lador (Associations de Genève),
(nouveau) M. Alfred Manuel (Associations de Genève), M^{me} Béatrice Gisiger
(PDC), M. Marco Föllmi (PDC) – voté en alinéa 1 ante :

L'Etat définit et met en œuvre une politique familiale. Il reconnaît le rôle social et éducatif des familles.

Par 25 non, 21 oui, 18 abstentions, l'amendement des groupes Associations de Genève et PDC est refusé.

Le président. Nous passons à l'article 183 alinéa 1. Nous avons un amendement des Associations.

Art. 183 al. 1 Amendement des Associations de Genève :

L'Etat soutient le rôle social et éducatif des familles.

Par 28 non, 19 oui, 17 abstentions, l'amendement des Associations de Genève est refusé.

¹ L'Etat soutient la famille dans le respect de l'enfant.

Par 57 oui, 1 non, 6 abstentions, l'alinéa 1 est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 al. 1 L'Etat définit et met en œuvre une véritable politique familiale.

est retiré.

Art. 183 al. 1 L'amendement des Associations de Genève
L'Etat définit et met en œuvre une politique familiale.

est retiré.

Le président. Nous passons à l'article 183 alinéa 1 bis. Nous avons à l'origine trois amendements. Un amendement des Associations a été retiré, mais il en reste encore un. Nous commençons par l'amendement déposé par l'AVIVO.

Art. 183 Sous-amendement de M. Pierre Gauthier (AVIVO) à l'amendement de minorité (groupe Associations de Genève ci-après – voté en alinéa 1 bis) :
Il soutient l'environnement familial qui joue un rôle social et économique majeur, il reconnaît que les tâches d'éducation et d'entretien des enfants sont des apports essentiels au bon développement de ceux-ci et au bon fonctionnement de la société.

Par 46 non, 12 oui, 6 abstentions, l'amendement du groupe AVIVO est refusé.

Art. 183 al. 1 bis Amendement des Associations de Genève
Il prend en compte le rôle économique des familles dans le fonctionnement de la société.

Par 35 non, 14 oui, 16 abstentions, l'amendement des Associations des Genève est refusé.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 al. 1 bis Il reconnaît que la famille joue un rôle économique majeur, que
(nouveau) les tâches d'éducation et d'entretien des enfants sont des apports essentiels au bon développement de ceux-ci et au bon fonctionnement de la société.

est retiré.

Art. 183 al. 1 bis L'amendement du groupe PDC (M^{me} Béatrice Gisiger)
(nouveau) *L'Etat définit et met en œuvre une véritable politique familiale. Il reconnaît que la famille joue un rôle majeur dans les tâches d'éducation et d'entretien des enfants.*

est retiré.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 al. 1 ter Il prend en compte le travail d'éducation, domestique et familial
(nouveau) comme un élément pour réduire les inégalités entre riches et pauvres, en accordant, par exemple un rabais d'impôt en fonction de l'importance du travail domestique réalisé.

est retiré.

Le président. L'amendement des Associations, alinéa 1 quater, est maintenu, donc je le sou mets au vote.

Brouhaha, rires

Amendement de la commission :

Art. 183 al. 1 quater Il crée des conditions qui favorisent la maternité et la paternité,
(nouveau) permettant notamment de concilier la vie familiale et la vie professionnelle.

Par 32 non, 18 oui, 9 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Le président. Je rappelle que nous sommes en procédure de vote, Monsieur Lador, même si certains ont le sourire. Mais je vous passe la parole.

M. Yves Lador. Monsieur le président, vous avez présenté cet alinéa 1 quater comme étant un amendement des Associations. C'était un amendement de la commission, pour qu'il n'y ait pas de confusion à cet égard. Je vous remercie.

Le président. Monsieur Lador, je vous prie de m'excuser. La fatigue se fait un peu sentir. Je pense que cette précision était effectivement très utile.

Rires

Le président. Nous revenons à des choses très sérieuses avec l'amendement déposé par M. Gauthier.

Art. 183 al. 1 quinquies Amendement de M. Pierre Gauthier (groupe AVIVO) :
L'enfant a le droit, sauf motifs graves, d'entretenir des relations personnelles avec ses grands-parents et ses autres ascendants.

Par 47 non, 8 oui, 6 abstentions, l'amendement du groupe AVIVO est refusé.

Le président. Nous passons à l'article 183 alinéa 2. Cette fois, je ne me trompe pas en disant que l'amendement des Associations de Genève est retiré. Je vais vous donner l'ordre des votes : tout d'abord, l'amendement de M. Barde, ensuite un autre amendement des Associations, ensuite le texte de la commission 4 et enfin celui de l'avant-projet.

Art. 183 al. 2 Amendement de M. Michel Barde (G[e]'avance) :
Il fixe les allocations familiales minimales.

Par 33 oui, 29 non, 3 abstentions, l'amendement du groupe G[e]'avance est accepté.

Art. 183 al. 2 L'amendement des Associations de Genève
Il fixe les allocations familiales minimales et veille à ce que chaque enfant puisse en bénéficier.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe G[e]'avance).

L'amendement de la commission 4 :

Art. 183 al. 2 Le canton fixe les allocations familiales minimales et veille à ce que chaque famille puisse en bénéficier.

n'est pas soumis au vote (cf. résultat du vote de l'amendement du groupe G[e]'avance).

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 al. 2 L'Etat développe les allocations familiales comme un droit universel lié à l'enfant. Il s'assure que chaque enfant en dispose, indépendamment du statut professionnel et salarial des parents.

est retiré.

Le président. Nous passons à l'article 183 alinéa 2 bis, un amendement des Associations de Genève.

Amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 al. 2 bis (nouveau) Les allocations tendent à compenser en bonne partie les charges financières que représentent, pour une famille, l'entretien et l'éducation d'un ou plusieurs enfants.

Par 35 non, 28 oui, 2 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Le président. Nous passons à l'article 183 alinéa 3. Nous commencerons par l'amendement des Verts et Associatifs, ensuite le texte de la commission 4, ensuite le texte de la commission rapporteure, puis l'amendement de MM. Mizrahi, Muller, Savary et Manuel, et enfin le texte de l'avant-projet.

Une voix dans la salle. Vote nominal.

Le président. Le vote nominal est-il suivi ? Il est suivi. Monsieur Genecand.

M. Benoît Genecand. Je ne suis pas sûr d'avoir compris. On vote sur l'alinéa 3 de la commission qui disait « L'Etat encourage l'introduction d'un salaire parental. » ? C'est cela. Et vous nous avez donné l'ordre du vote, ce qui veut dire que le premier qui est voté annule tous les autres. C'est juste ? C'est comme cela qu'il faut comprendre ?

Le président. C'est cela.

Amendement de minorité (groupe Verts et Associatifs)

Art. 183 al. 3 Il encourage l'octroi d'un congé parental par le versement d'une allocation parentale.

**Amendement de minorité du groupe Verts et Associatifs
à l'article 183 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI

Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	ABS
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	ABS
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

Par 34 non, 29 oui, 2 abstentions, l'amendement de minorité est refusé.

Amendement de la commission 4 :

Art. 183 al. 3 Le canton encourage l'introduction d'un salaire parental.

**Amendement de la commission 4
à l'article 183 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	NON
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	NON
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	NON
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	NON
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	ABS

Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	NON
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	NON
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	NON
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NON
Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	NON
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	NON
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

Par 51 non, 8 oui, 5 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

Amendement de la commission :

Art. 183 al. 3 L'Etat encourage l'introduction d'un salaire parental.

Amendement de la commission 4 à l'article 183 alinéa 3

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	ABS
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT

Calame	Boris	ASG	ABS
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	ABS
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	ABS
Extermann	Laurent	SP	ABS
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	NON
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	NON
Kasser	Louise	V&A	NON
Knapp	Fabienne	V&A	ABS
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	NON
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	NON
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	NON
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	ABS
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	ABS
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	ABS
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	ABS
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	NON

Savary	Jérôme	V&A	NON
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	ABS
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	ABS
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

Par 41 non, 12 oui, 12 abstentions, l'amendement de la commission est refusé.

Art. 183 al. 3 Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste), M. Ludwig Muller (UDC), M. Jérôme Savary (Verts et Associatifs), M. Alfred Manuel (Associations de Genève) :
L'Etat encourage l'octroi d'une allocation parentale.

**Amendement de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste),
M. Ludwig Muller (UDC), M. Jérôme Savary (Verts et
Associatifs), M. Alfred Manuel (Associations de Genève)
à l'article 183 alinéa 3**

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguët	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardioli	Maurice	SP	OUI

Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	ABS
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

Par 33 oui, 31 non, 1 abstention, l'amendement des groupes socialiste pluraliste, UDC,

Associations de Genève est accepté.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 al. 4 (nouveau) L'Etat institue un congé parental rémunéré dont les buts sont de permettre aux parents d'accueillir leurs enfants dans de bonnes conditions, de promouvoir la responsabilité des deux parents en matière de parentalité et d'éducation des enfants et d'inciter les hommes et les femmes à partager le travail rémunéré et non rémunéré.

est retiré.

Mis aux voix, l'art. 183

Famille

¹ **L'Etat soutient la famille dans le respect de l'enfant.**

² **Il fixe les allocations familiales minimales.**

³ **L'Etat encourage l'octroi d'une allocation parentale.**

est adopté par 36 oui, 23 non, 6 abstentions.

Le président. Nous passons l'article 183 bis. Monsieur le rapporteur vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. Pas de commentaire.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. La parole au rapporteur de minorité pour les Associations. Vous avez quatre minutes et demie, Monsieur Calame.

M. Boris Calame. Je vous remercie, je ne consommerai pas tout – je vois le début de l'épuisement dans notre Assemblée. Pour clarifier cet article, vous avez reçu notre amendement qui traite des trois alinéas envisagés dans cet article. Donc, en page 133 du rapport, nous remplaçons les alinéas 1 et 2, nous maintenons l'alinéa 3 que vous retrouvez dans la formulation...

Le président. Monsieur Calame, d'abord il y a du bruit, et là-haut, on n'a rien compris à ce que vous retiriez. Alors, merci de nous le redire, voire de nous lire les amendements, c'est plus simple, vu que la fatigue commence à se faire sentir chez tout le monde. Recommencez.

M. Boris Calame. Rapport de la commission, page 133, article 183 bis alinéa 1 : « L'Etat définit et met en œuvre une politique spécifique qui favorise une bonne cohabitation intergénérationnelle. », on le remplace. Article 183 bis alinéa 2 : « Il soutient les initiatives valorisant l'engagement intergénérationnel des jeunes et des seniors [...] », nous le remplaçons. Et l'alinéa 3 : « Il crée une commission consultative [...] », nous le maintenons. Tout cela formulé dans notre amendement à l'article 183 bis que vous avez reçu sous forme papier, où les trois alinéas sont mentionnés, donc le 1 et le 2 remplacés et le 3 maintenu. L'article proposé se lit alors de la façon suivante : « 1. L'Etat favorise une bonne cohabitation intergénérationnelle. 2. Il soutient les initiatives qui y contribuent. 3. Il crée une commission consultative ad hoc comprenant des aînés et des jeunes. » Pourquoi cette volonté de faire un article spécifique sur l'intergénérationnel ? Au jour d'aujourd'hui, et on pourrait même dire de tout temps, il y a des incompréhensions importantes entre les populations d'aînés et de juniors. Pourquoi ? Parce qu'on a vécu notamment à des périodes différentes, on pense que ce que nos aînés font est à l'envers de ce qu'on va faire ou de ce qu'on voudra faire. Et nos aînés pensent que, quand ils étaient jeunes, ils n'ont pas fait ce que nous souhaitons faire. On se rend compte que, dans toutes les expériences de cohabitation intergénérationnelle, on permet aux générations de se comprendre, d'une part, de s'entendre, d'autre part. C'est un élément très important. Il est intéressant de regarder les articles de presse anciens où des

aînés de l'époque parlaient des jeunes de l'époque : on pourrait les ressortir aujourd'hui, c'est exactement la même chose. On a toujours l'impression que nos enfants font beaucoup moins bien et que l'on aurait fait beaucoup mieux. Donc, il est donc primordial que l'on puisse échanger, c'est important pour les populations d'aînés et de juniors, mais aussi intermédiaires... J'entends par là, que l'on ait un échange en vertical et pas seulement à l'horizontal. Nous vous encourageons vraiment à soutenir cet article, ce d'autant plus qu'il fait le lien entre les articles à venir sur la jeunesse et sur les aînés. Je vous remercie de votre attention.

Le président. Merci Monsieur Calame. La parole n'étant plus demandée, je vais mettre au vote... Ah, Monsieur Lador, mais avec plaisir.

M. Yves Lador. Merci Monsieur le président. Très brièvement, c'était en complément de ce que vient de vous dire Boris Calame. Puisque nous sommes en train de faire une constitution qui va porter sur les années qui viennent, la question intergénérationnelle va prendre de plus en plus de temps à nos gouvernants et à l'ensemble des institutions politiques parce qu'elle va prendre de plus en plus de poids dans les relations sociales. L'enjeu que nous avons ici, c'est une question de cohésion sociale. On va avoir après, dans les dispositions qui suivent, quelque chose sur la politique des aînés, quelque chose sur la politique des jeunes. Nous ne pouvons pas simplement travailler en silo, et la question intergénérationnelle, en termes de rapports sur les assurances, en termes – c'est souvent revenu – budgétaires, doit absolument être prise en considération. C'est pour cela que nous vous demandons d'intégrer cet aspect un peu innovateur dans la constitution, mais qui malheureusement va être de plus en plus important. La question intergénérationnelle, si nous ne nous en occupons pas, risque de véritablement poser des problèmes et c'est pour cela que nous vous appelons à voter ces dispositions. Merci.

Le président. Merci Monsieur Lador. Madame Françoise Saudan, il reste trente-cinq secondes à votre groupe.

M^{me} Françoise Saudan. Monsieur le président, nous sommes aussi intervenus sur cette question. En trente-cinq secondes, je n'ai pas le temps de la développer. Nous avons une approche un tout petit peu plus large que celle qui était présentée par nos collègues des Associations. L'idée, on la soutient, mais... Je n'ai pas le temps de m'exprimer, je suis navrée. Mais je voulais dire que l'idée de fond, on la soutient, mais il y a des choses qui ne nous conviennent pas. Et je ne peux pas m'exprimer, alors je me tais, mais que vous sachiez que mon vote, ce n'est pas contre l'idée puisque nous reviendrons dessus.

Le président. Merci Madame Saudan. Monsieur Jacques-Simon Eggly, pour vingt-cinq secondes.

M. Jacques-Simon Eggly. J'aimerais dire aux Associations que la question intergénérationnelle n'est pas du tout une innovation, c'est aussi vieux que les sociétés existent. Et malheureusement, vous confondez des problèmes de société qui doivent être réglés au sein de la société avec les tâches de l'Etat.

Le président. Merci Monsieur Eggly. La parole n'étant plus demandée, je vais soumettre au vote l'article 183 bis.

Art. 183 bis al. 1 Amendement des Associations de Genève :
L'Etat favorise une bonne cohabitation intergénérationnelle.

Par 33 non, 25 oui, 4 abstentions, l'amendement des Associations est refusé.

Le président. C'est un peu formel, mais je soumetts au vote l'alinéa 2.

Art. 183 bis al. 2 Amendement des Associations de Genève :
Il soutient les initiatives qui y contribuent.

Par 39 oui, 15 non, 7 abstentions, l'amendement des Associations est refusé.

Le président. Monsieur Lador, vous avez la parole.

M. Yves Lador. Merci. Nous retirons le dernier alinéa. A partir du moment où le premier alinéa est refusé, les deux autres tombent.

Le président. C'est évidemment très sage, nous en prenons acte.

Sont retirés

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 bis al. 1 L'Etat définit et met en œuvre une politique spécifique qui **(nouveau)** favorise une bonne cohabitation intergénérationnelle.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 bis al. 2 Il soutient les initiatives valorisant l'engagement **(nouveau)** intergénérationnel des jeunes et des seniors, notamment en matière d'entraide, de parrainage, d'échange, d'intégration et de solidarité.

L'amendement de minorité (groupe Associations de Genève)

Art. 183 bis al. 3 Il crée une commission consultative ad hoc, comprenant des **(nouveau)** aînés et des jeunes.

M. Yves Lador. Quand même juste une chose, Monsieur le président. Il est regrettable que nous arrivions à un moment où, sur des sujets qui sont quand même importants – certains peut-être y attribuent moins d'importance que d'autres –, on ne puisse pas avoir un débat de fond. J'aurais voulu pouvoir répondre à notre collègue Jacques-Simon Eggly, dont je respecte tout à fait la position. Je pense qu'il y avait besoin d'un véritable débat de fond sur cette question et nous regrettons que nous fonctionnions dans le brouillard. Vous me direz que c'est peut-être lié au temps qu'il fait à l'extérieur, mais nous sommes supposés amener de la lumière pour les générations futures. Je crains que nous rations là notre mission.

Le président. Je vous assure, Monsieur Lador, que la Présidence n'est pas dans le brouillard depuis quelques heures. Monsieur Mizrahi, vous avez demandé la parole pour une motion d'ordre. Je vous la donne.

M. Cyril Mizrahi. Merci Monsieur le président. Il me semble d'une part qu'il y a un certain nombre de groupes qui, malgré une gestion économe de leur temps de parole, l'ont épuisé. Et il ne me semble pas qu'on soit particulièrement en retard sur le planning. Donc, je propose, afin que nous ne finissions pas ce chapitre uniquement par des votes, que nous prolongions les temps de parole de chaque groupe de deux minutes.

Rumeurs

Le président. Je sou mets au vote la motion d'ordre... Monsieur Genecand, sur la motion d'ordre ? Normalement, Monsieur Genecand, il n'y a pas de débat sur une motion d'ordre. Vous pouvez en refaire une après, si cela ne vous convient pas. Je sou mets au vote de l'Assemblée la motion d'ordre de M. Mizrahi.

Motion d'ordre de M. Cyril Mizrahi (socialiste pluraliste) :
Prolongation des temps de parole de 2 minutes par groupe.

Par 35 non, 26 oui, 1 abstention, la motion d'ordre est refusée.

Le président. Je passe à l'article 184 Assurance-maternité. Monsieur le rapporteur, vous avez la parole.

M. Jean-Marc Guinchard. Merci Monsieur le président. L'article 184 de l'avant-projet reprend les dispositions actuelles de l'assurance-maternité genevoise, avec une durée de seize semaines comme congé. Cet article a été amendé par la commission 5 : ce congé a été augmenté à vingt-quatre semaines en cas de maternité ou d'adoption. Je vous remercie.

Le président. Merci Monsieur le rapporteur. Est-ce que le rapporteur de la commission 4 aurait quelque chose à ajouter ?

M. Marco Föllmi. Non, je n'ai pas de commentaire.

Le président. Très bien, nous passons au vote de l'article 184. Nous procéderons dans l'ordre de droite à gauche, tout simplement, c'est-à-dire tout d'abord le texte de la commission 4, ensuite le texte de la commission rapporteure et ensuite le texte de l'avant-projet. Monsieur Lador, veuillez reprendre place, et Monsieur Velasco aussi, s'il vous plaît, on est en procédure de vote.

Pendant le vote de l'amendement de la commission 4, une voix dans la salle demande le vote nominal.

Brouhaha

Le président. Monsieur Mizrahi, je sais qu'il est tard, mais nous sommes en train de voter l'article. Votre proposition est par conséquent malvenue.

Brouhaha. Le président poursuit la procédure de vote.

Amendement de la commission 4 :

Art. 184 Le canton garantit, en complément de la législation fédérale, une assurance d'au moins 24 semaines en cas de maternité ou d'adoption.

Par 38 non, 22 oui, 4 abstentions, l'amendement de la commission 4 est refusé.

Le président. Nous passons au texte de la commission rapporteure.

Une voix dans la salle. Vote nominal !

Le président. C'est suivi. Donc, vote nominal à partir du texte de la commission rapporteure.

Amendement de la commission :

Art. 184 L'Etat garantit, en complément de la législation fédérale, une assurance d'au moins 24 semaines en cas de maternité ou d'adoption.

Amendement de la commission 4 à l'article 184

Nom	Prénom	Groupe
------------	---------------	---------------

Alder	Murat Julian	R&O	NON
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	NON
Barde	Michel	GEA	NON
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	NON
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	NON
Chevrolet	Michel	GEA	NON
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	NON
de Saussure	Christian	GEA	NON
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	NON
Demole	Claude	GEA	NON
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	NON
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	NON
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	NON
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	NON
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	NON
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	NON
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	NON
Hentsch	Bénédict	L&I	NON
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	NON
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	NON
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	NON
Kunz	Pierre	R&O	NON
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	NON
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	NON
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	NON
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI

Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	NON
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	NON
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	NON
Schifferli	Pierre	UDC	NON
Schneeberger	Maurice	PDC	NON
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	NON
Tornare	Guy	PDC	NON
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

Par 35 non, 30 oui, 0 abstention, l'amendement de la commission est refusé.

L'Etat garantit, en complément de la législation fédérale, une assurance d'au moins seize semaines en cas de maternité ou d'adoption.

Alinéa à l'article 184

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	ABS
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	OUI
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI

Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardiol	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	OUI
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	ABS
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI
Koechlin	René	L&I	ABS
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT

Zimmermann	Annette	AVI	OUI
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

Par 60 oui, 2 non, 3 abstentions, l'alinéa est accepté.

Mis aux voix, l'art. 184

Assurance maternité

L'Etat garantit, en complément de la législation fédérale, une assurance d'au moins seize semaines en cas de maternité ou d'adoption.

Article 184

Nom	Prénom	Groupe	
Alder	Murat Julian	R&O	OUI
Amaudruz	Michel	UDC	NVT
Baranzini	Roberto	SP	OUI
Barbey	Richard	L&I	OUI
Barde	Michel	GEA	NVT
Benusiglio	Léon	MCG	NVT
Bezaguet	Janine	AVI	NVT
Bläsi	Thomas	UDC	NVT
Bordier	Bertrand	L&I	OUI
Büchi	Thomas	R&O	NVT
Calame	Boris	ASG	OUI
Chevieux	Georges	R&O	OUI
Chevrolet	Michel	GEA	OUI
Contat Hickel	Marguerite	V&A	OUI
de Dardel	Nils	SOL	NVT
de Montmollin	Simone	L&I	OUI
de Saussure	Christian	GEA	OUI
Delachaux	Yves-Patrick	MCG	OUI
Demole	Claude	GEA	OUI
Dimier	Patrick-Etienne	MCG	OUI
Ducommun	Michel	SOL	OUI
Dufresne	Alexandre	V&A	OUI
Eggly	Jacques-Simon	L&I	OUI
Engelberts	Marie-Thérèse	MCG	OUI
Extermann	Laurent	SP	OUI
Föllmi	Marco	PDC	OUI
Gardioli	Maurice	SP	OUI
Gauthier	Pierre	AVI	OUI
Genecand	Benoît	GEA	NON
Gisiger	Béatrice	PDC	OUI
Grobet	Christian	AVI	NVT
Guinchard	Jean-Marc	GEA	OUI
Haller	Jocelyne	SOL	OUI
Halpérin	Lionel	L&I	OUI
Hentsch	Bénédict	L&I	OUI
Hirsch	Laurent	L&I	NON
Hottelier	Michel	L&I	OUI
Irminger	Florian	V&A	OUI
Kasser	Louise	V&A	OUI
Knapp	Fabienne	V&A	OUI

Koechlin	René	L&I	ABS
Kuffer-Galland	Catherine	L&I	OUI
Kunz	Pierre	R&O	OUI
Lachat	David	SP	NVT
Lador	Yves	ASG	OUI
Lebeau	Raymond Pierre	V&A	OUI
Luscher	Béatrice	L&I	OUI
Lyon	Michèle	AVI	NVT
Manuel	Alfred	ASG	OUI
Martenot	Claire	SOL	OUI
Maurice	Antoine	R&O	OUI
Mizrahi	Cyril	SP	OUI
Mouhanna	Souhaïl	AVI	NVT
Muller	Ludwig	UDC	OUI
Müller Sontag	Corinne	V&A	OUI
Özden	Melik	SP	OUI
Pagan	Jacques	UDC	OUI
Pardo	Soli	UDC	NVT
Perregaux	Christiane	SP	OUI
Perroux	Olivier	V&A	NVT
Rochat	Jean-François	AVI	OUI
Rodrik	Albert	SP	OUI
Roy	Céline	L&I	NON
Saudan	Françoise	R&O	OUI
Saurer	Andreas	V&A	OUI
Savary	Jérôme	V&A	OUI
Sayegh	Constantin	PDC	NVT
Scherb	Pierre	UDC	OUI
Schifferli	Pierre	UDC	OUI
Schneeberger	Maurice	PDC	OUI
Tanquerel	Thierry	SP	OUI
Terrier	Jean-Philippe	PDC	OUI
Tornare	Guy	PDC	OUI
Turrian	Marc	AVI	OUI
Velasco	Alberto	SP	OUI
Weber	Jacques	L&I	NVT
Zimmermann	Annette	AVI	NVT
Zimmermann	Tristan	SP	OUI
Zosso	Solange	AVI	OUI
Zwahlen	Guy	R&O	NVT

est adopté par 59 oui, 3 non, 1 abstention.

Le président. Nous arrivons au terme de nos travaux pour la soirée.

Rumeurs

Le président. L'article 185 est quand même un gros morceau, donc cela veut dire qu'on irait nettement au-delà de 23h00. La Présidence suggère de s'arrêter là pour ce soir.

9. Débat final de la première lecture : déclaration des groupes

Non traité

10. Divers et clôture

Le président. Y a-t-il un divers ? Il n'y en a pas. Bon retour, à mardi, bonne soirée, bonne nuit !

Applaudissements

La séance est levée à 23h00.